

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 15 09 2025

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

DDETS /

72-2025-08-07-00005 - arrêtéSCOP ANFRAYGLORIA2025 (2 pages)	Page 3
72-2025-08-06-00001 - arrêtéSCOP AUTO ECOLE RTE 266 2025 (2 pages)	Page 6
72-2025-08-01-00007 - recep déc BIGNON 2 (2 pages)	Page 9
72-2025-07-29-00003 - recep déc DESALLEUX Dylan 1 (2 pages)	Page 12

DDT / SEA

72-2025-09-10-00002 - SAF AP préfet baux ruraux arrêté minima et maxima 2025 (2 pages)	Page 15
--	---------

DDT / SEE

72-2025-09-05-00002 - Arrêté préfectoral HYDRO CONCEPT Pêche de sauvetage Oizé Cerans F Ruisseau du Fessard (6 pages)	Page 18
---	---------

DDT / SUA AJ/MAJ

72-2025-09-15-00001 - arrêté de subdélégation Marc SEVERAC DDT mutualisation des missions forestières (2 pages)	Page 25
---	---------

DREAL / Secrétariat de Direction

72-2025-09-09-00001 - SDD-25-72-04 (15 pages)	Page 28
---	---------

Préfecture de la Sarthe /

72-2025-01-22-00036 - Arrêté-MHT 1er janvier 2025 (59 pages)	Page 44
--	---------

Préfecture de la Sarthe / DCL

72-2025-09-08-00014 - Arrêté préfectoral du 8 septembre 2025 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 août 2025 instituant les 608 bureaux de vote dans communes du département de la Sarthe. (20 pages)	Page 104
--	----------

Préfecture de la Sarthe / DCP PAT

72-2025-09-08-00010 - Arrêté n° DCP PAT 2025-0283 du 8 septembre 2025 déclaration d'utilité publique du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fay porté par la communauté urbaine de Le Mans Métropole (7 pages)	Page 125
72-2025-09-15-00002 - Arrêté préfectoral n° DCP PAT 2025-0294 portant délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe (8 pages)	Page 133

DDETS

72-2025-08-07-00005

arrêteSCOP ANFRAYGLORIA2025



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Arrêté de renouvellement de la qualité de
Société Coopérative Ouvrière de Production n° SCOP 324746007 du 07/08/2025**

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée, portant statut de la coopération ;

VU la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 modifiée, portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production, et notamment son article 54 ;

VU la loi n°92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

VU le code des marchés publics, et notamment les articles 54 et 89 de ce code ;

VU le décret n°93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

VU le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière de production, et notamment son article 6 ;

VU le décret n°97-34 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU la demande de renouvellement en qualité de SCOP adressée par la SA « ANFRAY GLORIA » 157 route de Beaugé – 72021 Le Mans cedex 2 ;

VU l'avis favorable de la confédération générale des SCOP daté du 31 juillet 2025 ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Sarthe ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Société « ANFRAY GLORIA » située 157 route de Beaugé - 72021 Le Mans cedex 2 est habilitée à bénéficier du renouvellement de son inscription en qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production pour une durée d'un an à compter du 02/05/2025.

ARTICLE 2 : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 54 et 89 du code des marchés publics.

ARTICLE 3 : Le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Sarthe.

Pour le préfet et par délégation,

Le Directeur départemental

L'Adjointe à la responsable du pôle insertion
par l'emploi et entreprises

« SIGNE »

Caroline MAURY

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS – Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe- ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie –Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 rue Vincent Auriol, 75703 Paris cedex 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée île Gloriette, 44000 NANTES.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

DDETS

72-2025-08-06-00001

arrêteSCOP AUTO ECOLE RTE 266 2025



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

**Arrêté de renouvellement de la qualité de
Société Coopérative Ouvrière de Production n° SCOP 521956169 du 06/08/2025**

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée, portant statut de la coopération ;

VU la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 modifiée, portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production, et notamment son article 54 ;

VU la loi n°92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

VU le code des marchés publics, et notamment les articles 54 et 89 de ce code ;

VU le décret n°93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

VU le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière de production, et notamment son article 6 ;

VU le décret n°97-34 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU la demande de renouvellement en qualité de SCOP adressée par la SA « AUTO ECOLE ROUTE 266» 117 rue Nationale 72440 BOULOIRE ;

VU l'avis favorable de la confédération générale des SCOP daté du 31 juillet 2025;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Sarthe ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Société « AUTO ECOLE ROUTE 266 » située 117 rue Nationale 72440 BOULOIRE est habilitée à bénéficier du renouvellement de son inscription en qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production pour une durée d'un an à compter du 31/05/2025.

ARTICLE 2 : Cette même société pourra prétendre au bénéfice des avantages prévus aux articles 54 et 89 du code des marchés publics.

ARTICLE 3 : Le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Sarthe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Sarthe.

Pour le préfet et par délégation,

Le Directeur départemental

L'Adjointe à la responsable du pôle insertion par
l'emploi et entreprises

« SIGNE »

Caroline MAURY

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETS –Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe- ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie –Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 rue Vincent Auriol, 75703 Paris cedex 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée île Gloriette, 44000 NANTES.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

DDETS

72-2025-08-01-00007

recep déc BIGNON 2



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi
du travail et des solidarités**

**Récépissé de déclaration n° SAP 984562884 du 01/08/2025
D'un organisme de services à la personne**

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

CONSTATE qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe le 31/07/2025 pour l'organisme BIGNON Sylvie dont l'établissement principal est situé 552 Lieu Dit La Boussardière 72250 PARIGNE L'EVEQUE et enregistré sous le N° SAP 984562884 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers au domicile du particulier

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration, sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le préfet et par délégation

P/Le Directeur départemental

L'Adjointe à la responsable du pôle
insertion par l'emploi et entreprises

« SIGNE »

Caroline MAURY

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Direction départementale du travail, du plein emploi et de l'insertion de la Sarthe- ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie – Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris cedex 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée île Gloriette, 44000 NANTES.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

DDETS

72-2025-07-29-00003

recep déc DESALLEUX Dylan 1



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi
du travail et des solidarités**

**Récépissé de déclaration n° SAP 943369710 du 29/07/2025
D'un organisme de services à la personne**

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

CONSIDÉRANT qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe le 16/07/2025 par Monsieur DESALLEUX Dylan pour l'organisme DYLAN ENTRETIEN SERVICES dont l'établissement principal est situé Lieu Dit La Moltonnière 72170 PIACE et enregistré sous le N° SAP 943369710 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- travaux de petit jardinage y compris le débroussaillage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration, sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le préfet et par délégation

P/Le Directeur départemental

L'Adjointe au responsable du pôle insertion

par l'emploi et entreprises

« SIGNE »

Caroline MAURY

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Direction départementale du travail, du plein emploi et de l'insertion de la Sarthe- ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie – Direction générale des entreprises- sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris cedex 13. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée île Gloriette, 44000 NANTES.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr. En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

DDT

72-2025-09-10-00002

SAF AP préfet baux ruraux arrêté minima et
maxima 2025



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 10/09/2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

Arrêté relatif à l'actualisation des loyers minimum et maximum des terres nues et des bâtiments d'exploitation selon la variation de l'indice national 2025 des fermages.

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** l'article L 411-11 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;
- VU** la loi n° 2010-874 de modernisation de l'Agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 ;
- VU** le décret du 12 juin 2025 nommant M. Sébastien JALLET, Préfet du département de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté n° 09-0999 du 12 mars 2009 fixant les modalités de calcul des loyers des bâtiments d'exploitations ainsi que des maxima et minima de ces loyers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013164-0001 du 19 juillet 2013 relatif au calcul du prix des fermages des terres agricoles dans le département de la Sarthe et au calcul des valeurs minimales et maximales de ces fermages ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 juillet 2025 constatant pour 2025 l'indice national des fermages de 123,06 soit une augmentation de 0,42 % par rapport à l'indice national des fermages 2024 ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – À compter du 1^{er} octobre 2025, et jusqu'au 30 septembre 2026, les valeurs des loyers minimum et maximum à l'hectare sont actualisées comme suit pour ce qui concerne les terres nues :

<u>classe de fertilité</u>	<u>Minimum/ha</u>	<u>Maximum/ha</u>
CLASSE A :	202,18 €	230,73 €
CLASSE B :	170,45 €	199 €
CLASSE C :	138,73 €	167,28 €
CLASSE D :	107 €	135,55 €
CLASSE E :	88,25 €	103,83 €
CLASSE F :	70,95 €	86,52 €

Article 2 – Pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, les valeurs minimales et maximales des éléments de calcul des loyers des bâtiments d'exploitation sont augmentées de 0,42 % par rapport à la période précédente.

Article 3 – La Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le PRÉFET,

Signé

Sébastien JALLET

DDT

72-2025-09-05-00002

Arrêté préfectoral HYDRO CONCEPT Pêche de
sauvetage Oizé Cerans F Ruisseau du Fessard



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 5 septembre 2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Autorisation exceptionnelle pour la capture de poissons à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques

HYDRO CONCEPT

pêches de sauvegarde

dans le cadre de la réalisation de travaux de restauration sur le ruisseau du Fessard
à CÉRANS-FOULLETOURTE et OIZÉ

pour le compte de Colas TP Ouest

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- VU** le règlement d'exécution (UE) 2019/1262 de la commission du 25 juillet 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 pour mettre à jour la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union ;
- VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L. 436-9 et R. 432-5 à R. 432-11, relatifs aux autorisations exceptionnelles de pêche et au contrôle des peuplements ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2016-417 du 7 avril 2016 modifiant diverses dispositions du Code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;
- VU** le décret du 12 juin 2025 portant nomination du préfet de la Sarthe, M. Sébastien JALLET ;
- VU** l'arrêté ministériel du 2 février 1989 portant dérogation aux prescriptions des articles 11 et 16 du décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 pour l'utilisation des installations de pêche à l'électricité ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 août 2013 modifié, fixant en application de l'article R. 432-6 du Code de l'environnement, la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L. 432-10 et à l'article L. 436-9 du Code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 juin 2014 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1989 portant approbation d'un recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 14 février 2018 modifié, relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2024 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département de la Sarthe ;

- VU** l'arrêté préfectoral DCPAT 2025-0199 du 30 juin 2025 donnant délégation de signature, en matière administrative, à M. Marc SÉVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2025 donnant subdélégation de signature en matière administrative de M. Marc SÉVERAC directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité ;
- VU** la demande d'autorisation administrative de la société HYDRO CONCEPT représentée par M. Fabien MOUNIER gérant, sollicitant trois pêches de sauvegarde, par pêche électrique, dans le cadre de la réalisation de travaux de restauration sur le ruisseau du Fessard (travaux de génie écologique) à CERANS-FOULLETOURTE et OIZÉ, pour le compte de Colas TP Ouest ;
- VU** l'avis du service départemental de l'office français de la biodiversité ;
- VU** l'avis de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

CONSIDÉRANT que les autorisations de capture exceptionnelle de poissons à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques, notamment pour en permettre la sauvegarde et remédier aux déséquilibres biologiques, sont délivrées par le préfet, sur justification des compétences scientifiques et techniques nécessaires à la conduite des opérations ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Sarthe,

ARRÊTE

Article 1 : BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

HYDRO CONCEPT (Expert en milieux aquatiques), situé 14, rue de l'Innovation – ZA Sud Est – 85 150 LES ACHARDS, représenté par M. Fabien MOUNIER, gérant.

Article 2 : OBJET/LIEU DE L'INTERVENTION

Le bénéficiaire de l'autorisation est autorisé, dans les conditions figurant au présent arrêté, à réaliser des captures de poissons à des fins scientifiques, par pêche électrique, pour sauvetage, dans le cadre :

de la réalisation de travaux de restauration sur le ruisseau du Fessard (travaux de génie écologique) à
CERANS-FOULLETOURTE et OIZÉ,
pour le compte de Colas TP Ouest

Lieu des opérations :

Ces pêches sont localisées sur les communes suivantes :

CERANS FOULLETOURTE :



FESSIND25_SAU002

N° Station : **72051001**
Cours d'eau : FESSARD
Lieu-dit : En aval du lieu-dit la Perrière

Commune : CERANS-FOULLETOURTE

Coordonnées Lambert 93

X aval : 482092

Y aval : 6750103

OIZÉ :



FESSIND25_SAU003

N° Station : **72226002**

Cours d'eau : FESSARD

Lieu-dit : En amont des ouvrages du moulin Rouveau

Commune : OIZE

Coordonnées Lambert 93

X aval : 482265

Y aval : 6750087



FESSIND25_SAU001

N° Station : **72226003**

Cours d'eau : FESSARD

Lieu-dit : En amont du moulin de Boisard

Commune : OIZE

Coordonnées Lambert 93

X aval : 482546

Y aval : 6749309

Article 3 : PERSONNES SUSCEPTIBLES D'INTERVENIR

Responsable(s) de l'exécution matérielle de l'opération :

YOU	Bertrand	Hydrobiologiste
GIRARD	Colin	Technicien
GUERIN	Tristan	Technicien
NAIN	Yann	Technicien
SOMMIER	Alexis	Technicien
DUPEUX	Grégory	Chargé d'affaires

Autres personnes susceptibles d'intervenir sur le lieu de l'opération :

LABORIEUX	Cédric	CLERJAU	Elisa
BOUNAUD	Guillaume	CHAUDET	Victor
MOUNIER	Fabien	ROBIN	Elise
FAVREAU	Yvonnick	DRAPEAU	Simon

CHOUINARD	Sébastien	BRUNEAU	Dimitri
HERAUD	Angéline	BASSOULET	Anais
CARPENTIER	Nadine	VRIGNAUD	Robin
MEZERGUE	Florian	GBETÉY	Antoine
DROUET	Maurane	VINCENT	Marion
RIPOTEAU	Agathe		
DE PILLOT	Gaëtan		

L'équipe de pêche comprendra a minima deux sauveteurs secouristes du travail.

Article 4 : DESTINATION DU POISSON CAPTURÉ

Espèces concernées : la capture des individus concerne toutes les espèces de poissons ainsi que les amphibiens et les crustacés.

Biométrie : des opérations de biométrie seront effectuées sur place.

Destination du poisson capturé : le poisson capturé sera remis à l'eau hors de la zone d'impact des travaux, après les mesures de biométrie. Toutes les précautions devront être prises pour conserver les poissons pêchés dans de bonnes conditions.

Destruction : seront détruits sur place par surdosage anesthésique, en respect des préconisations en termes de bien être animal, les individus :

- appartenant aux espèces de poissons ou de crustacés susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques listées à l'article R.432-5 du Code de l'environnement, non inscrits dans l'arrêté ministériel du 17 décembre 1985, ou figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne.
- en mauvais état sanitaire.

Article 5 : MATÉRIELS UTILISÉS / DÉSINFECTION / MÉTHODES

Matériels homologués de pêche électrique :

N° Station	Profondeur (m)	Largeur (m)	Longueur prévue (m)	Type de pêche	Matériel
72051001	0,30	3,0	0	Complet - Pied - 1 anode(s) - 2 épuisette(s)	FEG 1700 (Efko)
72226002	0,40	3,0	0	Complet - Pied - 1 anode(s) - 2 épuisette(s)	FEG 1700 (Efko)
72226003	0,30	3,0	0	Complet - Pied - 1 anode(s) - 2 épuisette(s)	FEG 1700 (Efko)

L'utilisateur de matériel de pêche à l'électricité, dûment formé à cette technique, devra observer les dispositions légales en matière d'hygiène et de sécurité du droit du travail, et notamment les dispositions du décret 88-1058 du 14 novembre 1988.

Mesure de prophylaxie : afin d'éviter les risques de propagation d'agents pathogènes et/ou d'espèces invasives d'un bassin versant à un autre, d'une station à l'autre, au début et entre chaque site de pêche, il devra être effectué, le nettoyage du matériel en contact avec l'eau (bottes, gants, épuisettes, bacs de tri...), la désinfection chimique avec un produit spécifique, le rinçage à l'eau et le séchage. Un temps d'action minimum de 15 minutes sera respecté pour obtenir une action virucide du produit.

Article 6 : ACCORD DU (DES) DÉTENTEUR (S) DU DROIT DE PÊCHE

Conformément à l'article R.435-1 du Code de l'environnement, le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que, s'il a obtenu l'accord préalable du (des) détenteur (s) du droit de pêche pour des propriétaires des parcelles riveraines des stations de pêche, et des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées. Le bénéficiaire s'engage à obtenir ces autorisations, nécessaires en cas de contrôle.

Article 7 : VALIDITÉ

La présente autorisation est délivrée jusqu'au :

31 décembre 2025

sous réserve de conditions hydrologiques et thermiques favorables.

Autant que possible les périodes d'intervention des bureaux d'études doivent se faire en dehors des périodes sensibles vis-à-vis de certaines espèces (périodes de reproduction notamment) en fonction des cours d'eau concernés. La période privilégiée est, autant que possible, la fin d'été et le début d'automne.

Article 8 : DÉCLARATION PRÉALABLE

Quinze jours au moins avant chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser une déclaration écrite précisant :

- le programme
- les dates
- le lieu de capture où est envisagé l'opération
- les noms des responsables et des personnes participant à l'opération, à :

DDT	<i>original</i>	Direction départementale des territoires de la Sarthe ddt-bcp@sarthe.gouv.fr
FDPPMA	<i>copie</i>	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Sarthe accueil@peche72.fr
OFB	<i>copie</i>	Service départemental de l'Office français de la biodiversité sd72@ofb.gouv.fr

Article 9 : COMPTE-RENDU D'EXÉCUTION

Dans le délai d'**un mois** après l'exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte-rendu précisant les résultats des captures sous la forme fixée par le ministre chargé de la pêche en eau douce aux adresses cités à l'article 8 du présent arrêté ;

Article 10 : PRÉSENTATION DE L'AUTORISATION

Le bénéficiaire, ou le responsable de l'exécution matérielle doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture et de transport. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 11 : RETRAIT DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est personnelle et incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 12 : PUBLICATION - EXÉCUTION

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :

- la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe,
- le directeur départemental des territoires de la Sarthe,
- le président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Sarthe,
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité de la Sarthe,
- le colonel, commandant du groupement de gendarmerie de la Sarthe.

Le présent arrêté est notifié au :

- bénéficiaire de l'autorisation.

Le présent arrêté est adressée pour information à :

- l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Loire-Bretagne,
- au(x) maire(s) de(s) la commune(s) concernée(s).

pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires et par subdélégation,
la cheffe de l'unité biodiversité chasse pêche

signé

Christine ROCHAT

Délai et voie de recours :

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet de la Sarthe,
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (44). Le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DDT

72-2025-09-15-00001

arrêté de subdélégation Marc SEVERAC DDT
mutualisation des missions forestières



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Le Mans, le 15 septembre 2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Objet : Subdélégation de signature de M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité pour les actes pris dans le cadre de la mutualisation des missions forestières pour les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et modifiant le décret n°2004-374 susvisés ;
- VU** le décret du 12 juin 2025 nommant M. Sébastien JALLET, préfet de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2024 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Sarthe ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 21 août 2023, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, et nommant M. Marc SEVERAC, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur départemental des territoires de la Sarthe, à compter du 4 septembre 2023 ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 25 mai 2023 nommant M. Christophe CHARRIER, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur départemental adjoint des territoires de la Sarthe à compter du 5 juin 2023 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2025-0199 du 30 juin 2025 portant délégation de signature de M. Sébastien JALLET, préfet de la Sarthe, à M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe en matière administrative ;

- VU** l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2023-64 du 09 octobre 2023 du préfet du Maine-et-Loire relatif à la mutualisation des missions forestières pour les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne, et de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2025 de la préfète de la Mayenne relatif à la mutualisation des missions forestières pour les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne, et de la Sarthe à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- SUR** proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée pour les actes visés à l'article 1 des arrêtés du préfet du Maine-et-Loire du 09 octobre 2023 et de la préfète de la Mayenne du 1^{er} septembre 2025 susvisés et précisés en leur annexe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc SEVERAC à :

- M. Christophe CHARRIER, directeur départemental adjoint des territoires

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée pour les actes visés à l'article 1 des arrêtés du préfet du Maine-et-Loire du 09 octobre 2023 et de la préfète de la Mayenne du 1^{er} septembre 2025 et précisés en leur annexe aux agents du service agriculture et forêt :

- Mme Christelle VOISIN-JOUANNEAU,
Cheffe du service agriculture et forêt (SAF).

- M. Jérôme THIBAUT,
Adjoint à la cheffe du service agriculture et forêt (SAF).

- M. Aurélien BROCHET,
Chef de l'unité forêt Mayenne, Maine-et-Loire et Sarthe du service agriculture et forêt (SAF).

- M. Michel JULLIOT,
Adjoint au chef de l'unité forêt Mayenne, Maine-et-Loire et Sarthe du service agriculture et forêt (SAF).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service ou d'unité désigné ci-dessus, ou en cas de vacance de poste, la délégation qui lui est conférée, sera exercée par le chef de service ou d'unité désigné par le directeur départemental des territoires, pour le remplacer par intérim.

Article 4 : L'arrêté de subdélégation de signature de M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité pour les actes pris dans le cadre de la mutualisation des missions forestières pour les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe du 04 juillet 2025 est abrogé.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et le directeur départemental des territoires de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires de la Sarthe,

SIGNÉ

Marc SEVERAC

DREAL

72-2025-09-09-00001

SDD-25-72-04



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ 2025 / DREAL / N° SDD-25-72-04

**Arrêté donnant subdélégation de signature au sein de la direction régionale
de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,
pour le département de Sarthe**

Vu l'article 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

Vu le décret du 15 février 2022 portant nomination de Monsieur Emmanuel AUBRY en qualité de préfet de la Sarthe à compter du 6 mars 2022 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 portant nomination de Madame Anne BEAUVAL, ingénieure générale des mines, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire du 27 mai 2025 donnant délégation de signature à Madame Anne BEAUVAL, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté du préfet de la Sarthe n° 2025-0210 du 30 juin 2025 portant délégation de signature à Madame Anne BEAUVAL, directrice de la DREAL de la région Pays de la Loire.

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature aux directeurs régionaux adjoints

Dans la limite des attributions fonctionnelles définies à l'annexe 2 du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée à Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT,

directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer les décisions, avis, actes administratifs, conventions et correspondances prévus dans l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 susvisé, à l'exception des actes cités à l'article 2 dudit arrêté.

En cas d'absence d'un des directeurs régionaux adjoints, l'autre directeur régional adjoint pourra signer dans le domaine de délégation du directeur régional adjoint absent.

Article 2 : Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne BEAUVAL, directrice régionale de la DREAL des Pays de la Loire, délégation de signature est donnée à Madame Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL et Monsieur Benoît LOMONT, directeurs régionaux adjoints, à effet de signer les décisions, avis, actes administratifs, conventions et correspondances prévus dans l'arrêté préfectoral du 30 juin 2025 susvisé, à l'exception des actes cités à l'article 2 dudit arrêté.

Article 3 : Subdélégation de signature administrative aux agents placés sous la responsabilité de la Directrice de la DREAL

Dans la limite de leur domaine de compétence respectif, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer les décisions, avis, actes administratifs, conventions et correspondances cités dans l'arrêté préfectoral susvisé et qui sont définis à l'annexe 1 du présent arrêté, à l'exception des dossiers sensibles ou à enjeux majeurs tels que définis à l'article 5 du présent arrêté :

Mission énergie et changement climatique (MECC)

Prénom et nom	Fonction	Actes délégués
Francis LAUZIN	Responsable du pôle énergie	D1 à D10
Emmanuelle PATIGNY	Adjointe à la responsable de la mission et responsable du pôle climat air	D1 à D10 en cas d'absence de la responsable de mission
Marion RICHARD	Responsable de la mission	D1 à D10

Service ressources naturelles et paysages (SRNP)

Prénom et nom	Fonction	Actes délégués
David COUZIN	Chef de la division sites et paysages	E2 à E6
Xavier HINDERMEYER	Chef du service	E1 à E10

Jérémy VINCENT	Adjoint au chef de service et chef de la division biodiversité	E7 à E10 E1 à E6 en cas d'absence du chef de service
----------------	--	---

Service risques naturels et technologiques (SRNT)

Prénom et nom	Fonction	Actes délégués
Caroline BONDOIS jusqu'au 31/10/2025	Cheffe de la division risques accidentels	A1 à A4 F1
Laurent BOUTIN	Chef de la division canalisations et équipements sous pression	B1 et B2 F1
Julien CAILHOL	Adjoint à la cheffe de la division risques chroniques	A1 à A4 B3 F1
Fabien COUDOUR	Adjoint à la cheffe de la division risques accidentels	A1 à A4 F1
Sophie LAVIGNE	Adjointe au chef de service et cheffe de la division risques chroniques	A1 à A4 B1 à B5 F1
Sarah LAHMADI	Adjointe au chef de service et cheffe de la division risques naturels, hydrauliques et sous-sol	B3 à B5 C1 à C2 F1
Frédéric LESEUR	Adjoint à la cheffe de la division risques naturels, hydrauliques et sous-sol	C1 et C2 F1
Stéphane MARLETTE	Chef de la division hydrologie, hydrométrie et prévisions des crues	C1
Thibaut NOVARESE	Chef du service	A1 à A4 B1 à B5 C1 et C2 F1
Yoann TERLISKA	Adjoint au chef de la division hydrométrie, hydrologie et prévision des crues	C1
Nicolas VALLÉE à partir du 01/11/2025	Chef de la division risques accidentels	A1 à A4 F1

Service transports routiers et véhicules (STRV)

Prénom et nom	Fonction	Actes délégués
Audrey BARZIC	Responsable de l'antenne 44/85	G1, G2, G3, G3-1 et G8
Didier BOUCHART	Opérateur véhicules homologation	G1, G2, G3 et G3-1
Frédéric CHAHINE	Opérateur véhicule	G1, G2, G3 et G3-1
Bertrand CROISÉ	Chef de la cellule homologation des véhicules	G1 à G3, G3-1, G5-1 et G8
Sylvain CROIZER-CHARRUAULT	Opérateur véhicule	G1, G2, G5-1 et G8
Thomas DEMEULEMEESTER	Opérateur véhicule	G5-1 et G8
Emilie GIRARD	Opératrice véhicule	G4, G5-1 et G8
Sébastien GIRAudeau	Opérateur véhicule	G1 et G2
Jérôme HUGAIN	Chef de la division véhicules	G1 à G8
Céline LACRUZ	Opératrice véhicule	G1, G2, G3, G3-1
Gabriel LEBRETON	Opérateur véhicule	G1 et G2
Mario LUDOSKY	Opérateur véhicule	G5-1 et G8
Jérôme MARCHAND	Opérateur véhicule	G1, G2, G3, G3-1, G5-1 et G8
Mickaël MAUDIEU	Opérateur véhicule	G1 et G2
Ounzaïroudine MOUSTOIFFA	Opérateur véhicule	G1, G2, G4, G5-1, G7 et G8
Franck MORISSET	Opérateur véhicule	G1, G2, G4, G5-1, G7 et G8
Aurélie PARSI	Opératrice véhicule	G1 et G2
Stéphanie PERIGOIS	Responsable de l'antenne 49/53/72	G1, G2, G3, G3-1 et G8
Olivier RABUSSEAU	Opérateur véhicule	G1, G2, G3, G3-1, G4 à G8
Vincent THIBAUT	Opérateur véhicule	G1, G2, G3 et G3-1
Nicolas VALLÉE jusqu'au 31/10/2025	Chef de la cellule contrôle technique	G4 à G8
Didier VIVANT	Adjoint au chef du service et chef de la division transports routiers	G1 à G8

Unité Inter-Départementale Anjou-Maine (UIDAM)

Prénom et nom	Fonction	Actes délégués
Emilie BRISORGUEIL	Cheffe de la mission éolien - enjeux sanitaires, inspectrice des installations classées	A2 et A3 F1
Florian CHARRIER	Responsable du pôle carrières et matériaux	A2 et A3 F1
Franck DELACROIX	Responsable du pôle risques accidentels	A2 et A3 F1
Kathy DELEPLANQUE	Cheffe de l'unité	A2 et A3 B3 F1
Btissaima LUZET	Responsable du pôle économie circulaire	A2 et A3 F1
Emmanuel PARISOT	Adjoint à la cheffe de l'unité	A2 et A3 B3 F1
Anne RIGAUD	Responsable du pôle risques chroniques	A2 et A3 F1

Article 4 : Exclusions

Ne sont pas concernés par la procédure de délégation de signature de la directrice, les documents signés par les agents dans le cadre de leurs activités courantes de service, dans la limite de responsabilité de leurs fonctions, et qui ne sont pas mentionnés à l'annexe 1.

Sont exclues des délégations et demeurent réservées à la signature du préfet de département :

- les décisions qui mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-vis des communes ;
- les décisions qui font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture, notamment en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'occupation temporaire et d'institution de titres miniers ou de titres concernant des stockages souterrains et d'autorisations de gravières ou carrières ;
- les correspondances administratives dans les matières citées en annexe 1 et destinées :
 - aux parlementaires ;
 - au président du conseil départemental et aux conseillers départementaux ;
 - aux maires (toutes les correspondances si leur objet est important et toutes les circulaires).

Article 5 : Définition d'un dossier sensible ou à enjeux majeurs

Sont exclus de la subdélégation de signature les dossiers sensibles ou à enjeux majeurs au regard de leur sujet. Ces dossiers sont à transmettre au directeur régional adjoint compétent dans le domaine. Ce dernier, s'il l'estime nécessaire, l'adresse pour signature à la directrice de la DREAL.

Un dossier sensible ou à enjeux majeurs peut concerner toute affaire susceptible :

- d'être débattue dans l'actualité par la direction ou entre la direction et les élus, préfets et directeurs d'une autre administration déconcentrée ;
- de faire l'objet d'une demande d'information spécifique d'un cabinet ou d'un directeur de l'administration centrale ;
- de faire l'objet de développements médiatiques polémiques ;
- d'avoir trait à un sujet nouveau ou inhabituel impliquant une prise de position de la DREAL ;
- d'avoir trait à un contentieux engageant la responsabilité de la DREAL devant les juridictions administratives ou judiciaires ;
- d'avoir trait à un agent de la DREAL réquisitionné par le parquet ;
- d'avoir trait à un établissement sensible ;
- de susciter des divergences avec les différents services déconcentrés de l'État ;
- de nécessiter un arbitrage avec les autres entités de la DREAL ;
- d'avoir trait à un recours hiérarchique auprès du ministre.

Article 6 : Abrogation

La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature du 1^{er} juillet 2025 prise par l'arrêté 2025 / DREAL / N° SDD-25-72-03.

Article 7 : Modalités exécutoires de la subdélégation

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Sarthe.

Nantes, le 09/09/2025

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement,

SIGNÉ

Anne BEAUVAL

ANNEXE 1 – Nature des actes délégués

Domaine :	Environnement industriel
<u>Références réglementaires :</u> Code de l'environnement, notamment les articles R.229-5 à R229-37, R512-46-8, R512-46-19, R512-11, L171-7, L171-8, R181-45, R515-73II, R181-47, R512-68, L513-1, R181-46 et R512-46-23, R125-44-I et II, L125-6 Code du travail Code minier	
Codes	Nature des actes délégués
A1	Sur le système européen d'échange de quotas de gaz à effet de serre : -l'instruction des demandes de quotas gratuits ; -l'approbation des plans de surveillance ; -l'approbation de la dispense de visite de site par un vérificateur ; -l'approbation des rapports d'amélioration et toute autre décision nécessitant l'approbation de l'autorité compétente dans le cadre du système d'échange de quotas mis en place par la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'admission de gaz à effet de serre dans la communauté européenne.
A2	Sur les installations classées pour la protection de l'environnement (autorisations et enregistrements) : -la demande de compléments aux exploitants dans le cas de dossiers relevant de la procédure d'enregistrement, y compris la demande éventuelle de compléments dans le cadre des prescriptions complémentaires ; -les courriers relatifs à la programmation et aux suites des visites d'inspection y compris transmission du projet d'arrêté de sanction dans le cadre de la procédure contradictoire ; -la transmission du projet d'arrêté fixant les prescriptions complémentaires à l'exploitant dans le cadre de la procédure contradictoire ; -la lettre de notification aux exploitants dans le cadre de leur dossier de réexamen IED ; -l'acte délivré aux exploitants en cas de changements d'exploitants et de bénéfice d'antériorité ou en cas de modifications notables non substantielles.
A3	Les actes relatifs à la surveillance et au contrôle des transferts transfrontaliers de déchets
A4	Sur l'information sur les sols : -la procédure d'élaboration des secteurs d'informations sur les sols ; -les procédures de consultation des propriétaires de terrains, des services et des collectivités prévues par le code de l'environnement.

Domaine :	Sécurité industrielle
<u>Références réglementaires :</u> Code de l'environnement : chapitre VII du titre V du livre V, chapitre V du titre V du livre V, L561-1 à L566-13, R555-17 Code du travail Code minier Décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie Article 129 du décret n°99-1046 du 13 décembre 1999 modifié relatif aux équipements sous pression Décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain Décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains Décret n°2006-798 du 6 juillet 2006 relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de substances minérales ou fossiles contenues dans les fonds marins du domaine public et du plateau continental métropolitains Arrêté du 25 juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux activités géothermiques de minime importance Arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples Arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques	
Codes	<i>Nature des actes délégués</i>
B1	Sur les appareils à pression de vapeur ou de gaz : -la décision d'aménagements prévue par l'article 31 de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples et par le chapitre VII du Titre V du livre V du code de l'environnement ; -la reconnaissance des services d'inspection.

B2	Sur les canalisations de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures, produits chimiques) : -l'instruction des procédures administratives (demande de complément, consultation des services et collectivités, avis, recevabilité et irrecevabilité) prévues par le livre V, titre V, chapitre V du code de l'environnement et l'arrêté du 5 mars 2014 ; -les propositions de transaction pénale avec les personnes physiques et les personnes morales prévue par l'article L.173-12 du code de l'environnement.
B3	Les décisions relatives à l'exploitation du sol et sous-sols : -la recherche et exploitation d'hydrocarbures, carrières, mines ; -les eaux minérales ; -les eaux souterraines.
B4	Les délégués à sécurité des ouvriers mineurs dits « délégués mineurs ».
B5	Les décisions, avis, actes administratifs, conventions et correspondances en lien avec l'instruction de dossiers au titre du code minier, à l'exception des arrêtés préfectoraux (autorisation, prescriptions complémentaires, projet de sanction, actes délivrés en cas de changements d'exploitants).

Domaine :	Risques naturels et sécurité des ouvrages hydrauliques
<u>Références réglementaires :</u> Code de l'environnement : R.214-112 et suivants, R. 562-12 et suivants, R181-45, L171-7 et L171-8	
Codes	<i>Nature des actes délégués</i>
C1	Les études, évaluations et expertises en matière de risques naturels.
C2	Sur le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques : -le courrier aux gestionnaires demandant des éléments relatifs au classement d'un ouvrage hydraulique, pour confirmation du classement et fixation des échéances réglementaires ; -le suivi des obligations des responsables d'ouvrage hydraulique, notamment courriers aux gestionnaires relatifs aux études de danger, diagnostic de sûreté, visite technique approfondie, surveillance ou auscultation, registre, dossier de l'ouvrage, consignes écrites de surveillance et d'exploitation, revue de sûreté, travaux et instruction des documents correspondants ; -les courriers aux gestionnaires relatifs à la programmation et aux suites des visites d'inspection périodiques ou inopinées, y compris transmission de projet d'arrêté de mise en demeure ou de sanction dans le cadre de la procédure contradictoire ; -la transmission de projet d'arrêté fixant les prescriptions complémentaires à un gestionnaire dans le cadre de la procédure contradictoire ; -le suivi des événements importants pour la sûreté hydraulique ; -la saisine de l'administration centrale pour toute demande d'avis du comité technique

	permanent des barrages et ouvrages hydrauliques ; -la saisine de l'appui technique national pour avis sur un dossier technique tel que prévu par les instances nationales.
--	---

Domaine :	Énergie
<u>Références réglementaires :</u> Code de l'énergie – livre III, L. 143-1, R. 323-36 et R. 434-1 à R. 434-7, R323-26, R323-40, R343-7, R323-44 et D446-3. Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie Décret n°2022-495 du 7 avril 2022 relatif au délestage de la consommation de gaz naturel et modifiant le code de l'énergie Circulaire Fontaine du 9 septembre 2022 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	
Codes	<i>Nature des actes délégués</i>
D1	Les courriers relatifs à la justification technico-économique des ouvrages, en application de la circulaire Fontaine du 9 septembre 2022.
D2	Les courriers relatifs à la concertation préalable en application de la circulaire Fontaine du 9 septembre 2022.
D3	Les courriers liés à l'instruction des procédures de déclaration d'utilité publique, de servitudes et à l'approbation de projet pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité en application du Code de l'énergie livre III.
D4	Les décisions d'approbation de projet pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité en application du code de l'énergie livre III.
D5	Les courriers relatifs au contrôle technique des ouvrages et au contrôle des champs électromagnétiques en application du code de l'énergie livre III.
D6	Les courriers et documents relatifs à l'élaboration des listes d'usagers prioritaires des réseaux d'électricité, à l'exception de la validation des listes mentionnées à l'article R.323-36 du code de l'énergie, qui demeurent réservées à la signature du préfet.

D7	Les courriers et documents relatifs à l'élaboration des listes de délestage du gaz naturel défini par le chapitre IV du titre III du livre 4 du code de l'énergie, à l'exception de la validation des listes mentionnées à l'article R. 434-4 du code de l'énergie, qui demeurent réservées à la signature du préfet.
D8	Les décisions relatives aux certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat pour les demandes déposées antérieurement au 30 mai 2016, en application du code de l'énergie livre III ; Les courriers relatifs à l'obligation d'achat et au complément de rémunération.
D9	Les courriers relatifs à l'attribution, la gestion et la fin d'une concession hydroélectrique.
D10	L'instruction des déclarations d'augmentation de puissance des installations hydroélectrique.

Domaine :	Ressources naturelles et paysages
<u>Références réglementaires :</u> Code de l'environnement	
Codes	Nature des actes délégués
E1	Les documents administratifs, autorisations et décisions prévus dans le cadre de l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, des règlements communautaires correspondants et de leurs textes d'application (CITES) : -à l'importation, l'exportation, la réexportation ainsi que les certificats d'attestation de provenance des spécimens d'espèce protégées délivrés conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel modifié le 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements CE n° 338/97 du Conseil européen et CE n°939/37 de la commission européenne ; -à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces <i>Eretmochely imbricata</i> et <i>chelonina mydas</i>, par des fabricants ou des restaurateurs d'objet qui en sont composés ; -à la détention et à l'utilisation ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ; -les décisions relatives au transport de spécimen d'espèces animales simultanément inscrites dans les annexes des règlements CE n°338/97 susvisé, et protégés au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.

E2	Les avis techniques sur les autorisations spéciales de travaux (AST) ministérielles ou déconcentrées concernant les sites classés ou inscrits au titre du paysage.
E3	Les avis techniques sur les autres aménagements hors site, concernant les sites classés ou inscrits au titre du paysage.
E4	Les courriers de confirmation de projet en gestion courante (hors AST) aux porteurs concernant les sites classés ou inscrits au titre du paysage.
E5	Les rappels à la loi concernant les sites classés et inscrits au titre du paysage.
E6	Les courriers d'information sur les sites et politique Paysage à destination des services, élus et sous-préfets.
E7	Les avis techniques sur les travaux dans les réserves naturelles nationales existantes.
E8	Les avis techniques sur les dérogations à la législation sur les espèces protégées.
E9	Les mises en demeure de remise en état des lieux suite aux opérations d'inventaire du patrimoine naturel.
E10	Les actes relatifs aux permissions d'accès aux propriétés privées dans le cadre des opérations liées à la réalisation des inventaires du patrimoine naturel.

Domaine :	Autorisation environnementale
<u>Références réglementaires :</u> Code de l'environnement – Livre Ier – Titre VIII – R.181-2, R 181-3, R.181-16, R.181-17, R.181-40, R.181-45, R.512-46-22 et L.181-1-2°.	
Codes	<i>Nature des actes délégués</i>
F1	Les actes relatifs à l'instruction des autorisations environnementales et des certificats de projet dans les conditions fixées par le chapitre unique du titre VIII du livre 1^{er} du code de l'environnement, en qualité de chef de service de l'État chargé de l'inspection des installations classées dont : -les demandes au porteur pour complément ou régularisation du contenu du dossier ; -les décisions de suspension et prolongation de la durée d'instruction, des phases de consultation en phase d'examen ; -la transmission du projet d'arrêté fixant des prescriptions complémentaires à l'exploitation dans le cadre de la procédure contradictoire (R.181-45 et R.512-46-22).

Domaine :	Contrôle de véhicules – Transports routiers
<u>Références réglementaires :</u> Code de la route Arrêté ministériel du 2 juillet 1982 relatif aux transports en commun de personnes Arrêté ministériel du 18 juin 1991 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes Arrêté ministériel du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds Arrêté ministériel du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD ») Arrêté ministériel du 11 janvier 2021 relatif à la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes et équipements destinés à ces véhicules en application du règlement UE/2018/858 Arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur	
Codes	<i>Nature des actes délégués</i>
G1	Les attestations d'aménagement pour personne à mobilité réduite (PMR), les attestations d'aménagement de transport commun de personne (TCP), les autorisations de mise en circulation de dépanneuse, les certificats d'agrément, les procès-verbaux d'identification, les procès-verbaux de visite initiale, les attestations de vérification des données techniques, les demandes de compléments en vue de leur établissement et les refus.
G2	Les procès-verbaux de réceptions individuelles et de constatation, les demandes de complément en vue de leur établissement et les refus.
G2-1	Les dérogations.
G3	Les procès-verbaux de réception de série et les refus.
G3-1	Les demandes de complément en vue de leur établissement et les comptes-rendus de réception.
G4	Les agréments et refus d'agrément des centres de contrôle de véhicules légers, 2/3/4 roues et poids lourds, et des contrôleurs techniques.
G4-1	L'accusé de réception d'une demande d'agrément et la recevabilité du dossier.

G4-2	Les demandes de complément concernant les demandes d'agrément des centres de contrôle ou des contrôleurs techniques.
G4-3	Les agréments et refus d'agréments de centre ou de contrôleurs.
G4-4	Les courriers de transmission des agréments de centre ou de contrôleurs.
G5	La surveillance des centres de contrôle de véhicules légers, 2/3/4 roues et poids lourds, et des contrôleurs techniques y intervenant.
G5-1	Les rapports de visites et de supervisions et transmission de ces rapports sans sanction.
G5-2	La transmission des rapports avec sanction potentielle suite aux visites et lancement de la procédure contradictoire.
G5-3	La transmission des comptes-rendus de réunion contradictoire.
G5-4	La transmission des rapports de proposition de sanctions au Préfet.
G5-5	Les courriers de notification de sanction.
G6	Les projets de réponse : -sur les recours gracieux de la DREAL ou du Préfet ; -sur les recours devant le tribunal administratif.
G7	Les réponses aux demandes de dérogations de centre poids lourds souhaitant aller au-delà des 10 % d'activité pour seul client (limite réglementaire).
G8	Les réponses aux plaintes sur les contrôles techniques.

ANNEXE 2 – Répartition des missions déléguées aux directeurs régionaux adjoints

Missions	Directeurs régionaux adjoints
Animation et pilotage régional des moyens de la zone de gouvernance des effectifs	Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL
Animation des démarches partenariales de développement durable	
Pilotage et animation régionale des politiques de l'eau	
Pilotage et animation régionale des politiques de la biodiversité	
Pilotage et animation régionale des politiques des paysages	
Littoral et maritime	
Santé – Environnement	
Mobilités – Infrastructures routières et ferroviaires	
Prévention des risques naturels majeurs	Benoît LOMONT
Réglementation et surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement	
Contrôles de sécurité des ouvrages hydrauliques (digues, barrages)	
Canalisation et équipement sous pression	
Contrôle des transporteurs sur route et en entreprise - Registre des transporteurs de marchandise et voyageurs	
Homologation des véhicules et surveillance des centres de contrôles techniques	
Élaboration des décisions au cas par cas et des avis de l'Autorité Environnementale	
Hydrométrie et prévision des crues	
Valorisation des données sur les territoires	

Préfecture de la Sarthe

72-2025-01-22-00036

Arrêté-MHT 1er janvier 2025



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet

Bureau de la Représentation de l'Etat

et de la Communication Interministérielle

ARRÊTE N°

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2025

Le Préfet de la SARTHE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret n° 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU le décret n° 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU le décret n° 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret n° 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;

VU le décret du 15 février 2022 nommant M. Emmanuel AUBRY préfet de la Sarthe

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2025

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABRIOU Vincent**
Appli dev principal engg.
- **Monsieur AÎNÉ Ludovic**
Visiteur médical.
- **Monsieur ANDROUIN Baptiste**
Technicien de maintenance.
- **Madame ARNAUD Leita**
Charge de gestion clientèle.
- **Madame AUBRY Angélique**
Chargée d'applications.
- **Monsieur AUBRY William**
Conducteur de lignes.
- **Madame AUDEBERT Elise**
Employée d'assurances.
- **Madame AUDRY Céline**
Secrétaire comptable.
- **Madame BARBIER Nathalie**
Préparatrice de commande.
- **Monsieur BARON Jean-François**
Journaliste.
- **Madame BARRE Laurence**
Assistante de gestion.
- **Monsieur BATAILLE Fabien**
Ingénieur esiea.
- **Madame BATY Fabienne**
Agent de production.
- **Monsieur BEHIERS Christophe**
Agent de production.
- **Madame BELAUD Mathilde**
Journaliste.
- **Madame BELLANGER Béatrice**
Opérateur.
- **Madame BERGER Manuella**
Technicienne hygiène sécurité.

- **Madame BERTHE Corinne**
Aide soignante.
- **Madame BESNIER Valérie**
Aide à domicile.
- **Monsieur BESTEL Thierry**
Ingénieur.
- **Monsieur BEUNARDEAU Vincent**
Ingénieur logiciel.
- **Madame BEUVIER Sophie**
Responsable régionale.
- **Madame BEZARD Marie-Anne**
Préparatrice en pharmacie.
- **Monsieur BLANCHET Cédric**
Chargé de pilotage, octroi et contrôle.
- **Madame BLIN Isabelle**
Superviseur de ligne.
- **Monsieur BLIN Pascal**
Responsable comptable.
- **Madame BOIS Isabelle** Employée serv généraux.
- **Madame BOLLENGIER-STRAGIER Valérie**
Juriste.
- **Monsieur BONGIBAUT Laurent**
Spécialiste sav niveau 2.
- **Monsieur BOTHEREAU François**
Ouvrier des travaux publics.
- **Monsieur BOUGON Eric**
Chef service corporate.
- **Monsieur BOULAY Fabien**
Ouvrier.
- **Monsieur BOUL Julien**
Responsable cellule découpe.
- **Monsieur BOURDAIS Dominique**
Agent de maîtrise magasin.
- **Madame BOURÉ Maryline**
Agent d'animation.
- **Monsieur BOURGEADE Jean-Christophe**
Ingénieur étude.

- **Monsieur BOUSSION Damien**
Gestionnaire prestataires.
- **Madame BRAISCHAUX Emmanuelle**
Téléconseillère.
- **Madame BRARD Nathalie**
Souscriptrice assurance.
- **Madame BRAULT Manuela**
Gestionnaire maîtrise des risques comptable.
- **Monsieur BRECHE Laurent**
Technicien de maintenance.
- **Monsieur BRUNETTE Thomas**
Conducteur de matériel de collecte.
- **Madame BUCHERET Edith**
Opératrice contrôleuse.
- **Monsieur BUCHET Olivier**
Manager de proximité.
- **Madame BULOT Carine**
Responsable administration des ventes.
- **Monsieur BUSSON Guillaume**
Responsable de service.
- **Monsieur CABARET John**
Mécanicien poids-lourds.
- **Madame CAHOREAU Laurence**
Approvisionnementneuse.
- **Madame CAILLET Laure**
Approvisionnementneuse.
- **Madame CALMUS Delphine**
Assistante achats denrées.
- **Monsieur CAMPAS Régis**
Ouvrier de production qualifié.
- **Monsieur CARDOSO Benjamin-Arthur**
Charge d'organisation conseil.
- **Monsieur CARMAGNAC Dominique**
Opérateur cachetage.
- **Monsieur CARON Laurent**
Coordinateur logistique.
- **Madame CARON Sylvie**
Sous directrice.

- **Madame CARREL Laurence**
Assistante de direction.
- **MonsieurCHANTELOUP Yann**
Employé commercial.
- **Madame CHAPUS Nadège**
Animatrice commerciale.
- **Monsieur CHARMETON Sylvain**
Opérateur polyvalent.
- **Madame CHARTIER Elodie**
Gestionnaire conseil.
- **Monsieur CHASLE Sébastien**
Responsable approvisionnements papiers et consommables.
- **Madame CHATELAIN Séverine**
Agent de nettoyage.
- **Monsieur CHEVALIER Samuel**
Agent de production.
- **Monsieur CHEVEREAU Denis**
Manager.
- **Monsieur CHEVET Antony**
Chef équipe.
- **Monsieur CHOLEAU François**
Appli dev principal engg.
- **Monsieur CHOLLET Olivier**
Adjoint de direction.
- **Monsieur CHUPIN Olivier**
Responsable administratif et financier.
- **Monsieur COLAS Sébastien**
Aide-soignant.
- **Madame CORBIN Catherine**
Conductrice nettoyage.
- **Monsieur CORBION Mickaël**
Conducteur de lignes d' usinages niv2.
- **Madame CORDIER Sandrine**
Responsable rh.
- **Monsieur CORMIER Cyril**
Chef produits et applications.
- **Monsieur CORMIER Fabien**
Ingénieur chimiste.

- **Madame CORNUE Sandy**
Secrétaire administrative.
- **Monsieur COUDRAY Fabrice**
Responsable libre service.
- **Madame COUILLARD Elodie**
Responsable partenariats hospitalités licensing 24 h.
- **Monsieur COULON Damien**
Magasinier cariste.
- **Madame COULON Nathalie**
Cadre de santé.
- **Madame COURSELLE Karine**
Coloriste.
- **Madame COUSIN Anne**
Directrice système information.
- **Monsieur COUSSANES Raphaël**
Sales manager.
- **Monsieur COYAULT Thierry**
Technico-commercial.
- **Monsieur CRESPEAU Sébastien**
Gestionnaire administratif et logistique.
- **Monsieur DAANOUN Ahmed**
Agent logistique.
- **Monsieur DALIVOUS Ludovic**
Gestionnaire parc ponts roulants et pesage.
- **Monsieur DAMOISEAU Hervé**
Compagnon professionnel des ouvriers de travaux publics.
- **Monsieur DAVID Sylvain**
Leader niveau 1.
- **Madame DEBRUYNE Mathilde**
Conseillère développement relation client.
- **Madame DEBUSSCHERE Sandrine**
Responsable de service.
- **Monsieur DECORSE Vincent**
Agent de maîtrise / vendeur sportif.
- **Madame DELACOUR Clotilde**
Juriste.
- **Madame DELALANDE Karine**
Assistante de direction.

- **Monsieur DELAUNAY Vincent**
Design software senior staff engineer.
- **Monsieur DELCROIX Emmanuel**
Gestionnaire du recouvrement.
- **Monsieur DELERABLE Arnaud**
Opérateur de fabrication.
- **Monsieur DELHOMMEAU Gaétan**
Resp contrôle.
- **Monsieur DELPORTE Dimitri**
Chef de chantier.
- **Madame DENIS Laetitia**
Agent de production.
- **Madame DE OLIVEIRA Sylvie**
Agent de production.
- **Monsieur DEPOULAIN Christophe**
Chef de chantier.
- **Madame DEPOULAIN Pheng**
Opérateur transformation des viandes.
- **Madame DESCAMPS Valérie**
Comptable.
- **Monsieur DESCURES Pascal**
Mécanicien.
- **Monsieur DESFRESNES Nicolas**
Ajusteur mouliste.
- **Madame DESHAIES Katia**
Opératrice de comptage.
- **Madame DESHAYES Maryline**
Chargée de gestion clientèle référente.
- **Monsieur DESMARES Arnaud**
Conducteur régleur de ligne.
- **Monsieur DESMET Franck**
Peintre en carrosserie.
- **Monsieur DESPELCHAIN Philippe**
Responsable agence bancaire.
- **Monsieur DHAOU Mohamed**
Chef d'équipe.
- **Monsieur DOBBELAERE Sylvain**
Conducteur de ligne.

- **Monsieur DOIRE David**
Responsable achats.
- **Madame DOIRE Magali**
Infirmière.
- **Monsieur DOITEAU Johann**
Technicien de maintenance niveau 3.
- **Madame DROMAIN Sophie**
Aide à domicile.
- **Monsieur DROUARD Yvan**
Chargé d'affaires.
- **Madame DUBAR Raquel**
Auditeur conseil.
- **Monsieur DUBOIS Roger**
Dns.
- **Madame DUFEU Anita**
Educatrice technique spécialisé.
- **Monsieur DUFEU Sébastien**
Agent d'exploitation et d'affrètement.
- **Madame DUMARGNE Audrey**
Employée assurances.
- **Madame DUMAS Aurore**
Assistante commerciale.
- **Madame DUPONT Lydie**
Conseillère en gestion des droits.
- **Monsieur DURAND Christophe**
Tuteur bml.
- **Monsieur DURAND Ludovic**
Responsable qualité.
- **Madame DURAN Lynda**
Employée
- **Madame DURR Natacha**
Agent de production.
- **Madame DUTERTRE Delphine**
Assistante administrative qualité.
- **Monsieur DUTERTRE Laurent**
Conducteur routier.
- **Madame DUTHOIT Lucia Cristina**
Chargée de règlement.

- **Madame EL JELJAL Saadia**
Référente agence.
- **Monsieur EPHESTION Nicolas**
Électrotechnicien.
- **Madame ERNANDES Marina**
Gestionnaire service clients.
- **Monsieur ESNAULT Frederick**
Soudeur sous ensemble.
- **Monsieur ESNAULT Willy**
Gouverneur.
- **Madame EVEILLEAUX Delphine**
Planificatrice.
- **Monsieur FAFIN Jean-Mark**
Architecte solution.
- **Monsieur FAGAULT Olivier**
Conducteur de travaux.
- **Madame FAGOT Isabelle**
Pilote de robot.
- **Monsieur FAUCHOUX Nicolas**
Responsable d'études statistiques / actuarielles.
- **Madame FERRET Natacha**
Charge de gestion clientèle.
- **Monsieur FERRON Bertrand**
Salarié.
- **Monsieur FIEUS David**
Technicien ascensoriste.
- **Monsieur FIEVRE Emmanuel**
Chef de secteur.
- **Madame FOLLIOT Adeline**
Audioprothésiste.
- **Madame FORTIER Marie-Claude**
Contrôleur quai.
- **Monsieur FORTIN Mickaël**
Leaders utilités et environnements.
- **Monsieur FOUCHARD Mickaël**
Référent entretien.
- **Monsieur FOUQUET Pascal**
Cariste.

- **Madame FOURMONT Caroline**
Secrétaire comptable.
- **Monsieur FRANÇOIS Maurice**
Conducteur routier.
- **Monsieur FRIOU Aurélien**
Ouvrier.
- **Monsieur FROGER Cyril**
Conseiller multimédia.
- **Monsieur FROGER Damien**
Directeur commercial et marketing gms.
- **Madame FROGER Flavie**
Infirmière.
- **Monsieur GAGNEUX Christophe**
Senior manager.
- **Madame GARNIER Carine**
Comptable.
- **Monsieur GARNIER Laurent**
Technicien process.
- **Monsieur GARNIER Vincent**
Gouverneur.
- **Madame GASSE Lucy**
Opératrice référente.
- **Madame GAUDIN Caroline**
Correspondant de site.
- **Madame GAUMONT Caroline**
Conseillère clientèle accueil polyvalent.
- **Madame GAZONNAUD Christelle**
Gestionnaire administratif.
- **Madame GELU Héloïse**
Manager de proximité.
- **Madame GENTIL Claire**
Employée.
- **Madame GERAU Stéphanie**
Animateur de groupe.
- **Monsieur GESLIN Joan**
Régleur injection.
- **Monsieur GIRARDEAU Romain**
Responsables méthodes.

- **Monsieur GODIN Alexandre**
Conseiller de vente.
- **Madame GODIN Carole**
Responsable rayon.
- **Madame GOLHEN Marina**
Conseiller service.
- **Monsieur GOLHEN Yohann**
France métropolitaine.
- **Madame GONCALVES DA COSTA Edite**
Technical key account manager.
- **Monsieur GONTIER Frédéric**
Technico commercial.
- **Monsieur GORGET Ludovic**
Monteur isolation.
- **Madame GOUIN Marylise**
Chef de quai logistique.
- **Madame GOUPIL Valérie**
Commis de cuisine.
- **Monsieur GOURIOU Erwan**
Ingénieur.
- **Monsieur GOUTARD Emmanuel**
Conducteur lignes d'impression.
- **Madame GRAFFIN Angélique**
Chargée de clientèle.
- **Madame GRANDBERT Lydie**
Chef d'équipe.
- **Monsieur GRAUX Jean Nicolas**
Ingénieur.
- **Monsieur GRIGNON Arnaud**
Conducteur de lignes.
- **Monsieur GRIGNON David**
Technicien beo extrusion.
- **Madame GRISON Corinne**
Responsable magasin.
- **Monsieur GRIVOIS Jérôme**
Conseiller services.
- **Monsieur GRUDE Gaël**
Responsable d'exploitation.

- **Madame GUÉDÈS Dominique**
Peintre.
- **Madame GUERINEAU Magali**
Comptable - ressources humaines.
- **Monsieur GUIBRUNET Jérôme**
Machiniste.
- **Monsieur GUIGNARD Nicolas**
Conseiller emploi.
- **Madame GUILLEROUX Aurélie**
Aide soignante.
- **Monsieur GUILLEROUX Damien**
Technicien maintenance.
- **Monsieur GUILLOCHON Jérôme**
Gestionnaire risques et sinistres complexes.
- **Monsieur GUITTET Benoît**
Technicien de maintenance industrielle.
- **Madame GUNTHER Hélène**
Vendeuse.
- **Madame HALMA Marie**
Conseillère encaissement confirmée.
- **Monsieur HAUWEL Olivier**
Technicien de tests.
- **Monsieur HERRY Guillaume**
Ingénieur.
- **Monsieur HOARAU Frédéric**
Technicien documentation maintenance.
- **Monsieur HOHMANN Arnaud**
Chef de projet.
- **Monsieur HORPIN Frédéric**
Responsable de production.
- **Madame HOUSSEAU Valérie**
Assistante gestion industrielle.
- **Monsieur HUARD Eric**
Opérateur de fabrication.
- **Madame HUE Géraldine**
Responsable hse.
- **Madame HUET Carole**
Ajusteur.

- **Madame HUVELIN Marie-Claire**
Aide à domicile.
- **Madame JABLIN Natacha**
Pays de la Loire.
- **Madame JACQUAT Catherine**
Agent de service.
- **Madame JAN Carole**
Chargée d'études.
- **Madame JANDOT Emilie**
Juriste.
- **Madame JAROSSAY Emilie**
Gestionnaire de paie.
- **Monsieur JARRIER Alexis**
Technicien service client.
- **Monsieur JEANNE Romuald**
Ingénieur.
- **Monsieur JOLLY Anthony**
Gestionnaire prestataires.
- **Madame JOSSELIN Peggy**
Technicienne méthodes.
- **Monsieur JOUBERT Dany**
Opérateur de fabrication.
- **Monsieur JUIGNET David**
Technicien service client.
- **Monsieur JULIEN Charlie**
Agent de réception administrative.
- **Monsieur KELLER Patrice**
Monteur.
- **Monsieur KOCHER Cédric**
Responsable d'activité.
- **Madame KUHLMANN Emilie**
Déléguée numérique en santé.
- **Monsieur LABRUGERE Christophe**
Resp prod uap.
- **Madame LALOYER Stéphanie**
Responsable approvisionneur.
- **Monsieur LANDREVIE Mickaël**
Pilote usinage.

- **Madame LANDRIN Audrey**
Déléguée numérique en santé.
- **Monsieur LANGLAIS Philippe**
Design s/w principal engg. (ingénieur d'étude logiciel).
- **Monsieur LANGLAIS Sébastien**
Chargé de contentieux.
- **Monsieur LAROCHE Michel**
Directeur agence bancaire.
- **Monsieur LASNE Jérôme**
électricien.
- **Monsieur LAUMAILLE Franck**
Boucher.
- **Madame LAURE Muriel**
Chef de zone.
- **Madame LAVIE Gilberte**
Opérateur visite confirmé.
- **Monsieur LEBLANC Frédéric**
Chef d'équipe maintenance.
- **Madame LEBLANC Stéphanie**
Comptable.
- **Madame LEBRETON Monique**
Agent de service.
- **Monsieur LECLERC Olivier**
Technicien d'opérations immobilières.
- **Monsieur LECOURT Nicolas**
Manager de proximité.
- **Monsieur LEDRU Nicolas**
Ouvrier.
- **Madame LEDRU Sandrine**
Psychomotricienne.
- **Monsieur LEDUC Philippe**
Cariste.
- **Monsieur LEFEVRE Stéphane**
Ouvrier poseur.
- **Madame LEGAY Justine**
Team leader opérationnelle.
- **Monsieur LEGEAY David**
Cariste.

- **Madame LEGOUET Séverine**
Chargée de clientèle.
- **Madame LEGOUT Mélanie**
Comptable.
- **Monsieur LEHOUX Bruno**
Chef d'équipe boucherie.
- **Monsieur LELASSEUX Philippe**
Electricien plombier chauffagiste.
- **Monsieur LEMARCHAND Mickaël**
Outilleur.
- **Monsieur LEMERCIER Eric**
Formateur.
- **Madame LEMERCIER Milène**
Cadre.
- **Madame LEMERCIER Patricia**
Coordinatrice plateforme.
- **Monsieur LE MORVAN Stéphane**
Chef d'équipe.
- **Monsieur LEPETIT Rémy**
Directeur développement.
- **Madame LEPROUT Katia**
Technicien de test.
- **Monsieur LE ROUX Yoann**
Technico-commercial.
- **Madame LEROY Gaëlle**
Technicienne paie.
- **Monsieur LEROY Romuald**
Opérateur usinage.
- **Madame LEROY Virginia**
Assistante commerciale.
- **Madame LE SEGUILLON Séverine**
Conseillère technique.
- **Madame LETENDARD Pamela**
Chef de groupe.
- **Monsieur LIBERGE Vincent**
Magasinier cariste.
- **Monsieur LIEUNARD Teddy**
Alimenteur de ligne.

- **Monsieur LOISEAU Mickaël**
Applicateur hygiéniste.
- **Madame LOUIS Stéphanie**
Correspondante de site.
- **Monsieur LUCAS Dany**
Salarié.
- **Monsieur LUCE Olivier**
Dessinateur projeteur mécanique.
- **Monsieur MACE Ludovic**
Agent logistique réception d'expédition.
- **Monsieur MADEC Erwan**
Responsable peinture.
- **Madame MALHERBE Astrid**
Chef d'atelier.
- **Monsieur MALLIN Michel**
Chef d'équipe nettoyage de nuit.
- **Monsieur MARCHAND Patrice**
Chef d'unité fabrication.
- **Monsieur MARGERIE Philippe**
Responsable grands comptes.
- **Madame MAROQUIN Aurore**
Agent de transit hautement qualifié.
- **Monsieur MARTEAU Denis**
Chef d'équipe épicerie.
- **Monsieur MARTIN Ludovic**
Chef d'équipe.
- **Monsieur MARTIN Mickaël**
Electromécanicien.
- **Madame MARTIN Sandrine**
Directrice de centre de formation.
- **Monsieur MASTIO Guillaume**
Sales coordinator senior.
- **Madame MASY Isabelle**
Auxiliaire de vie sociale.
- **Madame MAXIMIL Sonia**
Auxiliaire de vie sociale.
- **Monsieur MAZEAUD Patrick**
Ingénieur en mécanique.

- **Monsieur MEISSER Nicolas**
Chef de produit.
- **Madame MERIENNE Cécilia**
Correspondante de site.
- **Monsieur MERLAND Pascal**
Responsable technique environnement et déchets.
- **Madame METIVIER Mireille**
Employée administrative.
- **Madame MEYNIEL GONSARD Stéphanie**
Chargé(e) de conseil indemnisation et services.
- **Monsieur MEZERAIS Florian**
Chef de chantier.
- **Madame MILET Audrey**
Hôtesse conseil.
- **Monsieur MINGOT Jérémy**
Employé d'assurance.
- **Madame MONNERAYE Karine**
Responsable de service.
- **Madame MONTAGNE Sabrina**
Employée à domicile.
- **Monsieur MONTEBRUN Gilles**
Saucier.
- **Monsieur MONTREUIL Dominique**
Agent technique.
- **Monsieur MONTREUIL Olivier**
Ingénieur.
- **Monsieur MOQUEREAU Gaël**
Agent de sécurité.
- **Monsieur MORDRET Pierre-Yves**
Ingénieur.
- **Madame MOREAU Sindy**
Conseillère développement relation client.
- **Madame MORENCE Valérie**
Assistante de direction.
- **Monsieur MORICE Alban**
Directeur d'usine.
- **Monsieur MUNIER Jean-Louis**
Cariste.

- **Monsieur NAFFATI Hassen**
Conducteur routier de marchandises.
- **Madame NALLET Johanna**
Conseillère développement relation client.
- **Monsieur NEEL Sébastien**
Conducteur de cellule.
- **Monsieur NISSE Alexandre**
Responsable distribution clients.
- **Monsieur NOIREAULT Jérémy**
Technicien documentation sap.
- **Monsieur NOURRY Anthony**
Ingénieur en système embarqué.
- **Monsieur NOURRY Samuel**
Technicien méthodes.
- **Madame OGET Véronique**
Agent de production.
- **Monsieur OLLIVIER Jérémie**
Soudeur.
- **Monsieur OURIACHI Philippe**
Responsable conseil organisation.
- **Madame OUVRARD Jessica**
Assistante agence.
- **Madame PARAGE Ingrid**
Responsable de communication.
- **Madame PARE Isabelle**
Cadre en banque.
- **Madame PASCOLI Stéphanie**
Coordinatrice pôle logistique de le mans.
- **Madame PATRY Nathalie**
Responsable pilotage sous-traitance.
- **Monsieur PAULOIN François**
Technico-commercial sédentaire.
- **Madame PAUTONNIER Magali**
Assistante médicale.
- **Monsieur PENINON Benoît**
Préparateur de commandes.
- **Madame PERROUX Mélanie**
Contrôleur.

- **Madame PESCHEUX Christine**
Assistante administrative achat.
- **Madame PIERRE Fabienne**
Agent de production.
- **Monsieur PINEAU Alexis**
Responsable atelier.
- **Madame PINEAU Malvina**
Comptable.
- **Madame PINEDO Delphine**
Vendeur responsable boutique.
- **Monsieur PINEL Yannick**
Responsable production.
- **Madame PISSOT Sandrine**
Employée qualifiée libre service.
- **Madame POIRIER Mary**
Chargée d'opérations immobilières.
- **Monsieur POLPRÉ Franck**
Ouvrier.
- **Madame POMMIER Claudia**
Technicien service technique.
- **Monsieur POMMIER Lionel**
Responsable maintenance.
- **Monsieur PORON David**
Maçon vrd.
- **Monsieur PORTAL Gilles**
Directeur industriel.
- **Monsieur POUPARD Christophe**
Banquier privé.
- **Monsieur POURCEAU Eric**
Conseiller formation.
- **Monsieur POURMARIN Eric**
Conducteur d'engin.
- **Monsieur POURRIOT Nicolas**
Opérateur 2 transformation de viandes couteaux.
- **Monsieur PRÉVET Michael**
Animateur hse.
- **Monsieur PRUNIER Nicolas**
Technicien méthode logistique et test.

- **Madame RAISON Sophie**
Vendeuse.
- **Monsieur RANALDI Nicolas**
Commercial.
- **Madame RAUX Liliane**
Animatrice de groupe.
- Monsieur RAVENEAU Hervé Géomètre études.
- **Monsieur REGNIER Richard**
Coupeur.
- **Madame RENAULT Carine**
Assistante juridique.
- **Monsieur RENAULT Joël**
Tourneur.
- **Monsieur RIAnt Sylvain**
Araseur finisseur.
- **Madame RIBOULET Sandrine**
Contrôleur -inspecteur.
- **Madame RIGOLET Marie-Christine**
Assistante médicale.
- **Madame RIOUL Isabelle**
Agent d'entretien.
- **Monsieur RIVIERRE Jérémy**
Contrôleur de gestion.
- **Madame ROBILLARD Manuella**
Responsable ressources humaines.
- **Madame ROBIN Sabrina**
Chargée de gestion clientèle.
- **Madame ROGER Christine**
Opticienne diplômée - directrice de magasin.
- **Monsieur ROTTREAU Patrice**
Agent technique des expéditions.
- **Madame ROUGEL Magali**
Contrôleur - inspecteur.
- **Monsieur ROUTHIER Julien**
Responsable de groupe.
- **Madame RUIZ-MORACIA Savéria**
Gestionnaire prestataires.
- **Madame RUSSEAU Karine**
Secrétaire médicale.

- **Monsieur SALLENDRE Jean-Claude**
Opérateur de production.
- **Madame SANCHEZ Sandrine**
Téléconseillère.
- Madame SANIARD Françoise Référent interface client.
- **Monsieur SASSO Olivier**
Assistant coordinateur.
- **Madame SAVARRE Sabrina**
Manager d'expertise / de coordination.
- **Madame SEDENNE Aurélie**
Chargée de gestion clientèle référent.
- **Madame SÉNÉCHAL Céline**
Conseillère emploi.
- **Madame SERGENT Stéphanie**
Chargée de conseil et animation relation client.
- **Madame SIASSIA Jeanne**
Responsable d'équipe.
- **Monsieur SICOT Jimmy**
Préparateur de commandes.
- **Monsieur SIGNOLET Jean-Michel**
Attaché technico commercial.
- **Monsieur SIMENEL Nicolas**
Technicien prototypage.
- **Monsieur SIMON Ludovic**
Ouvrier des travaux publics.
- **Monsieur SURCIN Bruno**
Plaquiste.
- **Madame TALBI Djamila**
Aide soignante.
- **Monsieur TALLON Frédéric**
Responsable de projets marketing.
- **Madame TANSORIER Isabelle**
Brevet d'études professionnelles sténo dactylographe correspondancière.
- **Madame TEISSIER Evelyne**
Employée libre-service.
- **Madame TESSIER Agnès**
Agent des services techniques.

- **Monsieur THEROUX Arnaud**
Magasinier cariste.
- **Madame THIELLEUX Corinne**
Adjointe logistique.
- **Madame THIOU Maryse**
Opticienne diplômée - directrice de magasin.
- Madame TISSERANDET Patricia Agent à domicile....
- **Monsieur TOULIS Frédéric**
Responsable magasin.
- **Monsieur TOURET Charlie**
Auxiliaire ambulancier.
- **Monsieur TOUVÉ Jérôme**
Peintre.
- **Monsieur TRONCHIN Mehdi**
Responsable relations sociales.
- **Monsieur VALLEE Laurent**
Directeur des opérations et de la performance.
- **Monsieur VAUCELLE Aurélien**
Magasinier vendeur.
- **Madame VAULAY GRAFFET Roselyne**
Opticienne optométriste.
- **Madame VERMEULLE Florence**
Correspondante de site.
- **Monsieur VIAU Christophe**
Responsable planning adv.
- **Monsieur VIGNERON David**
Salarié Renault.
- **Monsieur VILETTE Cyril**
Technicien de maintenance.
- **Madame VIRLOUVET Nathalie**
Aide médico psychologique.
- **Madame VIVET Séverine**
Responsable d'études, gestion et pilotage.
- **Madame VOGT Sylvie**
Aide à domicile.
- **Monsieur WACHASSEWSKI Jérôme**
Fiabiliste maintenance.

- **Monsieur WEILER Michel**
Opérateur de production.
- **Madame WEIMBERG Stéphanie**
Conseiller service.
- **Monsieur YVON-DOUCET Vincent**
Commercial.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur AGEORGES Jean-Jacques**
Ponceur.
- **Monsieur AGIN Christophe**
Chauffeur livreur.
- **Monsieur AGLAOR Stéphane**
Bobineur.
- **Monsieur AIGLEMONT Sébastien**
Coordonnateur.
- **Monsieur AIGLEMONT Stéphane**
Peintre.
- **Monsieur ALBERT Christophe**
Responsable plateau osp.
- **Monsieur ANDRE Claude**
Coordonnateur équipe atelier employé.
- **Monsieur ANJARD Eric**
Peintre industriel.
- **Madame AUBERT Valérie**
Ouvrière.
- **Madame AUBERT Valérie**
Assistante qualité.
- **Monsieur AUBRY Sébastien**
Leader production.
- **Monsieur AUGUSTIN Alain**
Conseiller de vente.
- **Madame AUMAROT Valérie**
Responsable études & projets marketing stratégique.
- **Madame BARBE Laurence**
Assistante sav logistique.

- **Madame BARBIER Nathalie**
Préparatrice de commande.
- **Monsieur BARRE Denis**
Conseiller spécialisé protection sociale.
- **Monsieur BARRIER Romain**
Technicien essais.
- **Monsieur BATAILLE Fabien**
Ingénieur esiea.
- **Monsieur BEAUCÉ Thierry**
Charge d'études techniques.
- Madame BEERNAERT Cécile Référent technique en comptabilité.
- **Madame BELLANGER Séverine**
Manager d'expertise et de coordination.
- **Madame BELLIN Peggy**
Responsable magasin.
- **Madame BESLIER Mélanie**
Responsable administratif et financier.
- **Monsieur BESLIN Loïc**
Référent ilot.
- **Monsieur BESNIER Jérôme**
Conducteur de cellule.
- **Monsieur BESTEL Thierry**
Ingénieur.
- **Monsieur BEURY Jérôme**
Contrôleur qualité labo mp et mélanges.
- **Madame BEUVIER Sophie**
Responsable régionale.
- **Madame BEVILLON Caroline**
Assistante seri.
- **Monsieur BIGNON Pascal**
Pâtissier.
- **Monsieur BIGOT Olivier**
Mep process.
- **Madame BIZOT Nathalie**
Assistante devis / facturation.
- **Monsieur BLAIZOT Thierry**
Conducteur de cellule.

- **Monsieur BLIN Pascal**
Responsable comptable.
- **Madame BODIN Jocelyne**
Responsable production chimie.
- **Monsieur BOQUIÉ Alain**
Gestionnaire stock région.
- **Madame BOUCHERON Nathalie**
Préparatrice en pharmacie.
- **Monsieur BOUGON Eric**
Chef service corporate.
- **Monsieur BOULAY Fabien**
Ouvrier.
- **Madame BOURILLON Sophie**
Correspondante de site.
- **Monsieur BOUSSION Olivier**
Massicotier.
- **Monsieur BOUTTIER Christian**
Opérateur de production.
- **Monsieur BOUTTIER Pascal**
Technicien de maintenance.
- **Monsieur BOUVET Frédéric**
Agent logistique.
- **Madame BRANJONNEAU Isabelle**
Archiviste.
- **Monsieur BREDECHE Vincent**
Agent de production.
- **Monsieur BRIN Thierry**
Responsable technique.
- **Madame BRIOLANT Stéphanie**
Technicien vérificateur expert.
- **Monsieur BROSSIER Joachim**
Technicien test et validation.
- **Monsieur BUCHET Olivier**
Manager de proximité.
- **Madame BUON-GAUGAIN Christine**
Chargée de missions.
- **Monsieur BUON Médéric**
Canalisateur.

- **Madame CADEAU Marie-José**
Comptable.
- **Monsieur CARON Laurent**
Coordinateur logistique.
- **Madame CARON Sylvie**
Sous directrice.
- **Madame CARREL Laurence**
Assistante de direction.
- **Madame CARTIER Catherine**
Opératrice conditionnement qp3.
- **Monsieur CATTIN Benoît**
Technicien support utilisateurs.
- **Madame CHAMPIN Isabelle**
Responsable magasin.
- **Monsieur CHARPENTIER Christophe**
Chef gérant.
- **Monsieur CHARRIER Thierry**
Directeur adjoint.
- **Monsieur CHEREAU Eric**
Opérateur de fabrication.
- **Madame CHEREAU Nathalie**
Agent de service hôtelier de nuit.
- **Monsieur CHEVEREAU Denis**
Manager.
- **Monsieur CHICAULT Cyrille**
Opérateur usineur.
- **Monsieur CHOLLET Olivier**
Adjoint de direction.
- **Madame CHORIN Karine**
Réfèrent technique gestion du personnel.
- **Monsieur CHUPIN Olivier**
Responsable administratif et financier.
- **Monsieur CISSE Dany**
Trieur palettiseur.
- **Monsieur CLUZEAU Jean-François**
Comptable unique.
- **Monsieur COCHEREAU Sylvain**
Chef d'équipe.

- **Monsieur COLLIGNON Brice**
Technicien bureau d'étude.
- **Madame COMPAIN Céline**
Technicienne prestations.
- **Monsieur CORBIN Arnaud**
Technicien mécanique et automatismes industriels.
- **Monsieur CORBION Mickaël**
Conducteur de lignes d'usinages niv2.
- **Monsieur CORMIER Antony**
-coordinateur emballage fromagerie bel.
- **Monsieur COSNUAU Frédéric**
Mécanicien monteur.
- **Madame COULM Catherine**
Responsable gestion locative.
- **Madame COULON Nathalie**
Cadre de santé.
- **Monsieur COURTOIS Philippe**
Directeur développement transmission.
- **Madame CUVILLIER Barbara**
Responsable de secteur.
- **Madame DAUNAY Nelly**
Sélectionnez un département / état.
- **Monsieur DAVID Sylvain**
Leader niveau 1.
- **Monsieur DAVOINE Willy**
Technicien d'atelier.
- **Monsieur DECAUX Gérard**
Opérateur.
- **Madame DEGIOVANI Emmanuelle**
Conseillère emploi.
- **Monsieur DELANGE Christophe**
Charge projet.
- **Monsieur DENECHERE Karl**
Mécanicien.
- **Monsieur DENOUAL Christophe**
Ingénieur produit.
- **Monsieur DERRÉ Mickaël**
Technicien maintenance confirmé.

- **Monsieur DESCURES Pascal**
Mécanicien.
- **Monsieur DESILES Pascal**
Technicien de maintenance.
- **Monsieur DESMET Franck**
Peintre en carrosserie.
- **Monsieur DEVANNES Frédéric**
Dessinateur projeteur bureau étude.
- **Madame DOGUET Valérie**
Agent de production.
- **Monsieur DOMINIQUE Thierry**
Agent logistique.
- **Madame DRONNE Christelle**
Responsable recherche et développement.
- **Monsieur DROUIN Frédéric**
Agent de production.
- **Monsieur DUBOIS Emmanuel**
Technico commercial.
- **Monsieur DUBOIS Jean-Claude**
Technicien de maintenance.
- **Monsieur DUGUE Cyril**
Régleur usinage.
- **Madame DUPIC Dolorès**
Assistance médicale.
- **Monsieur DURET Benoît**
Leader.
- **Monsieur DUROS Laurent**
Technicien extrusion.
- **Monsieur DUTERTRE Laurent**
Conducteur routier.
- **Madame DUTERTRE Odile**
Technicienne comptable.
- **Monsieur DUTHAY Stéphane**
Chef de ligne.
- **Monsieur DUVACHER Yannick**
Resp acheteur.
- **Madame DUVEAU Ludivine**
Correspondante rh.

- **Monsieur EDET Thierry**
Responsable bureau d'études.
- **Monsieur EMERY Fabian**
Préparateur de commandes.
- **Monsieur ETIENNE Cyril**
Employé de magasinage.
- **Monsieur FAGAULT Olivier**
Conducteur de travaux.
- **Madame FAGOT Isabelle**
Pilote de robot.
- **Monsieur FAVRIE Frédéric**
Responsable développement assurances.
- **Monsieur FERRON Bertrand**
Salarié.
- **Monsieur FEVRIER Bruno**
Monteur câbleur.
- **Monsieur FOREST Jean-François**
Conseiller développement relation client.
- **Madame FOURNIER Corinne**
Technicienne service client.
- **Madame FRANCOIS Natacha**
Hôtesse de caisse qualifiée.
- **Monsieur FREMONT Jean-François**
Pleur.
- **Madame FRENEHARD Laurence**
Hôtesse conseil.
- **Monsieur GARNIER Laurent**
Technicien process.
- **Monsieur GASNIER Sylvain**
Tourneur cn.
- Monsieur GEORGES Vincent Référent métiers.
- **Monsieur GERMAIN Olivier**
Opérateur de supervision du centre opérationnel bretagne-pays de la Loire.
- **Monsieur GESLIN Joan**
Régleur injection.
- **Monsieur GIHAUT Dominique**
Electricien.
- **Madame GONCALVES Paula**
Gestionnaire du recouvrement.

- **Monsieur GOSNET Christophe**
Agent de production.
- **Madame GOSSELIN Sylvie**
Cesf.
- **Monsieur GOURDIN Daniel**
Employé.
- **Madame GOURDIN Nadège**
Employée.
- **Monsieur GRANDIERES Hugues**
Outilleur.
- **Madame GREBERT Hélène**
Responsable organisation.
- **Monsieur GRIGNON David**
Technicien beo extrusion.
- **Madame GRISON Corinne**
Responsable magasin.
- **Monsieur GUIBRUNET Jérôme**
Machiniste.
- **Monsieur GUILLAUME Eric**
Agent de maîtrise.
- **Madame GUILLIN Valérie**
Brevet de technicien supérieur agricole.
- **Monsieur GUILLOD Laurent**
Conducteur d'engins.
- **Madame GUITTET Michelle**
Référent ilot.
- **Monsieur GUYARD Frédéric**
Opérateur logistique.
- **Monsieur GUYOT Stéphane**
Attache technico commercial.
- **Madame HANRIOT Isabelle**
Auditrice qualité.
- **Monsieur HARRY Cédric**
Ouvrier spécialisé (opérateur logistique).
- **Monsieur HEMONT David**
Opérateur logistique.
- **Monsieur HENNEBELLE David**
Agent de production - extrudeur.

- **Madame HERILLARD Séverine**
Responsable prestataire.
- **Madame HERISSON Nathalie**
Commerciale.
- **Madame HOUSSEAU Valérie**
Assistante gestion industrielle.
- **Madame HUBERT Delphine**
Employée de réseau commercial.
- **Monsieur HUSSON Jean-François**
Charge de pilotage.
- **Monsieur ISAMBERT Stéphane**
Cuisier.
- **Madame JACCOU Claudie**
Conseiller clientèle accueil physique.
- **Madame JACQUAT Catherine**
Agent de service.
- **Madame JARDIN Christèle**
Conseillère gestion des droits.
- **Madame KEROMNES Karine**
Comptable.
- **Madame LAGARDE Valérie**
Responsable conseils /organisation.
- **Monsieur LAISNE Pascal**
Responsable devis méthode.
- **Monsieur LALLOUET Sébastien**
Chef d'équipe.
- **Monsieur LAMBERT Denis**
Chef de groupe.
- **Madame LANGLAIS Valérie**
Opératrice de production.
- **Monsieur LAUNAY David**
Agent de production.
- **Monsieur LAUNAY Sébastien**
Directeur régional.
- **Madame LE BLEVEC Anita**
Responsable de département.
- **Monsieur LEBRASSEUR Thierry**
Responsable de service.

- **Monsieur LECERF Jean-François**
Responsable projet.
- **Monsieur LECOMTE Nicolas**
Ingénieur industriel.
- **Madame LE COZ Anne-Marie**
Directrice service eaux et assainissement.
- **Monsieur LE DANTEC Georges**
Employé.
- **Monsieur LEDRU Franck**
Opérateur.
- **Monsieur LEDUC Philippe**
Cariste.
- **Madame LEFEBVRE Linda**
Employée magasin polyvalent.
- **Monsieur LEGEAY David**
Cariste.
- **Monsieur LEGOT Thierry**
Responsable station.
- **Madame LEJEUNE Christelle**
Assistante commerciale.
- **Monsieur LEMARCHAND Mickaël**
Outilleur.
- **Monsieur LEMERCIER Eric**
Formateur.
- **Madame LEMERCIER Patricia**
Coordinatrice plateforme.
- **Madame LEMERCIER Sylvie**
Technicien.
- **Monsieur LEMUHOT Olivier**
Joaillier.
- **Monsieur LEPINAY Patrice**
Gestionnaire adv.
- **Madame LEPINAY Stéphanie**
Conseiller de vente.
- **Monsieur LEPRINCE Jérôme**
Conducteur installation.
- **Monsieur LE PROUST Stéphane**
Technicien monteur chef d'équipe.

- **Monsieur LEROUX Didier**
Charpentier fer.
- **Madame LETOURNEAU Christine**
Comptable.
- **Monsieur LHERMENAULT Denis**
Chargé(e) d'études, gestion et pilotage.
- **Madame L'HOPITALIER Catherine**
Réfèrent agence.
- **Monsieur LIBERGE Vincent**
Magasinier cariste.
- **Monsieur LINAIS Laurent**
Technicien de maintenance.
- **Monsieur LOAEC Frédéric**
Outilleur atelier.
- **Madame MAIGNAN Sylvie**
Secrétaire technique.
- **Monsieur MARCHAND Patrice**
Chef d'unité fabrication.
- **Madame MARIE Sylvie**
Conductrice poids lourds.
- **Madame MARTIN Angélique**
Opérateur.
- **Monsieur MARTIN David**
Chef d'équipe.
- **Madame MARTINEAU Isabelle**
Monteuse régleuse électromécanique.
- **Monsieur MARTINEAU Stéphane**
Responsable atelier garnissage.
- **Monsieur MARTIN Philippe**
Responsable service assistance technique.
- **Monsieur MAXIMIL Thierry**
Ingénieur systèmes information.
- **Monsieur MAZEAUD Patrick**
Ingénieur en mécanique.
- **Monsieur MENAGER Frédéric**
Directeur d'agence.
- **Madame MERCIER Laurence**
Approvisionnementneuse.

- **Monsieur MERLAND Pascal**
Responsable technique environnement et déchets.
- **Madame METIVIER Mireille**
Employée administrative.
- **Monsieur MONTREUIL Dominique**
Agent technique.
- **Monsieur MORAINÉ David**
Responsable qualité uap.
- **Madame MORENCE Valérie**
Assistante de direction.
- **Monsieur MORLET Thierry**
Poseur - applicateur de marquage routier.
- **Monsieur MUNIER Jean-Louis**
Cariste.
- **Madame NASARRE Odile**
Ingénieure en sciences des matériaux.
- **Madame NAY Véronique**
Opératrice de production.
- **Madame NEVEU Emmanuelle**
Secrétaire.
- **Madame NUGUES PRUTZ Nathalie**
Comptable.
- **Monsieur OMONT Jean-Michel**
Manager stratégique.
- **Monsieur ORY Pascal**
Ouvrier de production.
- **Monsieur PALAMON Nicolas**
Chef d'équipe production.
- **Monsieur PAPIN Frédéric**
Manager domaine - provisionnement non vie mma.
- **Madame PAPIN Sylvie**
Chargée de rayon.
- **Monsieur PELLERIN Christophe**
Attaché technico-commercial.
- **Madame PEROL Nathalie**
Adjoint administratif principal première classe.
- **Madame PESCHEUX Christine**
Assistante administrative achat.

- **Monsieur PETITEAU Régis**
Responsable production.
- **Madame PETIT Sylvie**
Agent de fabrication.
- **Monsieur PICAULT Alain**
Soudeur assembleur.
- **Madame PICHARD Paule**
Préparatrice manu.
- **Madame PIERRE Fabienne**
Agent de production.
- **Madame PINEDO Carmen**
Conseiller gestion des droits.
- **Monsieur PINEL Yannick**
Responsable production.
- **Madame PIRON Nathalie**
Attachée de direction.
- **Monsieur PLAUT Arnaud**
Chef d'équipe.
- **Monsieur PLESSIS Christophe**
Technicien maintenance outillage.
- **Monsieur PLESSIS Franck**
Aide conducteur travaux.
- **Monsieur PLOUZEAU Gilles**
Exploitant industriel monteur.
- **Monsieur POISSON Stéphane**
Commercial sédentaire.
- **Madame POMMEREUL Nathalie**
Comptable.
- **Madame POMMIER Claudia**
Technicien service technique.
- **Monsieur PORTET Sébastien**
Technicien maintenance.
- **Monsieur POUPIN Arnaud**
Technicien d'atelier.
- **Madame POUPLIER PARE Anne-Marie**
Responsable ressources humaines.
- **Monsieur POUSSE Gérard**
Technico-commercial sédentaire.

- **Monsieur PREVOST Jean-Christophe**
Acheteur projets.
- **Monsieur PUEL Bernard**
Ingénieur développement.
- **Madame RAGONDET Barbara**
Contrôleur opérationnel.
- **Madame RAPICAULT Sandrine**
Ouvrier.
- **Monsieur RAVENEAU Hervé**
Géomètre études.
- **Monsieur REFUVEILLE David**
Ouvrier.
- **Monsieur RENAULT Joël**
Tourneur.
- **Monsieur RETIF Patrick**
Massicotier.
- **Madame RIDRAY Maggy**
Assistante.
- **Monsieur ROBINEAU Franck**
Chauffeur.
- **Monsieur ROBIN Jérôme**
Directeur d'agence.
- **Monsieur ROBOAM Jérôme**
Superviseur.
- **Madame ROCQUIN Nelly**
Conducteur de moyen.
- **Monsieur ROIDOT Yannick**
équipier de production confirmé, b4.
- **Monsieur ROSIER Thierry**
Team leader.
- **Madame ROUGEL Magali**
Contrôleur - inspecteur.
- **Madame ROUGERIE Lucia**
Commercial.
- **Madame ROULAND Christele**
Technicienne gestion des droits.
- **Madame ROULAND Marie-Bérengère**
Responsable ressources humaines.

- **Monsieur ROUSSEL Laurent**
Mécanicien fraiseur.
- **Monsieur RUFIN Philippe**
Conseiller emploi.
- **Monsieur SALLENDRE Jean-Claude**
Opérateur de production.
- **Monsieur SASSO Olivier**
Assistant coordinateur.
- **Madame SINEIRO Stéphanie**
Hôtesse services clients.
- **Monsieur TAROT Eric**
Technicien supérieur.
- **Monsieur TAUGOURDEAU Jean-Luc**
Cariste.
- **Madame TEISSIER Evelyne**
Employée libre-service.
- **Madame TELLERAIN Chrystèle**
Assistante administrative rh.
- **Madame THIEBAUD Véronique**
Agent de transit hautement qualifié.
- **Madame THOMAS Sandrine**
Opérateur de production.
- **Monsieur THUAULT Richard**
Responsable d'études, gestion et pilotage.
- **Monsieur TIRATAY Philippe**
Responsable atelier soudure.
- **Monsieur TRASSARD Serge**
Conducteur d'installation.
- **Monsieur TREGAROT Sébastien**
Opérateur logistique.
- **Monsieur VAILLANT Frédéric**
Conducteur production.
- **Madame VARET Nelly**
Conseillère emploi.
- **Monsieur VAULAY Thierry**
Ingénieur logiciel - ecosystem architecture design software principal.
- **Monsieur VEAUDECARANNE Claude**
Charge de clientèle.

- **Monsieur VEDIE Laurent**
Technicien.
- **Madame VEDIS Sylvie**
Opératrice montage et retouche.
- **Monsieur VIGNERON David**
Salarié Renault.
- **Monsieur VILETTE Cyril**
Technicien de maintenance.
- **Madame VINCELOT Séverine**
Assistante responsable des assistants médicaux et relation adhérents.
- **Monsieur VONTHRON Stephan**
Leader.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AGEORGES Jean-Jacques**
Ponceur.
- **Monsieur AIGLEMONT Sébastien**
Coordonnateur.
- **Monsieur ANJARD Eric**
Peintre industriel.
- **Monsieur AUBRY Nicolas**
Correspondant entrepôt logistique.
- **Monsieur AUDOUX Patrice**
Boucher.
- **Monsieur AUDUC Jean-Philippe**
Cariste polyvalent.
- **Monsieur BARRE Alain**
Charge de clientèle particulier.
- **Madame BARREAU Aline**
Responsable conseil organisation.
- **Monsieur BEAUFILS Olivier**
Livreur - magasinier.
- **Madame BERCHE Catherine**
Conseillère en gestion des droits.
- **Monsieur BERTHELOT François**
Chef de projet informatique.

- **Monsieur BERTRON John**
Agent de services généraux.
- **Madame BESLIN Valérie**
Conducteur process automatisés.
- **Monsieur BESTEL Thierry**
Ingénieur.
- **Monsieur BEUCHER Sylvain**
Electro mécanicien.
- **Madame BEUNEU Florence**
Tisseuse.
- **Monsieur BIARD Gilles**
Animateur équipe maintenance.
- **Monsieur BIDAULT Emmanuel**
Régleur.
- **Monsieur BLIN Pascal**
Responsable comptable.
- **Monsieur BLOSSIER Gilles**
Câbleur prototype.
- **Monsieur BLOSSIER Sébastien**
Régleur en injection.
- **Monsieur BLOT Fabrice**
Coordinateur maintenance.
- **Madame BODIN Marie-Noëlle**
Assistante commerciale.
- **Monsieur BOIDIN William**
Technicien de maintenance.
- **Madame BOISSENIN Christine**
Assistante adm.
- **Monsieur BONNEAU Pascal**
Agent technique qse.
- **Monsieur BOQUIÉ Alain**
Gestionnaire stock région.
- **Madame BOUCHERON Nathalie**
Préparatrice en pharmacie.
- **Madame BOULARD Cendrine**
Assistante de formation.
- **Monsieur BOULC'H Eric**
Informaticien.

- **Madame BOULIDARD Jacqueline**
Chargée de conseil et animation relation client.
- **Monsieur BOURLIER Denis**
Agent routier.
- **Monsieur BOURNEUF Frédéric**
Conducteur grand routier.
- **Monsieur BOUR-THOMIN Jean-Marc**
Apac Europe workplace opérations director.
- **Monsieur BOUTTIER Bruno**
Équipier de production.
- **Madame BRENNER Marie-Christine**
Responsable de domaine projet.
- **Monsieur BRESTEAUX Jean-Christophe**
Responsable espaces verts.
- **Madame BROSSARD Claudine**
Opérateur niveau 2.
- **Monsieur BROTEL Jean-Luc**
Agent routier.
- **Monsieur BRUNET Laurent**
Conducteur de ligne.
- **Madame CALTON Valérie**
Câbleuse.
- **Monsieur CARRE Michel**
Conducteur.
- **Madame CASTRONOVO Isabelle**
Correspondante qualité de service.
- **Monsieur CATANIA Olivier**
Employé qualifié logistique.
- **Monsieur CERISIER Philippe**
Technicien planification.
- **Madame CESBRON Patricia**
Responsable de projet informatique.
- **Madame CHAIGNEAU Myriam**
Commerciale sédentaire.
- **Monsieur CHALOT Thierry**
Technicien.
- **Monsieur CHARTIER Jean-Luc**
Resp laboratoire métrologie.

- **Monsieur CHARTIER Thierry**
Responsable affaires sociales.
- **Madame CHAUVET Nathalie**
Conductrice process automatisés.
- **Monsieur CHENAY Thierry**
Chauffeur livreur.
- **Madame CHERON Katia**
Serveuse polyvalente.
- **Monsieur CHEVALIER Christophe**
Opérateur régleur usinage.
- **Monsieur CHEVROLLIER Christophe**
Atf ciment/expédition.
- **Madame CHOPLIN Sylvie**
Agent de fabrication.
- **Monsieur CICE Sébastien**
Exploit. indust. monteur.
- **Monsieur COLLET Gilles**
Informaticien.
- **Monsieur COLLI Philippe**
Ingénieur.
- **Monsieur CONOR Herve**
Leader d'équipe discipline r&d.
- **Monsieur COTTART Fabrice**
Menuisier.
- **Madame COUBARD Martine**
Conducteur mbk.
- **Madame COULON Nathalie**
Cadre de santé.
- **Monsieur COURSELLE Patrick**
Agent routier.
- **Monsieur COURTIEN Laurent**
Opérateur conditionnement qp3.
- **Monsieur COUSIN Régis**
Technicien de maintenance.
- **Monsieur DA CUNHA Anthony**
Opérateur environnement.
- **Monsieur DAFILON Hervé**
Infirmier.

- **Madame DARONDEAU Céline**
Responsable comptabilité clients.
- **Madame DECARIS Marie-Claude**
Technicien assurance qualité.
- **Monsieur DECAUX Gérard**
Opérateur.
- **Monsieur DE PHILIPPE Alain**
Informaticien.
- **Monsieur DESFAUDAIS Bruno**
Superviseur régional.
- **Madame D'HALLUIN Mireille**
Titulaire-cadre banque de France.
- **Monsieur DOMINIQUE Thierry**
Agent logistique.
- **Madame DONEAU Sophie**
Chargée de conseil et animation relation client.
- **Monsieur DORIS Eric**
Responsable de production.
- **Monsieur DOYEN Thierry**
Conducteur de procédés de fabrication.
- **Monsieur DROUET Eric**
Agent de production.
- **Monsieur DUBOIS Christian**
Opérateur multi technologies.
- **Monsieur DUBOIS Jean-Claude**
Technicien de maintenance.
- **Monsieur DUBOSQ Philippe**
Chef d'équipe.
- **Monsieur DUGAST Franck**
Technicien de maintenance.
- **Monsieur DURAMPART Stéphane**
Chargé de conseil et animation.
- **Monsieur DURFORT Patrice**
Gestionnaire.
- **Monsieur EDE Stéphane**
Leader.
- **Monsieur ESNAULT Michel**
Conducteur de ligne.

- **Monsieur ESNAULT Michel**
Soudeur structure.
- **Monsieur FAGAULT Olivier**
Conducteur de travaux.
- **Madame FARIK Isabelle**
Conseillère développement relation client.
- **Madame FEAU Véronique**
Chef de ligne.
- **Madame FERNANDEZ Isabelle**
Chargé de relation clients.
- **Monsieur FEVRIER Bruno**
Monteur câbleur.
- **Madame FLOCHLAY Valérie**
Préparateur de commandes.
- **Madame FOREST Patricia**
Charge de conseil.
- **Monsieur FOURNIER Stéphane**
Cimentier.
- **Monsieur FOURREAU Didier**
Responsable r&d.
- **Monsieur FREIN Régis**
Technicien qualité.
- **Madame FRONTEAU Isabelle**
Logistique inventariste.
- **Madame GALPIN Joëlle**
Agent de production.
- **Monsieur GANDON David**
Leader.
- **Monsieur GARNIER Daniel**
Op. service technique.
- **Monsieur GARNIER Laurent**
Technicien process.
- **Monsieur GAUCLIN Jérôme**
Opérateur logistique.
- **Monsieur GAUDIN Christophe**
Informaticien - chargé d'applications.
- **Monsieur GAUFFNY Dominique**
Prévisionniste.

- **Monsieur GEORGE Pascal**
électromécanicien.
- **Monsieur GESLIN Joan**
Régleur injection.
- **Monsieur GIHAUT Dominique**
Electricien.
- **Monsieur GILBERT Alain**
Automaticien.
- **Madame GORON Lydie**
Déclarante en douane.
- **Madame GOSSELIN Sylvie**
Cesf.
- **Monsieur GOUESSE Jean-Michel**
Ouvrier.
- **Monsieur GOUET Stéphane**
Chef de projets informatiques.
- **Madame GOUJON MARTIN Isabelle**
Manager de domaine assurances.
- **Monsieur GREBERT Gilles**
Cadre assurance.
- **Monsieur GRIMAUD Florent**
Conducteur de procédé de fabrication.
- **Madame GRISARD-ROTTIER Claire**
Responsable pilotage performance achats.
- **Monsieur GROBOIS Pedro**
Mécanicien auto.
- **Madame GROUARD Viviane**
Auditrice qualité.
- **Monsieur GUENE Didier**
Préparateur ferment.
- **Madame GUILLARD Stéphanie**
Team leader opérationnelle.
- **Monsieur GUILLAUME Eric**
Agent de maîtrise.
- **Monsieur GUILLET Pascal**
Préparateur de commandes.
- **Madame GUILLON Carole**
Secrétaire service social.

- **Madame GUILLON Florence**
Manager de proximité.
- **Monsieur HADDOU El Mahfoud**
Cadre secteur privé.
- **Madame HAMELIN Nathalie**
Conducteur process automatisés.
- **Monsieur HARROUET Patrick**
Agent administratif et d'exploitation.
- **Monsieur HAUTREUX Christophe**
Cariste.
- **Monsieur HERRY Marc**
Ingénieur qualité.
- **Madame HOARAU Patricia**
Agent administratif.
- **Madame HOUSSEAU Valérie**
Assistante gestion industrielle.
- **Madame HUBERSON Nathalie**
Technicien logistique.
- **Monsieur HUBERT Bruno**
Opérateur de fabrication.
- **Madame HUIBAN Laurence**
Directrice de site.
- **Madame HURON Sylvie**
Chargée de conseil et assistance.
- **Monsieur HUSSON Jean-François**
Charge de pilotage.
- **Monsieur JACQUET Philippe**
Responsable bureau d'étude.
- **Madame JAHIER Martine**
Préparatrice de commandes.
- **Madame JAMIN Véronique**
Chargé de conseil / organisation.
- **Madame JARRY Sylvie**
Conseillère technique indemnisation assurances.
- **Monsieur JET Yves**
Conseiller développement relation client.
- **Monsieur JEUDON Didier**
Technicien d'atelier.

- **Monsieur JOLU Paul**
Conseiller développement relation clients.
- **Monsieur JOUSSE Christophe**
Conducteur de ligne.
- **Monsieur JOUVET Gaëlle**
Conseillère funéraire.
- **Madame JUST Sylvie**
Assistante sav logistique.
- **Monsieur LACHAUX Alain**
Charge de facturation.
- **Madame LASNE Nathalie**
Opérateur conditionnement.
- **Madame LAURENT Fabienne**
Agent base de données.
- **Monsieur LEBARBIER Christophe**
Conseiller de vente.
- **Monsieur LEBouc Christophe**
Mécanicien ajusteur mécanique.
- **Madame LEBOUCHER Véronique**
Agent de production.
- **Madame LEBRETON Sylvie**
Assistante polyvalente.
- **Monsieur LECACHEUX Christophe**
Responsable commandes clients.
- **Madame LECAIME Laure**
Directrice de projet.
- **Madame LECHAT Béatrice**
Conducteur process automatisés.
- **Monsieur LECOURT Anthony**
Agent de production.
- **Madame LECUREUR Diane**
Auditrice qualité.
- **Monsieur LE DAIN Christian**
Responsable d'études statistiques ou actuarielles.
- **Monsieur LE DANTEC Georges**
Employé.
- **Monsieur LEDRU Ludovic**
Prototypiste.

- **Madame LEDUC Isabelle**
Tisseuse.
- **Madame LEFEVRE Carole**
Infirmière.
- **Madame LEGENDRE Sylvie**
Coordonnateur appui production et relation de service.
- **Monsieur LEHUGEUR Thierry**
Menuisier poseur.
- **Monsieur LEMERCIER Eric**
Formateur.
- **Monsieur LEPINAY Patrice**
Gestionnaire adv.
- **Monsieur LEROUX Dominique**
Etalonneur.
- **Monsieur LEROUX Franck**
Chauffeur livreur.
- **Madame LEROUX Odile**
Approvisionnement.
- **Madame LEROUX Valérie**
Assistante médicale.
- **Madame LE ROY Martine**
Conseiller souscription gestion en assurances.
- **Monsieur LETESSIER Fabrice**
Opérateur de fabrication.
- **Madame LETESSIER Nathalie**
Monteur câbleur.
- **Monsieur LETOQUART Bruno**
Assistant de gestion patrimoine.
- **Madame LETOURNEUR Laurence**
Agent administratif.
- **Monsieur LEVEILLE Sébastien**
Agent de production - extrudeur.
- **Madame LOISEAU Dominique**
Gestionnaire conseil expert.
- **Monsieur LOTTIN Daniel**
Agent de production.
- **Madame MAILLARD Isabelle**
Technicien gestion de production.

- **Monsieur MALABRY Franck**
Gestion réclamation.
- **Monsieur MANSO PINTO Marcelo**
Agent 5s.
- **Monsieur MARIE Willy**
Travailleur esat.
- **Madame MARSAC Béatrice**
Développeur applicatif.
- **Madame MARTIN Angélique**
Opérateur.
- **Madame MARTINS Corinne**
Responsable de service.
- **Monsieur MENNESSIER Gilles**
Administrateur de domaine informatique.
- **Madame MERCIER Florence**
Senior associate global customer care France.
- **Monsieur MERLAND Pascal**
Responsable technique environnement et déchets.
- **Monsieur MERRIEN Stéphane**
Responsable de projets.
- **Madame METIVIER Mireille**
Employée administrative.
- **Monsieur MEUNIER Joël**
Concepteur process.
- **Monsieur MICHONNEAU Olivier**
Category manager achats marketing.
- **Monsieur MIGNON Yves**
Gestionnaire tourisme.
- **Monsieur MILBEAU Eric**
Formateur maintenance.
- **Monsieur MOCQUET Olivier**
Agent de production.
- **Monsieur MONTREUIL Dominique**
Agent technique.
- **Monsieur MORTREAU Joël**
Manager.
- **Madame NIECERON Isabelle**
Responsable de contrôle.

- **Madame NOUVELIERE Sylvie**
Auditrice qualite.
- **Monsieur OGER Patrick**
Réfèrent technique axes.
- **Monsieur OGNARD Philippe**
Responsable d'études gestion et pilotage.
- **Monsieur OMONT Jean-Michel**
Manager stratégique.
- **Madame OURVOUAI Laurence**
Chargée de projet marketing.
- **Monsieur PASQUET Jean-Pierre**
Moniteur d'atelier.
- **Madame PELLETIER Françoise**
Technicienne contrôle qualite.
- **Monsieur PERES Eric**
Monteur vendeur en optique.
- **Madame PEROL Nathalie**
Adjoint administratif principal première classe.
- **Madame PESCHEUX Christine**
Assistante administrative achat.
- **Monsieur PHU Khean**
Responsable négoce.
- **Monsieur PICAULT Alain**
Soudeur assembleur.
- **Monsieur PILORGE Patrick**
Opérateur de fabrication.
- **Monsieur PITHON Emmanuel**
Chef d'équipe.
- **Monsieur PLOMMEE Christophe**
Fraiseur cn.
- **Monsieur PLOUZEAU Gilles**
Exploitant industriel monteur.
- **Madame PLOUZE Nadine**
Chef de rayon.
- **Monsieur POIRIER Stéphane**
Technicien charge d'inspection.
- **Madame POMMEREUL Nathalie**
Comptable.

- **Madame POMMIER Claudia**
Technicien service technique.
- **Monsieur POMMIER Sylvain**
Manager senior assurance.
- **Monsieur PONSART Emmanuel**
Responsable karting.
- **Madame POSTE Isabelle**
Conductrice de ligne.
- **Monsieur POTTIER Thierry**
Technicien.
- **Monsieur POUSSE Joël**
Contrôleur inspecteur.
- **Monsieur QUERTIER Hervé**
Soudeur.
- **Monsieur RABINEAU Arnaud**
Agent de production.
- **Monsieur RABOUIN Christophe**
Ouvrier.
- **Madame RENARD Fabienne**
Conseiller en gdd.
- **Monsieur RENAULT Joël**
Tourneur.
- **Monsieur RET Siny**
Conducteur d'installation.
- **Madame RIBAUT Florence**
Opératrice de ligne.
- **Monsieur RIHET Jean-Philippe**
Directeur commercial.
- **Monsieur RIVERAIN-TOURNELLE Bruno**
Agent de production.
- **Monsieur RIVIERE Bernard**
Responsable administration des ventes.
- **Madame RIVIERE Sylvie**
Data analyste experte.
- **Madame ROBIC Sylvia**
Technicienne comptabilité / paie.
- **Monsieur RONDEAU Patrice**
Conducteur régleur r3.

- **Monsieur ROUSIER Patrick**
Gestionnaire logistique atelier fabrication.
- **Monsieur ROUSSEL Laurent**
Mécanicien fraiseur.
- **Monsieur ROUX Philippe**
Responsable beo.
- **Monsieur RUILLE Franck**
Responsable expe logistique.
- **Monsieur SALLENDRE Jean-Claude**
Opérateur de production.
- **Monsieur SEILLIER Fabrice**
Chaudronnier.
- **Monsieur SOUCHU Laurent**
Superviseur.
- **Madame SOULLIER Sandrine**
Conseillère en prévention.
- **Madame STUM Lydie**
Responsable études statistiques et actuarielles.
- **Madame TEISSIER Evelyne**
Employée libre-service.
- **Monsieur TEIXEIRA Armando**
Magasinier.
- **Monsieur TESSIER Laurent**
Rectifieur.
- **Monsieur TIREAU Pascal**
Adjoint logistique.
- **Monsieur TRACOL Vincent**
Contrôleur de gestion.
- **Monsieur TRALLERO Manuel**
Technicien atelier.
- **Monsieur TURQUET Antonio**
Agent qualifié de fabrication.
- **Monsieur ULLY Mickaël**
Mécanicien niveau 3.
- **Monsieur VAILLAND Stéphane**
Méthodiste industriel.
- **Madame VARET Nelly**
Conseillère emploi.

- **Monsieur VEAUX Thierry**
Gestionnaire de rayon.
- **Madame VERGUES Corinne**
Juriste.
- **Madame VETAUX Isabelle**
Conseillère a l'emploi.
- **Madame VIVET Corinne**
Assistante médicale.
- **Madame VOLLAIRE Catherine**
Journaliste.
- **Monsieur VRAC Romuald**
Technicien atelier.
- **Madame VRIGNAUD Nadine**
Chargée de conseil souscription.
- **Madame WEINEGAESSEL Jeannie**
Conducteur couleuse.
- **Madame YVRENOGEAU Véronique**
Cadre.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AGEORGES Jean-Jacques**
Ponceur.
- **Madame AGLAOR Marie-Line**
Employée urssaf pays de Loire.
- **Monsieur ANJARD Eric**
Peintre industriel.
- **Monsieur AVELINE Michel**
Technicien de maintenance.
- **Madame BALLUAIS Maryline**
Gestionnaire d'approvisionnement.
- **Madame BEAUFILS Pierrette**
Comptabilité et gestion des entreprises.
- **Monsieur BEAUPIED Pascal**
Responsable service route affrètement.
- **Monsieur BLIN Emmanuel**
Automaticien.

- **Madame BLIN Maryline**
Technico commercial sédentaire.
- **Monsieur BLONDEAU Pascal**
Usineur.
- **Monsieur BOIVANT Eric**
Chargé de conseil indemnisation et services.
- **Madame BONNET Anita**
Chargée de ressources humaines.
- **Monsieur BOUHOURS Dominique**
Salarié.
- **Madame BOULARD Maryse**
Directrice agence bancaire.
- **Monsieur BOYER Serge**
Responsable service maintenance.
- **Monsieur BRANCHU Thierry**
Employé.
- **Madame BRÉHAULT Frédérique**
Journaliste.
- **Monsieur BRETON Michel**
Conducteur de car.
- **Monsieur BRETON Thierry**
Technicien mesure 3d.
- **Monsieur BRISSET Didier**
Responsable secteur soudure usinage.
- **Monsieur BRUNEAU Laurent**
Agent technique professionnel.
- **Monsieur CALDRAY Thierry**
Négociateur immobilier.
- **Monsieur CARRE Bruno**
Agent de production - cariste.
- **Monsieur CHATAL Claude**
Préparateur.
- **Madame CHEVALLIER Chantal**
Conductrice de ligne.
- **Monsieur CORNUE Michel**
Chef d'équipe.
- **Madame COSTÉ DE BAGNEAUX Brigitte**
Cheffe de projets.

- **Monsieur COULON Emmanuel**
Monteur atelier cabine.
- **Monsieur COURTIEN Frantz**
Conducteur d'installation fonderie.
- **Monsieur COUSIN Régis**
Technicien de maintenance.
- **Madame CROLET Chantal**
Conseillère retraite.
- **Monsieur DAFLON Hervé**
Infirmier.
- **Monsieur DEGNIEAU éric**
Magasinier.
- **Monsieur DENIS Régis**
Chef d'équipe.
- **Monsieur DESCHAMBRES Joël**
Ouvrier.
- **Monsieur DIOT Jean-Yves**
Soudeur.
- **Monsieur DROUIN Dominique**
Technicien des métiers de la banque.
- **Madame DROUIN Véronique**
Ouvrière.
- **Monsieur DUBOIS Christian**
Opérateur multi technologies.
- **Monsieur DUMAS Pascal**
Conseiller développement relation client.
- **Madame EVRARD Evelyne**
Aide comptable.
- **Monsieur FALLON Pascal**
Opérateur n2.
- **Monsieur FOLENFANT Dominique**
Agent de fabrication.
- **Monsieur FOUQUET Laurent**
Rédacteur technique.
- **Madame FOURMOND Marie-Thérèse**
Responsable charcuterie-traiteur.
- **Monsieur FOURMY Pascal**
Responsable d'équipe.

- **Madame FRAYSSE Sylvie**
Directrice d'agence bancaire.
- **Monsieur GARRY Stéphane**
Opérateur.
- **Madame GEORGE Nadine**
Commerciale.
- **Monsieur GEORGE Pascal**
électromécanicien.
- **Madame GEORGES Elisabeth**
Gestionnaire appui.
- **Madame GESLIN Chantal**
Charge de clientèle particuliers.
- **Monsieur GIRARD Thierry**
Technicien qualité fournisseur.
- **Monsieur GIROUX Patrick**
Launch leader.
- **Monsieur GODMER Gilles**
Technicien outilleur.
- **Monsieur GOURDIN Philippe**
Chauffeur livreur.
- **Madame GOURRIER Isabelle**
Secrétaire.
- **Monsieur GOUTARD Loïc**
Conducteur régleur.
- **Monsieur GRAVE Gilles**
Pointeur certifieur expédition.
- **Monsieur HARROUET Patrick**
Agent administratif et d'exploitation.
- **Monsieur HOEZ Eric**
Agent de production.
- **Monsieur HUSSON Jean-François**
Charge de pilotage.
- **Madame JAMET Marie-Christine**
Assistante de service social.
- **Madame JEGOU Marie-Thérèse**
Magasinier réceptionnaire.
- **Monsieur JOUANNEAUX Philippe**
Employé banque de France.

- **Madame JOUBERT Marie-Hélène**
Agent administratif.
- **Monsieur JOUSSE Philippe**
Technicien process.
- **Monsieur JUSKOWIAK Michel**
Responsable études industrielles.
- **Madame LALANDE Françoise**
Hôtesse d'accueil.
- **Monsieur LANGEVIN Philippe**
Adjoint technique principal.
- **Madame LEBRUN Brigitte**
Conseillère relation clients.
- **Monsieur LEBRUN Jacky**
Automaticien.
- **Monsieur LE BRUN Patrick**
Assistant administratif et technique.
- **Monsieur LECLERC Philippe**
Concepteur process méthodes.
- **Madame LECOMTE Pascale**
Affréteur.
- **Madame LECROC Véronique**
Conseillère technique.
- **Monsieur LEFEVRE Dominique**
Soudeur.
- **Monsieur LEMEUNIER René**
Régleur injection.
- **Monsieur LENORMAND Philippe**
Animateur sécurité.
- **Monsieur LEROY Laurent**
Régleur.
- **Monsieur LETARD Eric**
Conducteur de matériel de collecte.
- **Monsieur LETESSIER Philippe**
Chef d'équipe.
- **Monsieur LETOURNEUX Laurent**
Responsable études ind produit.
- **Monsieur LHUMEAU William**
Peintre industriel.

- **Monsieur LIGOUR Thierry**
Responsable qualité Europe.
- **Madame LUCAS Edith**
Hôtesse d'accueil.
- **Madame MAUBOUSSIN Josiane**
Employée de service.
- **Monsieur MAUBOUSSIN Philippe**
Organisateur emballages.
- **Madame MEE Sylvie**
Agent de production.
- **Monsieur MENNESSIER Gilles**
Administrateur de domaine informatique.
- **Monsieur MENORET Francis**
Gestionnaire de clientèle part.
- **Monsieur MERLAND Pascal**
Responsable technique environnement et déchets.
- **Madame MONCHÂTRE Nathalie**
Employée restauration.
- **Monsieur MONSELET Thierry**
Technicien bureau d'études.
- **Monsieur MOREAU Daniel**
Opérateur polyvalent.
- **Monsieur MOREAU Patrice**
Cariste.
- **Monsieur MOUCHARD Patrick**
Responsable technique chaîne graphique.
- **Monsieur MOULEVRIER Franck**
Electronicien.
- **Monsieur NOS Jean-Pierre**
Chef d'unité confirmé.
- **Madame PAQUIER Sylviane**
Tisseuse.
- **Monsieur PASQUET Jean-Pierre**
Moniteur d'atelier.
- **Madame PASQUIER Denis**
Responsable logistique.
- **Monsieur PETITHOMME Stéphane**
Cariste.

- **Madame PETIT Marielle**
Responsable de département.
- **Monsieur PICAULT Alain**
Soudeur assembleur.
- **Madame PICHON Sylvie**
Conseiller relation clients.
- **Monsieur PLOUZEAU Gilles**
Exploitant industriel monteur.
- **Madame POISSON Isabelle**
Commis épicier.
- **Madame POTTIER BASLE Véronique**
Responsable projet de communication.
- **Monsieur POTTIER Pascal**
Contrôleur laboratoire.
- **Monsieur PREZELIN Philippe**
Technicien process assemblage.
- **Monsieur QUERTIER Hervé**
Soudeur.
- **Madame RIGAULT Véronique**
Directrice de bureau.
- **Monsieur RIVIERE Bernard**
Responsable administration des ventes.
- **Madame ROUSSEAU Claudine**
Opérateur.
- **Monsieur ROYER Eric**
Régleur injection.
- **Monsieur SANTARELLI Marc**
Chargé inspection développement.
- **Monsieur SAUVAGE Thierry**
Agent de nettoyage industriel.
- **Monsieur SENECHAL Christophe**
Conseiller de vente.
- **Monsieur SEROT Stéphane**
Imprimeur.
- **Monsieur SOUCHU Alain**
Agent logistique.
- **Monsieur TESSE Christian**
Chef d'équipe.

- **Monsieur THEROUX Laurent**
Agent de production.
- **Monsieur TISSOT Pierre-Marie**
Conseiller clientèle banque.
- **Monsieur TRACOL Vincent**
Contrôleur de gestion.
- **Monsieur TRIBOTTE Denis**
Ravitailleur.
- **Madame TROJNAR Catherine**
Gestionnaire comptable.
- **Madame TROTTE Myriam**
Responsable restaurant scolaire.
- **Madame VANNIER Sylvie**
Hôtesse de caisses.
- **Madame VARET Nelly**
Conseillère emploi.
- **Monsieur VIAU Thierry**
Mouleur confectionneur.

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Madame la directrice de cabinet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Mans, le 22 janvier 2025
Le Préfet

Signé

Emmanuel AUBRY

Préfecture de la Sarthe

72-2025-09-08-00014

Arrêté préfectoral du 8 septembre 2025
modifiant l'arrêté préfectoral du 27 août 2025
instituant les 608 bureaux de vote dans
communes du département de la Sarthe.



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET
DE LA LÉGALITÉ**
Bureau de la réglementation générale et des élections

Arrêté du 8 septembre 2025 modifiant l'arrêté préfectoral du 27 août 2025 instituant les 608 bureaux de vote dans les communes du département de la Sarthe

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code Électoral, notamment les articles L.17 et R.40 ;

VU le décret n° 2014-234 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Sarthe ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET Préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

VU le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 09 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté DCPAT n° 2025-0216 du 30 juin 2025 portant délégation de signature à Madame Christine TORRES, Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe ;

VU la loi n°2025-658 du 18 juillet 2025 relative au vote par correspondance des personnes détenues ;

VU le décret n° 2021-213 du 24 février 2021 actualisant les dénominations des communes dans les décrets portant délimitation des cantons ;

VU la circulaire ministérielle n° INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 août 2025 instituant les 608 bureaux de vote dans les communes du département de la Sarthe ;

Considérant qu'il convient de modifier les annexes relatives aux bureaux de vote suite aux demandes formulées par les communes de Yvré l'Évêque, Saint Georges de la Couée, Loir-en-Vallée, Lombron et Arnage.

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Pour toute élection devant avoir lieu **entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026**, les scrutins se dérouleront dans les 608 bureaux de vote des communes de la Sarthe mentionnés dans les annexes modifiées jointes au présent arrêté.

Article 2 : La loi n°2025-658 du 18 juillet 2025 relative au vote par correspondance des personnes détenues, à compter du prochain renouvellement des conseillers municipaux et communautaires de mars 2026, supprime la possibilité de voter par correspondance au sein du bureau de vote dérogatoire du Mans (n° 98) pour l'ensemble des élections à ancrage local (élections municipales, départementales, régionales, législatives). Pour ces élections, les personnes détenues ne pourront voter que par procuration ou par permission de sortir.

Les personnes détenues inscrites dans le bureau de vote dérogatoire n° 98, et souhaitant voter à ces élections à ancrage local, doivent s'inscrire dans une des communes mentionnées aux I et II de l'article L. 12-1 du code électoral.

Toutefois, les personnes détenues n'ayant pas réalisé cette démarche d'inscription dans une autre commune seront maintenues au sein du bureau de vote dérogatoire n° 98.

La possibilité de vote par correspondance au sein du bureau de vote dérogatoire n° 98 est maintenue pour les scrutins pour lesquels la République forme une circonscription unique, à savoir les élections des représentants au Parlement européen ainsi que pour les opérations référendaires.

Pour l'élection présidentielle, les personnes détenues pourront toujours choisir de voter par correspondance au sein d'un bureau de vote centralisé par une commission électorale au ministère de la justice à Paris (13, place Vendôme), en application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Article 3 : En application des articles L. 12 et L. 13 du code électoral, les Français établis hors de France et les militaires de carrière lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4^{ème} degré, sont rattachés au bureau de vote n° 98 de la ville du Mans.

Article 4 : En application de l'article L. 14 du code électoral, les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage, sont rattachés au bureau n° 98 de la ville du Mans.

Article 5 : En application des articles L.12 et L.13 du Code Électoral, dans les communes comportant plusieurs bureaux de vote, les personnes circulant en France sans domicile, ni résidence fixe, lorsque la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote, devront être rattachés au 1^{er} bureau lorsqu'il s'avérera impossible de localiser à l'intérieur de la commune l'attache avec la circonscription d'un bureau de vote, qui ouvre droit à l'inscription sur la liste électorale de ce bureau.

Article 6 : Pour les communes ayant un seul bureau de vote, le périmètre géographique du bureau de vote correspond aux limites communales.

Article 7 : Dans les communes comprenant plusieurs bureaux de vote, un bureau centralisateur a été déterminé. Les délimitations géographiques, pour chacun de ces bureaux, font l'objet d'un arrêté individuel organisant les périmètres des bureaux de vote. Ces documents sont consultables dans chaque mairie concernée.

Le bureau de vote centralisateur de chaque canton du département de la Sarthe a été fixé par le décret susvisé.

Article 8 : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Madame et Monsieur les sous-préfets de La Flèche et de Mamers, Mesdames et Messieurs les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être publié et affiché aux lieux et places habituels.

Pour le préfet de la Sarthe et par délégation,
La secrétaire générale,

Signé

Christine TORRES

**Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2025,
relatif à l'institution des 608 bureaux de vote
dans les communes du département de la Sarthe**

Communes comportant plusieurs bureaux de vote

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72003	ALLONNES	1er Bureau	Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Georges Bizet	4
72003	ALLONNES	2ème Bureau	Maternelle Massenet - Rue Jules Massenet	4
72003	ALLONNES	3ème Bureau	Groupe scolaire Pasteur - Rue Louis Despres	4
72003	ALLONNES	4ème Bureau	Préau Elémentaire Pasteur – 25 Boulevard Pasteur	4
72003	ALLONNES	5ème bureau (bureau centralisateur)	Hôtel de Ville - Esplanade Nelson Mandela	4
72003	ALLONNES	6ème Bureau	Groupe scolaire Lyautey – 74 Boulevard Pasteur	4
72003	ALLONNES	7ème Bureau	Paul Langevin (maternelle) - Boulevard de Vendée	4
72003	ALLONNES	8ème Bureau	groupe scolaire Paul Langevin - Boulevard de Vendée	4
72006	ARÇONNAY	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Foyer communal - 9, rue des Sorbiers	1
72006	ARÇONNAY	2ème Bureau	Foyer communal - 9, rue des Sorbiers	1
72008	ARNAGE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie – Place François Mitterrand	2
72008	ARNAGE	2ème Bureau	Espace culturel L'éolienne – 67 rue des collèges	2
72008	ARNAGE	3ème Bureau	Ecole Gérard Philipe – restaurant scolaire - avenue de la paix	2
72008	ARNAGE	4ème Bureau	Ecole Gérard Philipe – restaurant scolaire - avenue de la paix	2
72008	ARNAGE	5ème Bureau	Ecole Auguste Renoir – 15 rue des Pêcheurs	2
72008	ARNAGE	6ème Bureau	Ecole Auguste Renoir – 15 rue des Pêcheurs	2
72023	BALLON-SAINT-MARS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle communale Michel Lalos- place de la république - Ballon	5
72023	BALLON-SAINT-MARS	2ème bureau	Salle polyvalente - place de l'école - St Mars Sous Ballon	5
72024	LA BAZOGE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Espace culturel L'Envol - 28, rue des Hortensias	1
72024	LA BAZOGE	2ème Bureau	Espace culturel L'Envol - 28, rue des Hortensias	1
72024	LA BAZOGE	3ème Bureau	Espace culturel L'Envol - 28, rue des Hortensias	1
72025	BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Groupe périscolaire – 6 place de l'école – Bazouges-sur-Le-Loir	3
72025	BAZOUGES-CRÉ-SUR-LOIR	2ème bureau	Salle des associations – 11 rue Charles de Gaulle – Cré-sur-Loir	3
72035	BESSÉ-SUR-BRAYE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Centre social – salle audio – 7 rue des écoles	3
72035	BESSÉ-SUR-BRAYE	2ème Bureau	Centre social – salle de musique – 7 rue des écoles	3
72039	BONNÉTABLE	1er Bureau	Ecole Maternelle Charles PERRAULT – 33 avenue de la Forêt	5
72039	BONNÉTABLE	2ème bureau	Salle Polyvalente Mélusine - 9, rue de Twistringén	5
72039	BONNÉTABLE	3ème Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Polyvalente Mélusine - 9, rue de Twistringén	
72047	BRETTE-LES-PINS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 100 place des Acacias	3
72047	BRETTE-LES-PINS	2ème Bureau	Mairie - 100 place des Acacias	3
72051	CÉRANS-FOULLETOURTE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Anaïs Lorient - Espace Gérard Véron - Rue de la République	3
72051	CÉRANS-FOULLETOURTE	2ème Bureau	Salle Vivaldi - Espace Gérard Véron - Rue de la République	3
72051	CÉRANS-FOULLETOURTE	3ème Bureau	Salle Orion - Espace Gérard Véron - Rue de la République	3
72054	CHAMPAGNÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	École Jacques Prévert - Rue Léopold Gouloumès	2
72054	CHAMPAGNÉ	2ème Bureau	École Jacques Prévert - Rue Léopold Gouloumès	2
72054	CHAMPAGNÉ	3ème bureau	École Jacques Prévert - Rue Léopold Gouloumès	2
72058	CHANGÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du conseil et des Mariages – 1 Place de la Mairie	2
72058	CHANGÉ	2ème Bureau	Ecole élémentaire de l'Epau - Rue de l'Epau	2
72058	CHANGÉ	3ème Bureau	Ecole élémentaire de l'Epau - Rue de l'Epau	2
72058	CHANGÉ	4ème Bureau	Ancien Dojo - 1 Place de la Mairie	2
72058	CHANGÉ	5ème Bureau	Ancien Dojo - 1 Place de la Mairie	2

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72061	LA CHAPELLE-D'ALIGNÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 25, rue du Maine	3
72061	LA CHAPELLE-D'ALIGNÉ	2ème Bureau	École - 30 Avenue du Poirier Rouge	3
72065	LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle rez-de-Chaussée - 2, rue de l'Europe	1
72065	LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN	2ème Bureau	Mairie - Salle rez-de-Chaussée - 2, rue de l'Europe	1
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Commune déléguée de Château du Loir - Salle des Fêtes Les Recollets - 75 Rue Aristide Briand	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	2ème Bureau	Commune déléguée de Château du Loir - Salle des Fêtes Les Recollets - 75 Rue Aristide Briand	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	3ème Bureau	Commune déléguée de Château du Loir - Salle des Fêtes Les Recollets - 75 Rue Aristide Briand	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	4ème Bureau	Commune déléguée de Château du Loir - Salle des Fêtes Les Recollets - 75 Rue Aristide Briand	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	5ème bureau	Commune déléguée de Montabon - Salle communale - Place du Coteau	3
72071	MONTVAL-SUR-LOIR	6ème Bureau	Commune déléguée de Vouvray sur Loir - Mairie - Salle du Conseil - Place Arsène Baussant	3
72080	CHERRÉ-AU	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle polyvalente - Allée Beauregard - Cherré	5
72080	CHERRÉ-AU	2ème Bureau	Salle polyvalente - Allée Beauregard - Cherré	5
72080	CHERRÉ-AU	3ème Bureau	Salle des fêtes - 15 Place de l'Eglise - Cherreau	5
72089	CONLIE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle du Conseil - Place des Halles	1
72089	CONLIE	2ème Bureau	Salle des Associations - Place des Halles	1
72090	CONNERRÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 3 Rue de l'Abreuvoir	2
72090	CONNERRÉ	2ème Bureau	Restaurant Scolaire - Avenue de Verdun	2
72095	COULAINES	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Hotel de ville - Square Weyhe	5
72095	COULAINES	2ème Bureau	Hotel de ville - Square Weyhe	5
72095	COULAINES	3ème Bureau	Groupe Scolaire Georges Braque - Rue Juan-les-Pins	5
72095	COULAINES	4ème Bureau	Groupe Scolaire Georges Braque - Rue Juan-les-Pins	5
72095	COULAINES	5ème Bureau	Ecole Albert Camus - Rue de Paris	5
72124	ÉCOMMOY	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Polyvalente rue alexandre Bellanger	3
72124	ÉCOMMOY	2ème Bureau	Salle Polyvalente rue alexandre Bellanger	3
72124	ÉCOMMOY	3ème Bureau	Salle Polyvalente rue alexandre Bellanger	3
72127	ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Hall d'accueil - Route d'Allonnes	4
72127	ÉTIVAL-LÈS-LE-MANS	2ème Bureau	Mairie - Salle du Conseil - Route d'Allonnes	4
72128	VAL-D'ETANGSON	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 6 Place de la Mairie - Evailé	3
72128	VAL-D'ETANGSON	2ème bureau	Salle Polyvalente - 83 rue de la Mairie - Sainte Osmane	3
72132	LA FERTÉ-BERNARD	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	2ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	3ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	4ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	5ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	6ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	7ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72132	LA FERTÉ-BERNARD	8ème Bureau	Centre Culturel - Salle « ATHENA » - Avenue du Général de Gaulle	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	16, rue de la Forêt de Perseigne - commune déléguée de La Fresnaye sur Chedouet	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	2ème bureau	Salle de la Charmille - 11 Chemin de la Fontaine- commune déléguée de Saint Rigomer des Bois	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	3ème bureau	1, rue du Seigneur Carel - commune déléguée de Lignéres le Carelle	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	4ème bureau	8 rue du Moulin le bourg - commune déléguée de Roullée	5
72137	VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE	5ème bureau	Salle de l'Amitié - 1 Grande Rue - commune déléguée de Chassé	5
72138	FRESNAY-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Georges Durand - Place Bassum (jardin public) - Fresnay-sur-Sarthe	1
72138	FRESNAY-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Hall Philippe Gautier - Salle André Voisin - Place Bassum -Fresnay-sur-Sarthe	1
72138	FRESNAY-SUR-SARTHE	3ème bureau	Salle du conseil municipal - 1 Place Maurice Perruchet - Saint-Germain-sur-Sarthe	1
72138	FRESNAY-SUR-SARTHE	4ème bureau	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 2, chemin du Cormier - Coulombiers	1
72143	LE GRAND-LUCÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Préau école primaire - Place du Dr Salmon	3
72143	LE GRAND-LUCÉ	2ème Bureau	Préau école primaire - Place du Dr Salmon	3

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72146	GUÉCÉLARD	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du Conseil – 2 Place du Gué	4
72146	GUÉCÉLARD	2ème Bureau	Grande salle des fêtes – 26 Chemin du Dauphin	4
72146	GUÉCÉLARD	3ème Bureau	Grande salle des fêtes – 26 Chemin du Dauphin	4
72154	LA FLÈCHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie – Château des Carmes – 25 rue du général Gallieni	3
72154	LA FLÈCHE	2ème Bureau	Maison de Quartier " Le Bas Rhin " - 38 Avenue d'Estournelles de Constant	3
72154	LA FLÈCHE	3ème Bureau	École Primaire Pasteur – 46, rue Pasteur	3
72154	LA FLÈCHE	4ème Bureau	École Maternelle Pape Carpentier – 30 Rue Pape Carpentier	3
72154	LA FLÈCHE	5ème Bureau	École Primaire André Fertré III – 77, rue de la Magdeleine	3
72154	LA FLÈCHE	6ème Bureau	École Primaire André Fertré I – 77, rue de la Magdeleine	3
72154	LA FLÈCHE	7ème Bureau	École Primaire André Fertré II – 77, rue de la Magdeleine	3
72154	LA FLÈCHE	8ème Bureau	Centre Gambetta I - 48, Boulevard Gambetta	3
72154	LA FLÈCHE	9ème Bureau	Centre Gambetta II - 48, Boulevard Gambetta	3
72154	LA FLÈCHE	10ème Bureau	Le Carroi I - Salle de la Douve - 27, rue Grollier	3
72154	LA FLÈCHE	11ème Bureau	Le Carroi II - Salle des Anciens - 27, rue Grollier	3
72154	LA FLÈCHE	12ème Bureau	Espace Henri Dunant 2 bis allée des Myosotis	3
72154	LA FLÈCHE	13ème Bureau	École primaire Jules Ferry - Rue des Maraîchers	3
72154	LA FLÈCHE	14ème Bureau	Saint Germain I - 20, rue Albert Virfeu	3
72154	LA FLÈCHE	15ème Bureau	Maison de Quartier – Verron - 2 rue Traversière	3
72154	LA FLÈCHE	16ème bureau	Maison de Quartier Zac Canada – Place de la Nouvelle France	3
72154	LA FLÈCHE	17ème bureau	Saint Germain II - 20, rue Albert Virfeu	3
72155	LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie – 4, place de la Chanterie	3
72155	LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS	2ème Bureau	Mairie – 4, place de la Chanterie	3
72155	LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS	3ème Bureau	La Chanterie– 4, place de la Chanterie	3
72155	LAIGNÉ-SAINT-GERVAIS	4ème Bureau	La Chanterie– 4, place de la Chanterie	3
72165	LOMBRON	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Simone Veil – 429 Route de Montfort	2
72165	LOMBRON	2ème Bureau	Salle Simone Veil – 429 Route de Montfort	2
72168	LOUÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle du conseil municipal – Mairie – Rue du Colonel Donaldson	4
72168	LOUÉ	2ème Bureau	Salle formation ex-hôtel (derrière la mairie) – Rue du Colonel Donaldson	4
72175	LUCHÉ-PRINGÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Municipale - bureau 1 - Rue de Saint Jean de la Motte	3
72175	LUCHÉ-PRINGÉ	2ème Bureau	Salle Municipale - bureau 2 - Rue de Saint Jean de la Motte	3
72176	LE LUDE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Hôtel de Ville - Place François de Nicolay - commune déléguée Le Lude	3
72176	LE LUDE	2ème Bureau	Collège des 4 Vents -13 rue des 4 Vents - commune déléguée Le Lude	3
72176	LE LUDE	3ème Bureau	Maison des Associations- Rue du Général de Gaulle - commune déléguée Le Lude	3
72176	LE LUDE	4ème Bureau	Salle Girard - Rue Eugène Girard - commune déléguée Le Lude	3
72176	LE LUDE	5ème Bureau	Mairie annexe de Dissé - 15, rue Kléber Vaudron - commune déléguée Dissé sous Le Lude	3
72180	MAMERS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Gymnase Godard - 84, rue du Docteur Godard	5
72180	MAMERS	2ème Bureau	Gymnase Godard - 84, rue du Docteur Godard	5
72180	MAMERS	3ème Bureau	Gymnase Godard - 84, rue du Docteur Godard	5
72181	LE MANS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie (Salle Paul Scarron) - 1, place Saint Pierre	1
72181	LE MANS	2ème bureau	École maternelle Claude Chappe - 9, rue de la Juiverie	1
72181	LE MANS	3ème bureau	Accueil des villes françaises - 94 bis, rue Nationale	1
72181	LE MANS	4ème bureau	École maternelle Général Gougéard - 36, rue de Richebourg	1
72181	LE MANS	5ème bureau	Foyer René Clair - 140, rue Nationale	1
72181	LE MANS	6ème bureau	Foyer René Clair - 140, rue Nationale	1
72181	LE MANS	7ème bureau	Accueil des villes françaises - 94 bis, rue Nationale	1
72181	LE MANS	8ème bureau	École maternelle François Rabelais - 20-22-24, rue Beauverger	1
72181	LE MANS	9ème bureau	École maternelle François Rabelais - 20-22-24, rue Beauverger	1
72181	LE MANS	10ème bureau	École maternelle René Descartes - 2, rue Besnier	1
72181	LE MANS	11ème bureau	École maternelle René Descartes - 2, rue Besnier	1
72181	LE MANS	12ème bureau	École primaire Suzanne Busson - 22, rue Germain-Pilon	1
72181	LE MANS	13ème bureau	École primaire Suzanne Busson - 22, rue Germain-Pilon	5
72181	LE MANS	14ème bureau	Comité des œuvres sociales - 26 rue Gougéard	1

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72181	LE MANS	15ème bureau	Restaurant scolaire Ferdinand Buisson - 63, avenue Ambroise Yzeux	5

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72181	LE MANS	16ème bureau	Maison de quartier Charles Trenet - 67, Rue Alfred de Vigny	5
72181	LE MANS	17ème bureau	Maison de quartier Charles Trenet - 67, Rue Alfred de Vigny	5
72181	LE MANS	18ème bureau	Maison de quartier Charles Trenet - 67, Rue Alfred de Vigny	5
72181	LE MANS	19ème bureau	École Primaire du Villaret - 138-140, rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	20ème bureau	École Primaire du Villaret - 138-140, rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	21ème bureau	École maternelle du Villaret - 138-140, rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	22ème bureau	École maternelle du Villaret - 138-140, rue d'Isaac	5
72181	LE MANS	23ème bureau	Restaurant scolaire Clairefontaine - 170, rue Prémartine	5
72181	LE MANS	24ème bureau	Restaurant scolaire Clairefontaine - 170, rue Prémartine	5
72181	LE MANS	25ème bureau	École primaire Clairefontaine - 170, rue Prémartine	5
72181	LE MANS	26ème bureau	École primaire Clairefontaine - 170, rue Prémartine	5
72181	LE MANS	27ème bureau	Restaurant scolaire primaire René Descartes - 21, rue Besnier	5
72181	LE MANS	28ème bureau	Restaurant scolaire primaire René Descartes - 21, rue Besnier	5
72181	LE MANS	29ème bureau	Restaurant scolaire Germain Pilon - 24, rue Germain Pilon	5
72181	LE MANS	30ème bureau	Restaurant scolaire Germain Pilon - 24, rue Germain Pilon	5
72181	LE MANS	31ème bureau	Maison de quartier Georges Moustaki - 211, rue des Maillets	5
72181	LE MANS	32ème bureau	Foyer Verdigné - 87 rue d'Issac	5
72181	LE MANS	33ème bureau	Restaurant scolaire du Plateau - Rue de Lisbonne	5
72181	LE MANS	34ème bureau	Restaurant scolaire du Plateau - Rue de Lisbonne	5
72181	LE MANS	35ème bureau	Maison de quartier Barbara – allée de l'Aigle noir	2
72181	LE MANS	36ème bureau	Maison de quartier Barbara – allée de l'Aigle noir	2
72181	LE MANS	37ème bureau	Restaurant scolaire Sablonnière - 9, rue des Alpes	2
72181	LE MANS	38ème bureau	Restaurant scolaire Sablonnière - 9, rue des Alpes	2
72181	LE MANS	39ème bureau	Restaurant scolaire Claude Bernard - 29, rue Képler	2
72181	LE MANS	40ème bureau	Restaurant scolaire Claude Bernard - 29, rue Képler	2
72181	LE MANS	41ème bureau	Restaurant scolaire du Gué Bernisson - rue de Pologne	2
72181	LE MANS	42ème bureau	Maison de quartier Edith Piaf - rue de l'Esterel	2
72181	LE MANS	43ème bureau	Maison de quartier Edith Piaf - rue de l'Esterel	2
72181	LE MANS	44ème bureau	Restaurant scolaire Jean Macé - 24, rue Jean Macé	2
72181	LE MANS	45ème bureau	Restaurant scolaire Jean Macé - 24, rue Jean Macé	2
72181	LE MANS	46ème bureau	Restaurant scolaire Jean Macé - 24, rue Jean Macé	2
72181	LE MANS	47ème bureau	Salle Henri Barbin - 31 à 43 boulevard Jean Jacques Rousseau	2
72181	LE MANS	48ème bureau	Maison de quartier des Bruyères - 1, rue de la Forêt	2
72181	LE MANS	49ème bureau	Maison de quartier des Bruyères - 1, rue de la Forêt	2
72181	LE MANS	50ème bureau	Restaurant scolaire Mauboussin - 1, rue Boitard	2
72181	LE MANS	51ème bureau	Foyer Fulbert Masson - 7, rue Maryse Bastié	2
72181	LE MANS	52ème bureau	Salle le Royal - 409 avenue Felix Geneslay	2
72181	LE MANS	53ème bureau	Foyer Fulbert Masson - 7, rue Maryse Bastié	2
72181	LE MANS	54ème bureau	École maternelle Cité des Pins - 9, rue du Colonel Renard	2
72181	LE MANS	55ème bureau	École primaire Guy Moquet – Pôle associatif – 6, avenue Gréco	2
72181	LE MANS	56ème bureau	École primaire Guy Moquet – Pôle associatif – 6, avenue Gréco	2
72181	LE MANS	57ème bureau	Restaurant scolaire Michel Ange - rue Edouard Belin	2
72181	LE MANS	58ème bureau	Ecole primaire Michel Ange - 3, rue Edouard Belin	2
72181	LE MANS	59ème bureau	Ecole primaire Louis Blériot - 23, boulevard Jean-Yves Chapalain	2
72181	LE MANS	60ème bureau	Ecole primaire Louis Blériot - 23, boulevard Jean-Yves Chapalain	2
72181	LE MANS	61ème bureau	Restaurant scolaire Jean Vilar - 36, rue de Nancy	2
72181	LE MANS	62ème bureau	Restaurant scolaire Jean Vilar - 36, rue de Nancy	2
72181	LE MANS	63ème bureau	Maison pour Tous Jean Moulin - 23, rue Robert Collet	2
72181	LE MANS	64ème bureau	Restaurant scolaire Docteur Calmette - rue de la Charnie	2
72181	LE MANS	65ème bureau	Restaurant scolaire Docteur Calmette - rue de la Charnie	2
72181	LE MANS	66ème bureau	Restaurant scolaire Jules-Ferry - 1, rue Jules Ferry	2

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72181	LE MANS	67ème bureau	Salle Henri Barbin - 31 à 43 boulevard Jean Jacques Rousseau	2
72181	LE MANS	68ème bureau	Restaurant scolaire Jules-Ferry - 1, rue Jules Ferry	2
72181	LE MANS	69ème bureau	Restaurant scolaire Berthe Hubert - 45, rue Bobillot	2
72181	LE MANS	70ème bureau	Restaurant scolaire Berthe Hubert - 45, rue Bobillot	2
72181	LE MANS	71ème bureau	Restaurant scolaire Berthe Hubert - 45, rue Bobillot	2
72181	LE MANS	72ème bureau	Salle Béranger - 18, rue Béranger	4
72181	LE MANS	73ème bureau	École Primaire Marceau - 34, rue Guillot-Ami	4
72181	LE MANS	74ème bureau	École Primaire Marceau - 34, rue Guillot-Ami	4
72181	LE MANS	75ème bureau	Salle Renée Auduc - rue Renée Auduc	4
72181	LE MANS	76ème bureau	Restaurant scolaire Paul Courboulay - 39, rue Paul Courboulay	4
72181	LE MANS	77ème bureau	École Maternelle Marie Curie - 12, rue Beauregard	4
72181	LE MANS	78ème bureau	École Maternelle Marie Curie - 12, rue Beauregard	4
72181	LE MANS	79ème bureau	École Maternelle Marie Curie - 12, rue Beauregard	4
72181	LE MANS	80ème bureau	Restaurant Scolaire Montaigu - 32, rue Montaigu	4
72181	LE MANS	81ème bureau	Restaurant Scolaire Montaigu - 32, rue Montaigu	4
72181	LE MANS	82ème bureau	Maison de quartier les Ardières - rue du Happeau	4
72181	LE MANS	83ème bureau	Maison de quartier les Ardières - rue du Happeau	4
72181	LE MANS	84ème bureau	Espace Gambetta - Place Gambetta	1
72181	LE MANS	85ème bureau	École Maternelle Pauline Kergomard - 100, rue Voltaire	1
72181	LE MANS	86ème bureau	École Maternelle Pauline Kergomard - 100, rue Voltaire	1
72181	LE MANS	87ème bureau	I T E M M - 71 avenue Olivier Messiaen	1
72181	LE MANS	88ème bureau	Restaurant scolaire Claircigny Boussinière - Rue de Claircigny	1
72181	LE MANS	89ème bureau	Salle Municipale Claircigny Boussinière - 7 rue de Claircigny	1
72181	LE MANS	90ème bureau	Centre social des Cochereaux - 4, rue des Cochereaux	1
72181	LE MANS	91ème bureau	Restaurant scolaire Roger Bouvet - 22, boulevard Roger-Bouvet	1
72181	LE MANS	92ème bureau	Restaurant scolaire de la Madeleine - 6, rue Van Vooren	1
72181	LE MANS	93ème bureau	Restaurant scolaire de la Madeleine - 6, rue Van Vooren	1
72181	LE MANS	94ème bureau	Maison de quartier Pierre Perret - rue Averroès	1
72181	LE MANS	95ème bureau	Maison de quartier Pierre Perret - rue Averroès	1
72181	LE MANS	96ème bureau	I.T.E.M.M. - 71 avenue Olivier Messiaen	1
72181	LE MANS	97ème bureau	I.T.E.M.M. - 71 avenue Olivier Messiaen	1
72181	LE MANS	98ème bureau	1 Place Saint Pierre - Hôtel de ville	5
72187	MARIGNÉ-LAILLÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle des fêtes Marigné - Place Louis Jousse - Marigné-Laillé	3
72187	MARIGNÉ-LAILLÉ	2ème Bureau	Salle des fêtes Laillé - Place Louis Jousse - Marigné-Laillé	3
72189	MAROLLES-LES-BRAULTS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle B Jean de la Fontaine - Rue des Chanterelles - Marolles-les-Braults	5
72189	MAROLLES-LES-BRAULTS	2ème Bureau	Cantine Scolaire - Place du Collège Jean Moulin - Marolles-les-Braults	5
72191	MAYET	1er Bureau (Centralisateur- Nord)	Nord - salle des fêtes - Avenue de la Pelouse	3
72191	MAYET	2ème Bureau (Bureau Sud)	Sud - salle des fêtes - Avenue de la Pelouse	3
72198	LA MILESSE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Cantine Scolaire - 1, rue des Écoles	1
72198	LA MILESSE	2ème Bureau	Cantine Scolaire - 1, rue des Écoles	1
72200	MONCÉ-EN-BELIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du Conseil - 56 Rue Jean Fouassier	3
72200	MONCÉ-EN-BELIN	2ème Bureau	Ecole maternelle "Les Capucines" - rue Crum	3
72200	MONCÉ-EN-BELIN	3ème Bureau	Ecole élémentaire "Les Coquelicots" - Allée de l'Europe - 44 rue Jean Fouassier	3
72213	MULSANNE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Gymnase Marcel Cerdan 7 Avenue de Nettleham	3
72213	MULSANNE	2ème Bureau	Gymnase Marcel Cerdan 7 Avenue de Nettleham	3
72213	MULSANNE	3ème Bureau	Gymnase Marcel Cerdan 7 Avenue de Nettleham	3
72213	MULSANNE	4ème Bureau	Gymnase Marcel Cerdan 7 Avenue de Nettleham	3
72217	NEUVILLE-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Maison des loisirs - 12 grande rue	5

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72217	NEUVILLE-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Maison des loisirs - 12 grande rue	5
72223	NOYEN-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Place de la République	4
72223	NOYEN-SUR-SARTHE	2ème Bureau	École Maternelle Saint Exupéry - 28, rue Alphonse Dubois	4
72228	PARCÉ-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - 9, rue Charles de Gaulle	4
72228	PARCÉ-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Ecole les Marronniers - 13, Rue Charles de Gaulle	4
72231	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Foyer Loisirs – Rue des Écoles	2
72231	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	2ème Bureau	Foyer Loisirs – Rue des Écoles	2
72231	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	3ème Bureau	Foyer Loisirs – Rue des Écoles	2
72231	PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE	4ème Bureau	Foyer Loisirs – Rue des Écoles	4
72241	MONTFORT-LE-GESNOIS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	mairie - 22 rue de la Ferté	2
72241	MONTFORT-LE-GESNOIS	2ème Bureau	espace Saint Jean - 48 grande rue	2
72241	MONTFORT-LE-GESNOIS	3ème Bureau	école primaire -Rue du Haras	2
72244	PRÉCIGNÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle des fêtes 363 rue A L Chevallier	4
72244	PRÉCIGNÉ	2ème Bureau	Salle des fêtes 363 rue A L Chevallier	4
72244	PRÉCIGNÉ	3ème Bureau	Salle des fêtes 363 rue A L Chevallier	4
72253	ROËZÉ-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Polyvalente Est – 1 rue de La Touche	4
72253	ROËZÉ-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Salle Polyvalente Est – 1 rue de La Touche	4
72257	ROUILLON	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 4 rue de l'Église	4
72257	ROUILLON	2ème Bureau	Restaurant Scolaire – 4 Rue de l'Église	4
72260	RUAUDIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Gymnase Vincent Collet – 5 route de Brette les Pins	4
72260	RUAUDIN	2ème bureau	Gymnase Vincent Collet – 5 route de Brette les Pins	2
72260	RUAUDIN	3ème bureau	Gymnase Vincent Collet – 5 route de Brette les Pins	2
72262	LOIR-EN-VALLÉE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	mairie déléguée Ruillé sur Loir – 1 place S. Alexandre	3
72262	LOIR-EN-VALLÉE	2ème Bureau	Poncé-sur-Le-Loir - Salle des fêtes - 1 rue des grands pays	3
72262	LOIR-EN-VALLÉE	3ème Bureau	mairie déléguée La Chapelle Gaugain - 2 place du presbytère	3
72262	LOIR-EN-VALLÉE	4ème Bureau	Lavenay - Salle polyvalente - Rue du Tusson	3
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Hôtel de Ville - Place Raphaël-Elizé	2
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	2ème Bureau	Salon Théophile Plé – Rue Théophile Plé	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	3ème Bureau	Ecole maternelle Saint Exupéry – rue Saint Exupery	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	4ème Bureau	École Alain Bourgeteau 1 – rue Jean de Bueil	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	5ème Bureau	École Alain Bourgeteau 2 – rue Jean de Bueil	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	6ème Bureau	Pôle Petite Enfance de Montreux dit "Bouskidou" - Avenue de Bückeberg	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	7ème Bureau	Gymnase Anjou 1– Rue François Mauriac	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	8ème Bureau	Maison des Associations - Rue Haute-Folie	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	9ème Bureau	Salle Madeleine Marie 1 – Rue Saint-Denis	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	10ème bureau	Salle Madeleine Marie 2 – Rue Saint-Denis	4
72264	SABLÉ-SUR-SARTHE	11ème bureau	Gymnase Anjou 2 – Rue François Mauriac	4
72269	SAINT-CALAIS	1er bureau	Salle Charles Garnier – Centre de Ressources – Place de l'hôtel de Ville	4
72269	SAINT-CALAIS	2ème Bureau (bureau Centralisateur)	Salle du docteur Charbonnier – Centre de Ressources – Place de l'hôtel de Ville	3
72276	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Complexe Atlantis – Place Saint Damien	5
72276	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	2ème Bureau	Complexe Atlantis – Place Saint Damien	5
72276	SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	3ème Bureau	Salle des Fêtes de Contres – 4 rue de la Ville Dorée	5
72280	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	1er bureau	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Place de l'Eglise	5
72280	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	2ème Bureau (bureau Centralisateur)	Mairie - Salle du Conseil Municipal - Place de l'Eglise	4
72300	SAINT-MARS-LA-BRIERE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Espace du Narais - Allée des Chataigniers	3
72300	SAINT-MARS-LA-BRIERE	2ème Bureau	Espace du Narais - Allée des Chataigniers	2
72308	SAINT-PATERNE-LE CHEVAIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Commune déléguée de Saint Patern - Mairie - 2, rue Charles Anjubault	2
72308	SAINT-PATERNE-LE CHEVAIN	2ème Bureau	Commune déléguée du Chevain - Maison du Temps Libre - Place du 11 Novembre	1
72310	SAINT-PAVACE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle du conseil municipal – Rue du Monnet	1

Code INSEE	Commune	numéro du bureau de vote	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72310	SAINT-PAVACE	2ème Bureau	Salle des associations – Rue du Monnet	5
72320	SAINT-SATURNIN	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Restaurant intergénérationnel – Rue des Écoles	5
72320	SAINT-SATURNIN	2ème Bureau	Restaurant intergénérationnel – Rue des Écoles	1
72328	SARGÉ-LÈS-LE-MANS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle des fêtes – 1 Place des commerces	1
72328	SARGÉ-LÈS-LE-MANS	2ème Bureau	Salle des fêtes – 1 Place des commerces	2
72328	SARGÉ-LÈS-LE-MANS	3ème Bureau	Salle des fêtes – 1 Place des commerces	2
72328	SARGÉ-LÈS-LE-MANS	4ème Bureau	Salle des fêtes – 1 Place des commerces	2
72329	SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Polyvalente « Michel Berger » - Rue de la Pelouse – Allée Louis Guy	2
72329	SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	2ème Bureau	Salle Polyvalente « Michel Berger » - Rue de la Pelouse – Allée Louis Guy	2
72329	SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	3ème Bureau	Salle Polyvalente « Michel Berger » - Rue de la Pelouse – Allée Louis Guy	2
72329	SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE	4ème Bureau	Salle Polyvalente « Michel Berger » - Rue de la Pelouse – Allée Louis Guy	2
72334	SILLÉ-LE-GUILLAUME	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Centre Culturel Maurice Termeau – 1 Place Maurice Termeau	2
72334	SILLÉ-LE-GUILLAUME	2ème Bureau	Centre Culturel Maurice Termeau – 1 Place Maurice Termeau	1
72344	SPAY	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie - Place du 8 mai 1945	1
72344	SPAY	2ème Bureau	Maison des associations – 6 B rue de Fillé	4
72344	SPAY	3ème Bureau	Maison des associations – 6 B rue de Fillé	4
72346	LA SUZE-SUR-SARTHE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle des Fêtes – Rue des Courtils	4
72346	LA SUZE-SUR-SARTHE	2ème Bureau	École Maternelle de la Renardière - Rue du Général Leclerc	4
72346	LA SUZE-SUR-SARTHE	3ème Bureau	École des Châtaigniers - Rue des Châtaigniers	4
72346	LA SUZE-SUR-SARTHE	4ème Bureau	Salle Maurice Lochu - Rue Maurice Lochu	4
72350	TÉLOCHÉ	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Salle Omnisports – place des olympiades	4
72350	TÉLOCHÉ	2ème Bureau	Salle Omnisports – place des olympiades	3
72350	TÉLOCHÉ	3ème Bureau	Salle Omnisports – place des olympiades	3
72363	TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHERONNE	1er bureau	commune déléguée de Tuffé - Mairie – 2 rue des Noyers	3
72363	TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHERONNE	2ème Bureau (bureau Centralisateur)	Restaurant scolaire – 2 bis rue des noyers	5
72364	VAAS	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Espace Culturel - Rue du Port Liberge	5
72364	VAAS	2ème Bureau	Espace Culturel - Rue du Port Liberge	5
72373	VIBRAYE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie – 1 Place de l'Hôtel de Ville	3
72373	VIBRAYE	2ème Bureau	École Maternelle – 7 Impasse des Ecoles	3
72382	VAL-DE-LA-HUNE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	2 route de Saint Mars de Locquenay	2
72382	VAL-DE-LA-HUNE	2ème Bureau	7 place de l'église	2
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	1er Bureau (Bureau Centralisateur)	Mairie – Salle des Mariages – 16 av. Guy Bouriat	2
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	2ème Bureau	Mairie – Salle du Conseil Municipal -16 av. Guy Bouriat	2
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	3ème Bureau	La Ruche – 38 rue Saint Marie	2
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	4ème Bureau	La Ruche – 38 rue Saint Marie	2
72386	YVRÉ-L'ÉVÊQUE	5ème Bureau	La Ruche – 38 rue Saint Marie	2

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2025,
Pour le Préfet de la Sarthe et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Signé

Christine TORRES

**Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2025,
relatif à l'institution des 608 bureaux de vote
dans les communes du département de la Sarthe**

Communes comportant un bureau de vote

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72001	AIGNÉ	Salle du Conseil Municipal – 3, rue de la Mairie	1
72002	AILLIÈRES-BEAUVOIR	Mairie - Salle de Réunion – 3, rue du Puits du Chêne	5
72004	AMNÉ	Salle Polyvalente – Place de la Mairie	4
72005	ANCINNES	Mairie – Salle du conseil – 1 Place Charles de Gaulle	1
72007	ARDENAY-SUR-MERIZE	Mairie annexe - salle polyvalente, 1 rue du levant	2
72009	ARTHEZÉ	Mairie - 1, rue de la Cure	4
72010	ASNIÈRES-SUR-VÈGRE	Mairie – 2, rue du Lavoir	4
72011	ASSÉ-LE-BOISNE	Mairie – salle du conseil municipal - 2, Grande Rue	1
72012	ASSÉ-LE-RIBOUL	Mairie – Salle de Réunions - 2, place de la Mairie	1
72013	AUBIGNÉ-RACAN	Complexe Polyvalent - Rue de la Gare	3
72015	LES AULNEAUX	Mairie – Salle du Conseil - 1 rue Julien Lemaire	5
72016	AUVERS-LE-HAMON	Mairie - 5, Place de la Mairie	4
72017	AUVERS-SOUS-MONTFAUCON	Salle communale - Le Bourg- Rue de Montfaucon	4
72018	AVESNES-EN-SAOSNOIS	Mairie – Salle du Conseil – 1, rue du Pâtis	5
72019	AVESSÉ	Mairie – 8 rue de la Libération	4
72020	AVEZÉ	Salle Polyvalente – 32, rue du Perche	5
72021	AVOISE	Mairie – 2, rue de Champgaillard	4
72022	LE BAILLEUL	Salle Robert Salmon – salle club – 1 Rue du Stade	4
72026	BEAUFAY	Salle polyvalente, place du général de Gaulle	5
72027	BEAUMONT-SUR-DÊME	Mairie - 25, rue Alexis de Tocqueville	3
72028	BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF	Mairie – 27 rue de la Tour	3
72029	BEAUMONT-SUR-SARTHE	Salle loisirs et culture 3 Rue des Anciens d'Algérie	1
72031	BEILLÉ	Salle polyvalente – 8 rue de la mairie	5
72032	BERFAY	Mairie – 6 place de l'Eglise	5
72034	BERUS	Mairie - 2 bis rue Principale	1
72036	BETHON	Salle du conseil - 13 Rue de la Mairie	1
72037	BLÈVES	Salle des Fêtes "l'Autrèche" – Rue du Gros Ormeau	5
72038	BOESSÉ-LE-SEC	Cantine scolaire – 4, place Henri Paumier	5
72040	LA BOSSE	Mairie – 7, rue de la Mairie	5
72041	BOUËR	Mairie - 15, rue Pierre Moreau	5
72042	BOULOIRE	Salle du Château – 9 Place du Château	2
72043	BOURG-LE-ROI	Mairie - 37, rue du Point de Beauvais	1
72044	BOUSSE	Salle polyvalente Michel Leble - 1 Allée des Anciens Combattants	4
72045	BRAINS-SUR-GÉE	Mairie - 26, rue du Lavoir	4
72046	LE BREIL-SUR-MERIZE	Mairie - 20, rue Gambetta	2
72048	BRIOSNE-LES-SABLES	Mairie – 4, rue du Puits	5
72049	LA BRUÈRE-SUR-LOIR	Mairie – Salle de réunions – 11 Rue Principale	3
72050	BRÛLON	Mairie -1 Place Albert Liébault	4
72052	CHAHAGNES	Salle des Fresques - 11 place de l'Eglise	3

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72053	CHALLES	Salle Polyvalente Henri Pissot – 28 Bis rue Lucien Corbin	2

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72056	CHAMPFLEUR	Mairie - 5, rue des Vignes	1
72057	CHAMPROND	Mairie – 8 route des Forges	5
72059	CHANTENAY-VILLEDIEU	Mairie (salle du conseil) 4, place de la Mairie	4
72060	LA CHAPELLE-AUX-CHOUX	Salle Multi-Fonctions – 64-66, rue de Vallon sur Loir	3
72062	LA CHAPELLE-DU-BOIS	Salle associative Camille Montchâtre - 2, Place de la Grande Cour	5
72064	LA CHAPELLE-HUON	Salle Communale - 18, rue Henri Menant	3
72066	LA CHAPELLE-SAINT-FRAY	Mairie – Salle de Réunions – 15 Route du Mans	1
72067	LA CHAPELLE-SAINT-RÉMY	Mairie – 2 rue des Lilas	5
72068	LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	Mairie – salle du conseil municipal – 4 Place de l'hôtel de ville	3
72070	CHASSILLÉ	Mairie – 10, rue du Général Leclerc	4
72072	CHÂTEAU-L'HERMITAGE	Mairie – salle du conseil – 2 Place de la Mairie	3
72073	CHAUFOUR-NOTRE-DAME	Mairie - 43, Route Nationale	4
72074	CHEMIRÉ-EN-CHARNIE	Mairie – 6 bis, place Saint Gilles	4
72075	CHEMIRÉ-LE-GAUDIN	Mairie – Salle du Conseil Municipal - 2 rue de la Suze	4
72076	CHENAY	Salle polyvalente - 21 rue du Bas Plessis	5
72077	CHENU	Mairie – Rue Principale	3
72078	CHERANCÉ	Cantine Scolaire – 9, rue de la Gare	1
72079	CHERISAY	Salle des associations - 1 rue de l'ancienne école	1
72083	CHEVILLÉ	Mairie – 1 rue des étangs	4
72084	CLERMONT-CREANS	Mairie - 4, rue Nationale	3
72085	COGNERS	Mairie – 3, rue Freddy Limbosch	3
72086	COMMERVEIL	Mairie – 3 rue de la Charmille	5
72087	CONFLANS-SUR-ANILLE	Mairie – 5 ruelle du Presbytère	3
72088	CONGÉ-SUR-ORNE	Mairie - 1 Place de la mairie	5
72091	CONTILLY	Salle Communale – 2, rue de la Valériane	5
72093	CORMES	Mairie - 23, rue Henri Poussin	5
72094	COUDRECIEUX	Mairie - 21 rue de la Mairie	2
72096	COULANS-SUR-GÉE	Mairie - 29, rue Nationale	4
72098	COULONGÉ	Mairie – 7, rue de la Mairie	3
72099	COURCEBOEUF	Salle Polyvalente - 11, rue du Sergent Pitou	5
72100	COURCELLES-LA-FORÊT	Mairie - le bourg	4
72101	COURCEMONT	Mairie – Place Maxime Bontemps	5
72102	COURCIVAL	Salle communale de convivialité « Le Chalet » – 1 Le Chalet	5
72103	COURDEMANCHE	Mairie – Salle du Conseil - 13, rue du Collège	3
72104	COURGAINS	Salle du conseil - Mairie – 6, rue de la Mairie	5
72105	COURGENARD	Mairie - 1, rue de la Vieille Cour	5
72106	COURTILLERS	Mairie – 4, place de l'Église	4
72107	CRANNES-EN-CHAMPAGNE	Mairie - 1 Place de la mairie	4
72109	CRISSÉ	Mairie – 2, rue de la Pommeray	1
72110	CROSMIÈRES	Mairie – Rue du Taffary	3
72111	CURES	Mairie – 2, rue de l'École	1
72112	DANGEUL	Mairie - 3, place des Tilleuls	5
72113	DEGRÉ	Mairie - Rue Principale	1
72114	DEHAULT	Mairie - 2, impasse de la Mairie	5
72115	DISSAY-SOUS-COURCILLON	Mairie - Salle de Réunions – 6 place de la Mairie	3
72118	DOLLON	Salle Polyvalente « Roland Pitard »– Rue de la Piscine	5

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72119	DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE	Espace Domfront - 3 chemin du Pressoir	1
72120	DOUCELLES	Mairie – 9, rue de la Libération	1
72121	DOUILLET-LE-JOLY	Mairie – 3 rue de la Forge de l'Aune	1
72122	DUNEAU	Salle polyvalente du Chatelier – 6 rue de la Mairie	5
72123	DUREIL	Mairie – Place Rouillon-Frin	4
72125	ECORPAIN	Salle polyvalente – 13 place de l'église	3
72126	EPINEU-LE-CHEVREUIL	Mairie - Place Ernest Langlais	4
72129	FATINES	Mairie – salle du Conseil – 1 rue principale	2
72130	FAY	Mairie – 1, place de la Mairie	4
72131	FERCÉ-SUR-SARTHE	Maison pour tous - 5 rue de la mairie	4
72133	FILLÉ	Mairie - 48, rue du Passeur	4
72134	FLÉE	Salle des Loisirs - 7, rue du Luxembourg	3
72135	LA FONTAINE-SAINT-MARTIN	Mairie – 10 Place de la mairie	3
72136	FONTENAY SUR VÈGRE	Mairie – 2, place de la Chauvinerie	4
72139	FYÉ	Mairie - 13, Grande Rue	1
72141	GESNES-LE-GANDELIN	39 grande rue	1
72142	GRANDCHAMP	Salle annexe de la Mairie – 20, rue Principale	1
72144	GRÉEZ-SUR-ROC	Salle des fêtes - 4 Place de l'Eglise	5
72145	LE GREZ	Salle polyvalente - 1 place de la Mairie	1
72147	LA GUIERCHE	Mairie – 2 rue du Mans	5
72148	JAUZÉ	Mairie – Le Bourg	5
72149	JOUÉ-EN-CHARNIE	Mairie – 7, place de l'Eglise	4
72150	JOUÉ-L'ABBÉ	Mairie (Salle des Associations) – 1, place de la mairie	5
72151	JUIGNÉ-SUR-SARTHE	Mairie – Allée du Grand Jardin	4
72152	JUILLÉ	Mairie - 13 Route d'Or	1
72153	JUPILLES	Mairie – 18, rue du 8 Mai 1945	3
72156	LAMNAY	Mairie – 33 bis rue Principale	5
72157	LAVARDIN	Mairie – Place de l'Europe	1
72158	LAVARÉ	salle des fêtes 3 rue des Lindaines	5
72160	LAVERNAT	Salle polyvalente – Rue de l'Egalité	3
72161	LHOMME	Salle du conseil municipal – Place Louise Michel	3
72163	LIGRON	Mairie – 8-10, rue Jacques Gallet	4
72164	LIVET-EN-SAOSNOIS	Mairie – salle polyvalente - 1, place de l'Eglise	1
72166	LONGNES	Mairie – 1, rue Marie Bignon	4
72167	LOUAILLES	Mairie - 12, rue Principale	4
72169	LOUPLANDE	Salle du Temps Libre – 9 Rue du Stade	4
72170	LOUVIGNY	Salle des fêtes - 24 rue du 11 août 1944	5
72171	LOUZES	Mairie - 15 le Bourg	5
72172	LE LUART	Salle des Fêtes – Rue Roland du Luart	5
72173	LUCEAU	Salle des Fêtes « La Bénévole » - 3 rue du Stade	3
72174	LUCÉ-SOUS-BALLON	Mairie – 1, rue Louis Louazé	5
72177	MAIGNÉ	Salle Georges Mauboussin – Place de la Mairie	4
72178	MAISONCELLES	Mairie – 16, rue du Val de Loir	2
72179	MALICORNE-SUR-SARTHE	Salle des Fêtes - 31, rue Girard	4
72182	MANSIGNÉ	Mairie – 2 Place de la Mairie	3
72183	MARÇON	Mairie – 1 Place de l'Eglise	3
72184	MAREIL-EN-CHAMPAGNE	Mairie – 1 rue de la Mairie	4

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72185	MAREIL-SUR-LOIR	Mairie – 44 rue de la Soulle	3

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72186	MARESCHÉ	Mairie - 4-6 rue de Ballon	1
72188	MAROLLETTE	Mairie – 3, rue de l'Église	5
72190	MAROLLES-LÈS-SAINT-CALAIS	Mairie - Salle du Conseil - 1 Place de l'Église	3
72192	LES MÉES	Mairie - salle communale - 3 place Saint Malo	5
72193	MELLERAY	Mairie – 4 rue de Vibraye	5
72194	MEURCÉ	Mairie – 5, place Cattois Roncin	5
72195	MEZERAY	Salle Thérèse TRIDON – 2 bis Avenue de la Gare	4
72196	MÉZIÈRES-SUR-PONTHOUIN	Salle des Fêtes - rue de la 2ème DB	5
72197	MÉZIÈRES-SOUS-LAVARDIN	Mairie - 22, route de Beaumont	1
72199	MOITRON-SUR-SARTHE	Mairie – 10 rue des Templiers	1
72201	MONCÉ-EN-SAOSNOIS	Mairie – 6 rue du Saosnois	5
72202	MONHOUDOU	Mairie - Salle du Conseil – 10, rue de la Fabrique	5
72204	MONTAILLÉ	Mairie - 1, place de l'Eglise	3
72205	MONTBIZOT	Mairie - Salle du Conseil Municipal – 1 Place Louis Rouzay	5
72208	MONTMIRAIL	Mairie – 11 place du Château	5
72209	MONTREUIL-LE-CHÉTIF	Mairie – 3, le Bourg Neuf	1
72210	MONTREUIL LE HENRI	Mairie – 1, place Sainte-Anne	3
72211	MONT-SAINT-JEAN	Salle Polyvalente – 17, rue Mathurin Pattier	1
72212	MOULINS-LE-CARBONNEL	Mairie - 1 rue du Château	1
72214	NAUVAY	Mairie – Le Bourg	5
72215	NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS	Mairie – 3 place Maxime Boisseau	5
72216	NEUVILLALAI	Mairie – 12, place de l'Église	1
72218	NEUVILLETTE-EN-CHARNIE	Mairie - 24, rue de la Mairie	1
72219	BERNAY-NEUVY-EN-CHAMPAGNE	Salle des fêtes "Pierre Moreau" – 2 Rue du Petit Neuvy - Neuvy-en-Champagne	1
72220	NOGENT-LE-BERNARD	Cantine Scolaire - 3 Chemin de l'École	5
72221	NOGENT-SUR-LOIR	Mairie - 7, Esplanade Jean-Baptiste Bourgoïn	3
72222	NOUANS	Salle polyvalente - Place Marcel Jousse	5
72224	NUILLÉ-LE-JALAIS	Mairie – salle conseil municipal – 6 rue du Rougerai	2
72225	OISSEAU-LE-PETIT	Salle des Fêtes - 6, Rue du Verger	1
72226	OIZÉ	Mairie - 1, place Marin Mersenne	3
72227	PANON	Mairie - le Bourg	5
72229	PARENNES	Mairie – Salle du Conseil - 32, Grande Rue	1
72230	PARIGNÉ-LE-PÔLIN	Mairie – 8, place de l'Église	4
72232	NOTRE-DAME-DU-PÉ	Salle polyvalente – 8 rue Abbé Chevalier	4
72233	PERAY	Mairie – 8 rue Saint Jouin	5
72234	PEZÉ-LE-ROBERT	Mairie - 6, rue de la Gare	1
72235	PIACÉ	Mairie – 17, route Nationale	1
72236	PINCÉ	Mairie - 3, allée des Petits Champs	4
72237	PIRMIL	Salle du conseil Municipal – 3 place Saint Jouin	4
72238	PIZIEUX	Salle communale - 4 rue du Marronnier	5
72239	POILLÉ-SUR-VEGRE	Salle des Fêtes - 14 Allée de la Vègre	4
72243	PONTVALLAIN	Salle des Fêtes « Les Bas Jardins » - Boulevard Dubois Lecordier	3
72245	PRÉVAL	Mairie - 6, rue du Perche	5
72246	PRÉVELLES	Mairie – 3, rue Louis Tuilans	5
72247	PRUILLÉ-LE-CHÉTIF	Salle du conseil municipal - 1A, route du Mans	4
72248	PRUILLÉ-L'ÉGUILLÉ	Salle Alice Gagé - 4, rue Emile Ballion	3

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72249	LA QUINTE	Mairie - Salle du conseil municipal - 30, rue Principale	1
72250	RAHAY	Mairie – 9, rue Saint Germain	3
72251	RENÉ	Salle du conseil municipal - Place de l'église	5
72252	REQUEIL	Salle socioculturelle Claude Leblanc – Place du 8 mai 1945	3
72254	ROUÉSSÉ-FONTAINE	Mairie - 14, rue du Maréchal Leclerc	1
72255	ROUÉSSÉ-VASSÉ	Salle des Fêtes - « Petit Foyer » - 5, place de la Mairie	1
72256	ROUEZ	Mairie – 2, place de l'Église	1
72259	ROUPERROUX-LE-COQUET	Mairie - 54, rue Principale	5
72261	RUILLÉ-EN-CHAMPAGNE	Mairie – 1, rue de la Vègre	1
72265	SAINT-AIGNAN	Salle du Conseil Municipal- 2 rue de l'Eglise	5
72266	SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY	Mairie - 2, place de l'Église	1
72267	SAINT-AUBIN-DES-COUDRAIS	Salle polyvalente – 5 bis rue du Pont	5
72268	SAINT-BIEZ-EN-BELIN	Mairie - 1 place de la Mairie	3
72270	SAINT-CALEZ-EN-SAOSNOIS	Mairie – 4 rue du Maine	5
72271	SAINT-CELERIN	Mairie - 2 rue de Sillé le Philippe (entrée rue de Torcé-en-Vallée)	2
72272	SAINTE-CÉROTTE	Mairie – 1, rue Jules Ferry	3
72273	SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET	Salle polyvalente (annexe de la mairie) - 8 rue François Rabelais	1
72274	SAINT-CHRISTOPHE-EN-CHAMPAGNE	Mairie - 1 place de l'église	4
72275	SAINT-CORNEILLE	Salle multi-usages - 38 Grande Rue	2
72277	SAINT-DENIS-DES-COUDRAIS	Mairie – 2 Ldt Le Bourg	5
72278	SAINT-DENIS-D'ORQUES	Salle Polyvalente - 8, rue des Carrouges	4
72279	SAINT-GEORGES-DE-LA-COUÉE	Mairie – 8 ter, rue de la Petite Fontaine	3
72281	SAINT-GEORGES-DU-ROSAY	6 rue de la Mairie	5
72282	SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER	Mairie – 4, rue du Commerce	1
72283	SAINT-GERMAIN-D'ARCÉ	Mairie – salle Multifonctions – 46 Place de la Fraternité	3
72286	SAINT-GERVAIS-DE-VIC	Mairie – 13 rue Bertrand Guilmain	3
72289	SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE	Salle de Sports – 21, rue Jules Ferry	5
72290	SAINT-JEAN-D'ASSÉ	Salle Communale - 29, rue Principale	5
72291	SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE	Mairie – Place de la Cantine	3
72292	SAINT-JEAN-DES-ÉCHELLES	Mairie - 2 place des Souvenirs	5
72293	SAINT-JEAN-DU-BOIS	Maison de la randonnée – Place de l'Église	4
72294	SAINT-LÉONARD-DES-BOIS	Mairie - 24 rue des Alpes Mancelles	1
72295	SAINT-LONGIS	Mairie – 6, Place Saint-Pierre	5
72296	SAINT-MAIXENT	Mairie - Salle de Réunions - 1, rue de la Chapelle	5
72297	SAINT-MARCEAU	Mairie – 1, route d'Alençon	1
72299	SAINT-MARS-D'OUTILLÉ	Mairie – Salle du Conseil Municipal – 1, rue Nationale	3
72302	SAINT-MARTIN-DES-MONTS	Mairie - 2, rue de Belle-Vue	5
72303	SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	salle polyvalente de l'école – Rue Henri Joly	2
72305	SAINT-OUEN-DE-MIMBRÉ	Salle polyvalente – 4, rue des Écoles	1
72306	SAINT-OUEN-EN-BELIN	Mairie – 1, place des Comtes de Belin	3
72307	SAINT-OUEN-EN-CHAMPAGNE	Mairie – 1, rue de Saint-Pierre des Bois	4
72309	SAINT-PAUL-LE-GAULTIER	Mairie - Salle de Réunions – 12, rue de Villaines-la-Juhel	1
72311	SAINT-PIERRE-DE-CHEVILLÉ	Mairie – 8, rue Maurice Bourgoïn	3

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72312	SAINT-PIERRE-DES-BOIS	Mairie – 10, rue Principale	4
72313	SAINT-PIERRE-DES-ORMES	Mairie - 5, rue du Chenevis	5
72314	SAINT-PIERRE-DU-LOROUËR	Mairie - 2 Rue du Calvaire	3
72315	SAINT-RÉMY-DE-SILLÉ	Salle de motricité – 4 rue de la Grand’Maison	1
72316	SAINT-RÉMY-DES-MONTS	Salle des associations Rémymontaise - 1 rue des vairs	5
72317	SAINT-RÉMY-DU-VAL	« La Grange Dîmeresse » - 5, rue Fauche Noë	5
72319	SAINTE-SABINE-SUR-LONGÈVE	Mairie – 3 rue du Pont les Loges	1
72321	SAINT-SYMPHORIEN	Mairie – 13, rue de la Selle	1
72322	SAINT-ULPHACE	Mairie – 10, rue d’Authon	5
72323	SAINT-VICTEUR	Mairie – 3bis, rue du Four à Chanvre	1
72324	SAINT-VINCENT-DES-PRÉS	Salle Beausoleil – 3 Impasse Beausoleil	5
72325	SAINT-VINCENT-DU-LOROUËR	Salle Polyvalente - 15, rue André Albert	3
72326	SAOSNES	Salle communale – 3 rue du Lavoir	5
72327	SARCÉ	Mairie – Salle du Conseil – 1, place de l’Eglise	3
72330	SAVIGNÉ-SOUS-LE-LUDE	Mairie - 1 place de la mairie	3
72331	SCEAUX-SUR-HUISNE	Mairie - 2, avenue de Bretagne	5
72332	SEGRÉ	Mairie – Salle du Conseil Municipal - 8, rue Pierreuse	1
72333	SEMUR-EN-VALLON	Mairie - 3 Place de l’Eglise	5
72335	SILLÉ-LE-PHILIPPE	Salle polyvalente - 1D Rue Neuve	2
72336	SOLESME	Mairie – 1 Place Madame Cécile Bruyère	4
72337	SOUGÉ-LE-GANELON	Mairie – Salle du Conseil Municipal Robert Tournelle - 4, place de l’Eglise	1
72338	SOUILLÉ	Mairie – Salle du conseil municipal – 6 rue de la mairie	5
72339	SOULIGNÉ-FLACÉ	Mairie - 24 rue Saint Rigomer	4
72340	SOULIGNÉ-SOUS-BALLON	Salle des fêtes - 15 bis rue Saint Martin	5
72341	SOULITRÉ	Salle des fêtes – 4 bis Grande Rue	2
72342	SOUVIGNÉ-SUR-MÊME	Mairie - 2, rue de la Tannerie	5
72343	SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE	Mairie – Salle du Conseil - 3, rue de la Mairie	4
72345	SURFONDS	Mairie – 13, rue de la Mairie	2
72347	TASSÉ	Mairie - Le Bourg	4
72348	TASSILLÉ	Salle communale - 4, rue de la Mairie	4
72349	TEILLÉ	Mairie - 9 rue Principale	5
72351	TENNIE	Mairie - 16 rue Andrée Le Grou	1
72352	TERREHAULT	Mairie – Le Bourg	5
72353	THELIGNY	Mairie - 5, rue de St Bomer	5
72354	THOIGNÉ	Mairie – Salle communale – 4 rue du Parc	5
72355	THOIRÉ-SOUS-CONTENSOR	Mairie - 3, rue des Mées	1
72356	THOIRÉ-SUR-DINAN	Salle des fêtes – 3, rue Gabriel Guyon	3
72357	THORÉE-LES-PINS	Rue du 8 mai 1945	3
72358	THORIGNÉ-SUR-DUÉ	Mairie - 1 Place de la Mairie	2
72359	TORCÉ-EN-VALLÉE	Mairie - 2, rue de la Poste	2
72360	TRANGÉ	Mairie – 1, rue de la Mairie	1
72361	TRESSON	Mairie – 16, rue des Lilas	2
72362	LE TRONCHET	Mairie – 1, rue du Château	1
72366	VALENNES	Salle des fêtes – 5 rue de la Bonde	5
72367	VALLON-SUR-GÉE	Mairie - Salle du conseil municipal – 6, avenue du Général de Gaulle	4

Code INSEE	Nom de la commune	Lieu du bureau de vote	Circonscription législative
72368	VANCÉ	Mairie - Salle de Réunions - 30, rue de l'Abbé Antoine	3
72369	VERNEIL-LE-CHÉTIF	Salle du Conseil - Mairie - 4, rue Marcel Royer	3
72370	VERNIE	Salle Multifonction – Place Paul Blanchard	1
72372	VEZOT	Mairie - 2 Le Bourg	5
72374	VILLAINES-LA-CARELLE	Mairie – 9, voie du Signal de Perseigne	5
72375	VILLAINES-LA-GONAI	Mairie – 7, rue de l'Église	5
72376	VILLAINES-SOUS-LUCÉ	Mairie – 11, rue de Saint-Calais	3
72377	VILLAINES-SOUS-MALICORNE	Mairie - 4, rue du Maine	4
72378	VION	Mairie - 1, place de l'Église	4
72379	VIRÉ-EN-CHAMPAGNE	Mairie - Place de l'Église	4
72380	VIVOIN	Restaurant scolaire – 8 rue de Meurcé	1
72381	VOIVRES-LÈS-LE-MANS	Mairie – 15 rue de la mairie	4
72383	VOUVRAY-SUR-HUISNE	Salle Communale - Mairie – 9 rue Auguste Boulard	5
72385	YVRÉ-LE-PÔLIN	Mairie – Salle du Conseil municipal – 4 place de l'Église	3

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2025,
Pour le Préfet de la Sarthe et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Signé

Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-09-08-00010

Arrêté n° DCPPAT 2025-0283 du 8 septembre
2025 déclaration d'utilité publique du projet de
construction d'une nouvelle station d'épuration
sur la commune de Fay porté par la
communauté urbaine de Le Mans Métropole



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Arrêté n° DCPAT 2025 – 0283 du 8 SEPTEMBRE 2025

OBJET : Déclaration d'utilité publique du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fay porté par la communauté urbaine de Le Mans Métropole.

LE PRÉFET DE LA SARTHE Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L. 1, L.110-1, R. 112-5 et R. 112-6, L. 131-1 et suivants et R. 131-1 et suivants ;

Vu l'article L. 221-1 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du 27 juin 2024, par laquelle le conseil communautaire de Le Mans Métropole a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et a sollicité le Préfet de la Sarthe pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire menée conjointement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2025-0125 du 5 mai 2025 portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fay porté par la communauté urbaine de Le Mans Métropole ;

Vu les dossiers d'enquête publique constitués conformément aux dispositions des articles R.112-5 et R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les pièces attestant que l'avis au public a été publié, affiché et inséré dans les journaux Ouest-France et Le Maine Libre huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, que son affichage a été effectué dans le même délai en mairie de Fay ;

Vu le registre d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et le registre d'enquête publique parcellaire ;

Vu les rapports, les conclusions motivées et l'avis favorable émis le 11 juillet 2025 par le commissaire enquêteur à la déclaration d'utilité publique du projet porté par la communauté urbaine Le Mans Métropole en vue de la construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fay et pour l'acquisition du bien nécessaire à la réalisation du projet ;

Vu l'exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération précitée et annexé au présent arrêté (annexe 2) ;

Considérant qu'au regard de l'exposé des motifs, le projet considéré présente un intérêt général et qu'il y a donc lieu de déclarer son utilité publique dans le cadre de la procédure d'expropriation ;

Considérant que l'emprise définie au plan soumis à enquête publique est nécessaire à la réalisation du projet envisagé ;

Considérant que toutes les formalités de publicité réglementaires ont été régulièrement accomplies ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe,

A R R Ê T E

Article 1^{er} – Est déclaré d'utilité publique, au profit de la communauté urbaine Le Mans Métropole, le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fay, conformément au plan annexé au présent arrêté (annexe 1).

Article 2 – Conformément à l'article L. 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le document joint en annexe 2 au présent arrêté expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet.

Article 3 – La communauté urbaine Le Mans Métropole est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu par voie d'expropriation, dans les formes prescrites par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, les propriétés ou parties de propriétés utiles à la réalisation du projet susvisé.

Article 4 – Les expropriations éventuellement nécessaires à l'exécution des travaux devront être réalisées dans un délai de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché, pendant deux mois, en mairie de Fay, au siège de la communauté urbaine Le Mans Métropole, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et consultable sur le site internet de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr raccourci « vous accompagner – consultations et enquêtes publiques – commune de Fay »).

Article 6 – Les dossier d'enquête publique et d'enquête parcellaire, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur, le présent arrêté et ses annexes sont consultables :

– à la préfecture de la Sarthe, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, Place Aristide Briand, 72 041 Le Mans Cedex 9, aux jours et heures d'ouverture des services au public ;

– sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune de Fay »).

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur sont également tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an, en mairie de Fay.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l'objet :

– d'un recours gracieux auprès du préfet de la Sarthe (Place Aristide Briand, 72 041 Le Mans Cedex 9) et/ou hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur (Place Beauvau, 75 008 Paris) dans un délai de deux mois suivant les mesures de publicité mentionnées à l'article 5 du présent arrêté.

Dans les deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

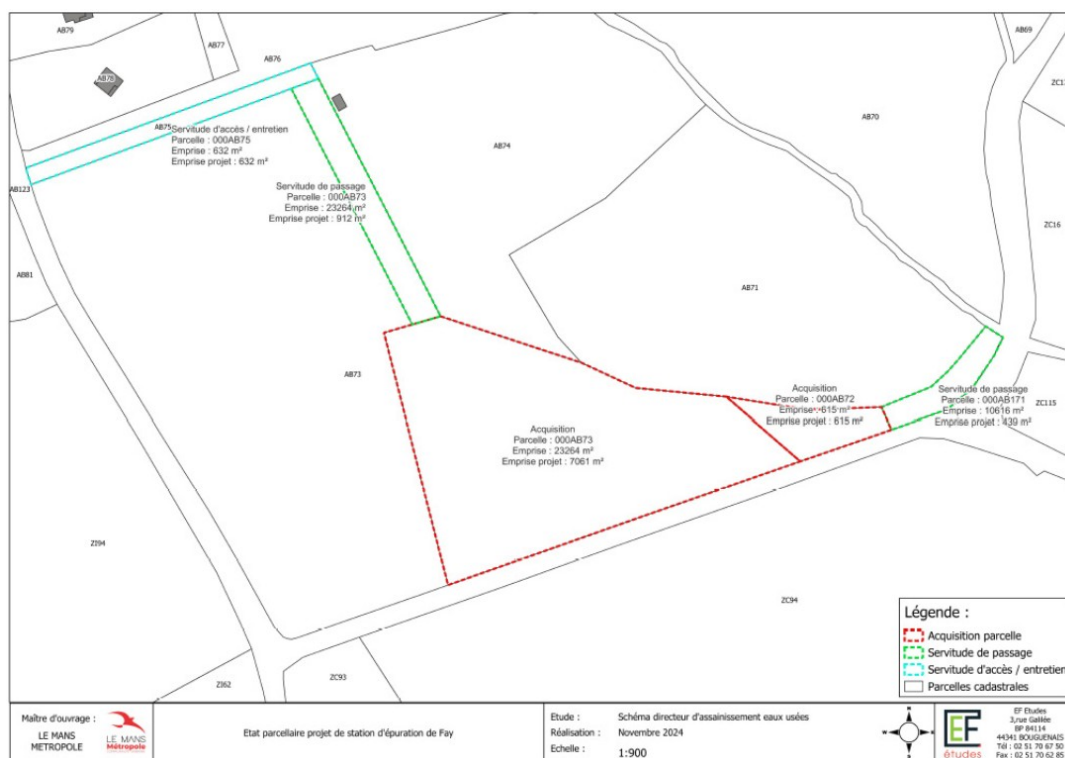
– d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44 041 Nantes cedex 01) ou par le biais de l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, soit directement dans le délai de deux mois suivant les mesures de publicité mentionnées à l'article 5 du présent arrêté, soit dans un délai de deux mois suivant le

rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique par la notification d'une décision expresse ou par la formation d'une décision implicite née d'un silence gardé deux mois par l'administration.

Article 8 – Madame la secrétaire générale de la Préfecture de la Sarthe, le président de la communauté urbaine Le Mans Métropole et le maire de la commune de Fay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,
SIGNÉ
Christine TORRES

ANNEXE 1 – Plan de situation du projet et plan périmétrique de DUP





PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ANNEXE 2

EXPOSÉ DES MOTIFS ET CONSIDÉRATIONS JUSTIFIANT LE CARACTÈRE D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION SUR LA COMMUNE DE FAY Projet porté par la communauté urbaine Le Mans Métropole

1 – PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION SOUMISE A DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET CONCERTATION PRÉALABLE

Rappel du contexte

Compte-tenu du dimensionnement et du fonctionnement de la station d'épuration actuelle, la commune de Fay a pour projet de reconstruire une nouvelle station d'épuration à dimensionnement supérieur.

L'ouverture à l'urbanisation de la commune est dépendante de la construction de cette nouvelle station d'épuration. De plus, il convient de mettre en place une nouvelle station d'épuration afin de permettre une amélioration de la qualité du milieu naturel et de disposer d'une unité de traitement capable de faire face à l'évolution démographique de la commune.

Présentation du projet

Le scénario retenu par Le Mans Métropole est celui de la filière filtres plantés de roseaux à deux étages. Ce choix fait suite à divers échanges en amont avec les services de la Direction Départementale des Territoires qui ont permis de valider ce choix de filière pour le projet.

Ce choix de filière filtres de roseaux à deux étages a notamment été privilégié car permettant d'obtenir des niveaux de rejets plus poussés qu'une filière à un étage avec réutilisation des lagunes existantes.

Le projet comprendra un poste de refoulement qui reprendra l'intégralité des eaux usées pour les transférer vers le système de traitement.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs principaux, à savoir :

- ouverture à l'urbanisation ;
- amélioration de la qualité des rejets en sortie de station d'épuration et amélioration de la qualité du cours d'eau ;
- amélioration de la qualité du milieu naturel par rapport à la situation actuelle ;
- obtention d'une unité de traitement capable de faire face à l'évolution démographique de la commune de Fay ;
- éloignement des zones inondables et humides où la station d'épuration actuelle est située ;
- limitation des coûts des travaux et d'exploitation due à la proximité avec le système de traitement actuel.

Le projet de la nouvelle station se situant sur une nouvelle parcelle, la continuité de service pendant les travaux s'effectuera par la station d'épuration actuelle qui sera déconnectée lors de la mise en service des filtres plantés de roseaux.

2 – ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral n° DCPAT 2025-0125 du 5 mai 2025 et portait sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet et l'enquête parcellaire sur le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fay porté par la communauté urbaine de Le Mans Métropole.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 19 jours consécutifs, du lundi 2 juin 2025 à 9h00 au vendredi 20 juin 2025 à 12h00.

Au cours de cette enquête, le commissaire enquêteur a assuré 3 permanences à la mairie de Fay, commune concernée par le projet.

Le commissaire enquêteur a reçu un courrier fermé dénombrant 3 observations relatives à la demande de déclaration d'utilité publique. Bien que non prévu par le code de l'expropriation, le commissaire enquêteur a rédigé un procès-verbal suite à cette enquête publique remis au maître d'ouvrage.

Avis du commissaire enquêteur sur la déclaration d'utilité publique

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une nouvelle station d'épuration de la commune de Fay, projet porté par Le Mans Métropole.

3 – LES CONSIDÉRATIONS JUSTIFIANT LE CARACTÈRE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE L'OPÉRATION

La station d'épuration actuelle, de type lagunage naturel et d'une capacité de 330 EH, est aujourd'hui sous-dimensionnée et en situation de surcharge organique (370 EH en 2018, 280 EH en 2019). De plus, son implantation en zone inondable et humide entraîne, à chaque crue, un lessivage des boues et des pollutions récurrentes du milieu naturel.

⇒ Sur le développement communal :

La capacité limitée de la station actuelle constitue un frein à l'ouverture à l'urbanisation de la commune. La mise en service d'un nouvel équipement, dimensionné à 800EH, est indispensable pour accompagner l'évolution démographique prévue sur les 25 prochaines années et permettre la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement.

Dans son rapport, Monsieur le commissaire enquêteur souligne l'intérêt public manifeste lié à la nécessité de doter la commune d'un équipement adapté.

⇒ Sur la qualité environnementale :

La filière choisie pour ce projet, constituée de filtres plantés de roseaux à deux étages, garantit des performances épuratoires nettement supérieures et une réduction significative des rejets dans l'Orne Champenoise. Le projet contribue ainsi à l'amélioration durable de la qualité physico-chimique du cours d'eau et s'inscrit pleinement dans les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Sarthe Aval.

Dans son rapport, le commissaire enquêteur a souligné la cohérence du projet avec les documents de planification (SDAGE et SAGE).

⇒ Sur le choix de scénario retenu :

Le porteur de projet a étudié différentes alternatives dans la mise en place de son projet (extension de l'ouvrage existant ou raccordement intercommunal). Ces alternatives ont été écartées pour des raisons techniques, environnementales ou financières.

Le choix du porteur de projet de la parcelle AB73, situé hors zones inondables et humides et à proximité du site actuel, permet à la fois de limiter les coûts, mais aussi les impacts environnementaux.

De plus, le système d'assainissement par filtres plantés de roseaux permettra de limiter l'impact paysager du projet par rapport à d'autres systèmes d'assainissement de type boues activées. Le scénario retenu par le porteur de projet permettra ainsi de limiter les nuisances sonores, visuelles et olfactives.

⇒ **Sur le bilan coûts / avantages :**

Le coût global de l'opération, estimé à 1,22 M€ HT, demeure proportionné aux bénéfices attendus en termes de santé publique, de protection de l'environnement et de développement communal. L'impact foncier est limité à une surface agricole de 7 061 m² et n'entraîne aucune nuisance notable pour les habitations, situées à plus de 150 mètres de la station.

Dans son rapport, le commissaire enquêteur relève un équilibre global entre le coût du projet et les avantages pour la collectivité. Il a formulé quelques observations sur la part du poste « divers » dans l'estimation financière, mais a considéré que cet élément ne remettait pas en cause l'intérêt général du projet.

Il ressort de ce qui précède que ce projet présente un intérêt général pour la population actuelle et future de Le Mans Métropole.

Considérant que le coût de la réalisation du projet n'est pas disproportionné par rapport à son intérêt ;

Considérant que les atteintes à l'environnement sont limitées et que le porteur de projet s'engage à prendre des mesures pour les minimiser ;

Considérant que le choix du scénario du projet limite l'effet d'emprise du projet et correspond à une solution de moindre impact environnemental ;

Considérant que l'atteinte aux intérêts privés n'est pas disproportionnée par rapport à l'intérêt du projet pour la collectivité ;

Considérant que, au vu de l'ensemble des objectifs poursuivis et des avantages recensés, le projet présente un caractère d'intérêt général ;

Il apparaît en conséquence que le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fay présente un intérêt public avéré et que la déclaration d'utilité publique peut être prononcée au bénéfice de la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,
SIGNÉ
Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-09-15-00002

Arrêté préfectoral n° DCPPAT 2025-0294 portant
délégation de signature à Mme Anne-Charlotte
BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la
Sarthe



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de la coordination et
de l'appui aux politiques publiques**

Le Mans, le 15 SEPTEMBRE 2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DCPAT 2025-0294

Objet : Délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe.

Le Préfet de la Sarthe Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- VU** le décret du 12 juin 2025 nommant M. Sébastien JALLET préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;
- VU** le décret du 10 juillet 2024 portant nomination de Mme Christine TORRES en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, prenant ses fonctions le 9 septembre 2024.
- VU** le décret du 27 mars 2024 nommant Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 8 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2025-0223 du 1er juillet 2025 portant délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation est donnée à **Mme Anne-Charlotte BERTRAND, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, à l'effet de signer dans le cadre des attributions relevant de sa direction :

- Toutes correspondances administratives, à l'exclusion de celles adressées aux ministres et aux parlementaires ;
- Toutes pièces administratives et comptables ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Charlotte BERTRAND, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, en ce qui concerne les affaires relevant du cabinet du préfet et des services qui y sont rattachés, à l'exclusion de tous actes correspondant à l'exercice d'un pouvoir de décision et particulièrement des arrêtés, à l'exception pour ces actes des matières énumérées ci-dessous et de l'article 2 du présent arrêté :

- 1 - actes relevant de l'application des dispositions du code de la santé publique relatives aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
- 2 - agréments de gardes particuliers, pour la MSA : agrément des agents de contrôle de la MSA, pour la CCI : agrément des pompiers d'aérodrome et agrément des agents de sûreté aéroportuaires, pour la STAO : agrément des contrôleurs routiers aux fonctions d'agent assermenté au relevé d'identité, pour la mairie du Mans : habilitation des agents territoriaux aux fonctions d'inspecteur de salubrité ;
- 3 - récépissés de rassemblement sur la voie publique ;
- 4 - réglementation des armes, et notamment tous actes et décisions relatifs à l'application des dispositions légales et réglementaires en matière d'armes et de produits explosifs ;
- 5 - récépissés de déclaration de feu d'artifice ;
- 6 - certificats de qualification des artificiers ;
- 7 - agréments des associations de sécurité civile et de secourisme ;
- 8 - agréments des centres de formations SSIAP ;
- 9 - arrêtés de fermeture administrative d'ERP ;
- 10 - récépissés de dossier de vidéo-protection ;
- 11 - arrêtés d'autorisation d'exploiter un système de vidéo-protection permanent ou provisoire ;
- 12 - arrêtés d'autorisation d'exploiter un système de vidéo-protection-piéton ;
- 13 - récépissés des déclarations de manifestations sportives non soumises à autorisation ;
- 14 - récépissés de ball-trap ;
- 15 - récépissés de lâcher de ballon ;
- 16 - instructions et autorisations des épreuves sportives ;
- 17 - homologation des enceintes sportives ;
- 18 - présidence de la commission départementale de sécurité routière (CDSR) ;
- 19 - récépissés de déclaration d'organisation de rassemblements festifs ;
- 20 - arrêtés de dérogation aux heures légales d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;
- 21 - transfert de licence IV ;
- 22 - courriers refus de dérogations de fermetures tardives des débits de boissons ;
- 23 - courriers d'avertissements (sanctions) relatifs aux débits de boissons ;
- 24 - arrêtés de retraits de dérogations de fermetures tardives des débits de boissons ;
- 25 - arrêtés d'autorisations de surveillance et de gardiennage sur la voie publique ;
- 26 - actes d'indemnisations relatives aux expulsions locatives ;
- 27 - tous actes et documents relatifs à la procédure de gestion d'une expulsion locative ;
- 28 - arrêtés de fermeture des débits de boissons prévus par les dispositions du code la santé publique relatives aux sanctions administratives ;
- 29 - mémoires de l'État ayant trait aux recours introduits contre des actes relevant des attributions du cabinet du préfet ;
- 30 - procédures de réquisition des personnels grévistes dans les services publics ;
- 31 - actes relatifs aux infractions aux règles d'attribution ou d'affectation des logements en application des dispositions législatives et réglementaires du code de la construction et de l'habitation ;

- 32 - actes relatifs aux procédures administratives d'interdiction de stade ;
- 33 - activation d'une procédure de veille et ou de gestion de crise (ORSEC, COD, PCO...) ;
- 34 - mesures d'opposition à la sortie de territoire des mineurs dans le cadre d'un risque de départ sur zone de conflit (radicalisation) ;
- 35 - actes relatifs à la gestion du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ;
- 36 - enquêtes administratives / enquêtes de personnalité ;
- 37 - police municipale : agrément, création d'une régie d'État, nomination du régisseur d'État, autorisation d'acquisition d'armes par la commune, autorisation de port d'armes par les agents de police municipale ;
- 38 - présidence de la sous-commission départementale de sécurité publique (SCDSP) ;
- 39 - présidence de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds (CDSTF) ;
- 40 - accord du concours de la force publique ;
- 41 - sécurité routière – plan départemental d'action et de sécurité routière : validation du programme, conventions avec les porteurs de projet, appels à projet ;
- 42 - autorisations d'ouverture des hippodromes ;
- 43 - activité aéronautique / utilisation de l'espace aérien ;
- 44 - avis à la batellerie ;
- 45 - tous actes et décisions à la gestion des droits à conduire et des commissions médicales ;
- 46 - actes relatifs à la gestion des dossiers de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Dépendances et les Addictions (MILDECA) ;
- 47 - décision d'habilitation des gardes champêtres et des agents de police municipale pour accéder aux fichiers du SNPC et du SIV ;
- 48 - arrêtés de mise en demeure de quitter les lieux concernant les stationnements illicites de gens du voyage.
- 49 - arrêtés de mise en demeure d'évacuation forcée des squats ;
- 50 - arrêtés d'interdiction des free-party non déclarés et non autorisés et arrêté portant interdiction temporaire de circulation des véhicules transportant du matériel de sonorisation à destination des free-party non déclarés et non autorisés ;

Article 3 :

Délégation est en outre conférée pour l'ensemble du département à **Mme Anne-Charlotte BERTRAND, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, pour prendre, lorsqu'elle assure le service de permanence, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence et, notamment, les actes suivants :

- Arrêtés portant interdiction de circulation sur le territoire français
- Arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- Arrêtés et décisions portant fixation du pays de renvoi
- Décisions concernant l'interdiction de retour
- Arrêtés d'assignation à résidence
- Arrêtés de placement en rétention administrative
- Arrêtés de maintien en rétention administrative
- Demandes de laissez-passer consulaires
- Saisine du juge des libertés et de la détention et de la cour d'appel
- Mémoire et requête devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel
- Saisine du Procureur de la République
- Réquisition de Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique et de Monsieur le commandant du groupement départemental de gendarmerie pour escorter tout ressortissant jusqu'à un centre de rétention administrative.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Anne-Charlotte BERTRAND, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 et 2 sera exercée par **Mme Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe**, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, soit par **Mme Marie-Elize TILLY, sous-préfète de l'arrondissement de LA FLÈCHE**, soit par **M. Quentin SPOONER, sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Anne-Charlotte BERTRAND, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe**, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 à l'exception des points suivants, 1, 30, 31, 33, 34, 41, 47, 51 sera exercée par **M. Maxime ROBELET, adjoint à la directrice de cabinet, chef du service des sécurités**.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Maxime ROBELET, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Véronique LECONTE, chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation** en ce qui concerne les attributions indiquées à l'article 3 alinéa 2 relevant du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, dont la présidence de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds et la présidence de la sous-commission départementale de la sécurité publique.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Véronique LECONTE, chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Valentin LINEY, adjoint au chef du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de l'ordre public, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, dont la présidence de la commission départementale pour la sécurité des transports de fonds et la présidence de la sous-commission départementale de la sécurité publique.

Par ailleurs, les agents figurant dans le tableau en annexe 1 sont habilités à effectuer les opérations dans Chorus formulaire, dans la limite des attributions qui leur sont conférées.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Maxime ROBELET, chef du service des sécurités**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, en ce qui concerne les attributions indiquées à l'article 3 alinéa 2 relevant du bureau des polices administratives, dont les actes et décisions relatifs à la gestion des droits à conduire et aux commissions médicales, les récépissés de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme de la catégorie « C », la présidence de la commission départementale de sécurité routière et des actes et décisions relatifs aux habilitations des gardes champêtres et des agents de police municipales pour accéder aux fichiers du SNPC et du SIV.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, la présidence de la commission départementale de sécurité routière peut être assurée par **M. Yannick RIETSCH** ou par **M. Rémy LEPINAY**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal ROBVEILLE, chef du bureau des polices administratives**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Yannick RIETSCH** en ce qui concerne les actes et décisions relatifs à la gestion des droits à conduire et aux commissions médicales ; et, en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Yannick RIETSCH**, par **Mme Sophie MARTIN**

ou **Mme Corinne GILBERT**, agents du bureau des polices administratives, en ce qui concerne les récépissés de remise de permis de conduire invalide pour solde de points devenu nul.

Par ailleurs, les agents figurant dans le tableau en annexe 1 sont habilités à effectuer les opérations dans Chorus formulaire, dans la limite des attributions qui leur sont conférées.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime ROBELET, chef du service des sécurités, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Mme Cloé DAGAULT, cheffe du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise** en ce qui concerne les attributions indiquées à l'article 3 alinéa 2 relevant du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise.

En cas d'absences ou d'empêchement de **Mme Cloé DAGAULT, cheffe du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise**, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **M. Franck QUILLET, adjoint à la cheffe du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise** en ce qui concerne les attributions relevant du bureau de la sécurité civile et de la gestion de crise.

Article 8 :

L'arrêté préfectoral n° DCPAT 2025-0223 du 1er juillet 2025 portant délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe est abrogé.

Article 9 :

La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe, la sous-préfète de l'arrondissement de LA FLÈCHE et le sous-préfet de l'arrondissement de MAMERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Le Préfet

SIGNÉ

Sébastien JALLET

Annexe 1 à l'arrêté du 15 SEPTEMBRE 2025

Agent	Service	CHORUS DT – MINT			CHORUS FORMULAIRE					
Nom - Prénom		Profil Assistant	Profil VH1	Profil Budgetaire	Profil Saisisseur	Profil Valideur	Certification	Saisie RNF	Formulaire Communication	BOP Utilisés
		(O/N)	(O/N)		(O/N)	(O/N)	(O/N)	(O/N)	(O/N)	(n°)
BERTRAND Anne-Charlotte	CABINET	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
ROBELET Maxime	CABINET	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
LEVESQUE Céline	CABINET	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
VIVET Sophie	CABINET	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
LECONTE Véronique	CABINET - BOPPDR	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	129-216
BAESBERG-RETRIF Romane	CABINET - BOPPDR	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	216
LINEY Valentin	CABINET - BOPPDR	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	129-216 119-362-363-364-380

Annexe 1 à l'arrêté du 15 SEPTEMBRE 2025

Agent	Service	CHORUS DT – MINT			CHORUS FORMULAIRE					
Nom - Prénom		Profil Assistant	Profil VH1	Profil Budgetaire	Profil Saisisseur	Profil Valideur	Certification	Saisie RNF	Formulaire Communication	BOP Utilisés
		(O/N)	(O/N)		(O/N)	(O/N)	(O/N)	(O/N)	(O/N)	(n°)
DAGAULT Cloé	CABINET - BSCGC	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
QUILLET Franck	CABINET - BSCGC	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
ROBVEILLE Pascal	CABINET - BPA	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	119-207
JAGUELIN Quentin	CABINET - BPA	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	119-207
LEPINAY Rémi	CABINET - BPA	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
RIETSCH Yannick	CABINET - BPA	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
CADIC Marine	CABINET - BRECI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	

Annexe 1 à l'arrêté du 15 SEPTEMBRE 2025

Agent	Service	CHORUS DT – MINT			CHORUS FORMULAIRE					
Nom - Prénom		Profil Assistant	Profil VH1	Profil Budgetaire	Profil Saisisseur	Profil Valideur	Certification	Saisie RNF	Formulaire Communication	BOP Utilisés
		(O/N)	(O/N)		(O/N)	(O/N)	(O/N)	(O/N)	(O/N)	(n°)
BURY Ophélie	CABINET - BRECI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	
ROBERT Véronique	CABINET - BRECI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	